Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

Contrat de Rivière SEMOY





Communauté européenne Fonds européens de développement régional Programme Interreg III Wallonie / Champagne-Ardenne

ABS - 2, Chemin de la Fontaine - Nohan Sur Semoy - 08800 THILAY - 2 03.24.52.99.17 - 昌 03.24.52.44.55

JANVIER 2002









Le Contrat de Rivière Semois | Semoy

Semois belge, Semoy française...Deux noms différents pour une même rivière, et pour un même bassin soumis à une approche commune :

le Contrat de Rivière.

Deux ans après la signature du Contrat belge à Bouillon (en 1996), un contrat de rivière transfrontalier est né. L'objectif général consiste donc à la mise en œuvre d'un programme d'actions conformes aux orientations définies dans les contrats des deux pays. Divers domaines d'interventions sont concernés : qualité des eaux, aménagement et gestion de la rivière, tourisme, mise en valeur du patrimoine.

Cette approche de gestion par bassin, globale et concertée, en élargissant le partenariat d'un pays à l'autre, est le début de collaborations et d'échanges entre l'amont et l'aval. C'est aussi une nouvelle façon de communiquer et d'informer les habitants du bassin.

Côté France, depuis la présentation du dossier d'agrément en 1997, des actions ont été entreprises et vont continuer à être menées avec nos partenaires. Le présent document rassemble une programmation sur cinq ans d'actions de gestion du bassin versant. C'est un outil concret de valorisation du territoire à l'échelle transfrontalière.

DOCUMENT REALISE PAR

BOUDRIQUE Stéphan

Chargé de Mission, Animateur Contrat de Rivière Semoy et Contrat Pour le Paysage

LOPES Elsa

Agent de Suivi de Gestion des Contrats de Rivière Semoy et Paysage

En collaboration avec :

E Le Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DIREN

E Le Service d'Aménagement Forêt Environnement de la DDAF 08

E Le Service de la Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional



SOMMAIRE

PARTIE 1 - PRESENTATION DU SITE, DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

TITRE 1. INTRODUCTION

TITRE 2. LE BASSIN	VERSANT ET 1	LES ENJEUX LIES	AUX MILIEUX A	OUATIO	DUES

2.1 MILIEU NATUREL	
2.1.1 Géologie et Relief.	10
2.1.2 Climat	11
2.1.3 Hydrographie et Hydrologie	12
2.1.4 Inondations récentes.	13
2.1.5 Qualité de l'eau.	13
2.1.6 Vie Piscicole	18
2.1.7 Patrimoine naturel	19
2.2 MILIEU HUMAIN	
2.2.1 Population et habitat.	21
2.2.2 Agriculture.	22
2.2.3 Forêt	23
2.2.4 Industrie.	24
2.2.5 Tourisme.	25
2.2.6 Usages de l'eau.	26
2.3 CONCLUSION	28
TITRE 3. LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE	
3.1 RAPPEL DES OBJECTIFS PREALABLES	29
3.2 DEFINITION DES OBJECTIFS DU CONTRAT	29
3.3 VOCATION PAR SECTEURS GEOGRAPHIQUES	32
3.4 MAÎTRISE D'OUVRAGE DES COLLECTIVITES INTERCOMMUNALES	33
PARTIE 2 - CONTRAT ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	
TITRE 1. LE CONTENU DU CONTRAT	
ARTICLE 1 : BASSIN VERSANT CONCERNE	35
ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT	35
ARTICLE 3 : CONTENU DU PROGRAMME	35
TITRE 2. ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	
ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE L'ETAT	38
ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	
ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNES	

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CONSEIL GENERAL	L DES ARDENNES
ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DE L'UNION EUROPEE	XNNE
ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE	DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE LA SEMOY	
ARTICLE 10 : ENGAGEMENT DES AUTRES PARTEN.	AIRES4
TITRE 3. CONTRÔLE, REVISION, RESILIATION	
ARTICLE 11 : SUIVI ET CONTROLE	
ARTICLE 12 : REVISION	
ARTICLE 13: MODALITES DE RESILIATION	
ARTICLE 14: ATTRIBUTION DE JURIDICTION	4
PARTIE 3 - LES FICHES D'ACTIONS DU	
SYNTHESE FINANCIERE DES SOUS-VO	LETS4
FICHES D'ACTIONS DU VOLET A	4
FICHES D'ACTIONS DU VOLET B1	5
FICHES D'ACTIONS DU VOLET B2	5
FICHES D'ACTIONS DU VOLET C	6

PARTIE 4 - ANNEXES

FICHES D'ACTIONS

TABLEAUX DE FINANCEMENTS

TABLEAUX ECHEANCIERS

PARTIE 5 - LES SIGNATAIRES

CONTRAT DE RIVIERE SEMOY

Le présent contrat est conclu entre :

- L'ETAT, représenté par Monsieur le Préfet des Ardennes,
- La Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy, représentée par son Président,

Et avec le soutien contractuel des partenaires suivants :

- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, représentée par son Directeur,
- Le Conseil Général des Ardennes, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes,
- Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, représenté par Monsieur le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne,
- Le Conseil Supérieur de la Pêche, représenté par son Directeur,
- La Fédération Départementale de Pêche et Pisciculture des Ardennes, représentée par son Président,
- La Commune des Hautes-Rivières, représentée par Monsieur le Maire,
- La Commune de Thilay, représentée par Monsieur le Maire,
- La Commune d'Haulmé, représentée par Monsieur le Maire,
- La Commune de Tournavaux, représentée par Monsieur le Maire,
- La Commune de Monthermé, représentée par Monsieur le Maire,
- L'EPAMA, représentée par son Président,
- Le Contrat Rivière Semois Belge, représenté par son Président,

LA RIVIERE DE CASSIS

La Rivière de Cassis roule ignorée
En des vaux étranges
La voix de cent corbeaux l'accompagne, vraie
Et bonne voix d'anges:
Avec les grands mouvements des sapinaies
Quand plusieurs vents plongent

Tout roule avec des mystères révoltants De campagnes d'anciens temps ; De donjons visités, de parcs importants : C'est en ces bords qu'on entend ; Les passions mortes de chevaliers errants : Mais que salubre est le vent !

Que le piéton regarde à ces claires-voies : Il ira plus courageux. Soldats des forêts que le Seigneur envoie, Chers corbeaux délicieux ! Faites fuir d'ici le paysan matois Qui trinque d'un moignon vieux.

Arthur Rimbaud (1872)

Arthur RIMBAUD a souvent parcouru la Vallée qui va de Monthermé à Bouillon d'où l'on voit, dominant la Semoy, le château de Godefroi. « Ce donjon moyenâgeux, aussi bien que la légendaire forêt des Ardennes au cœur de laquelle il se trouve, ont inspiré la tonalité médiévale et légendaire du poème » (Suzanne Bernard).

AVANT PROPOS

En 1993, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, décerne le label « Paysage de la reconquête » à une centaine d'unités paysagères d'exception en France dont la Vallée de la Semoy. A travers cette distinction, l'Etat manifeste sa volonté d'inciter à protéger et restaurer des paysages remarquables.

En Ardenne, le maintien d'activités métallurgiques dynamiques constitue jusqu'alors l'essentielle préoccupation et les habitants ne sont pas encore investis dans le développement d'une économie du tourisme alors qu'au-delà de la frontière, la Semoy située dans la seule zone montagneuse de Belgique, au sud du royaume constitue un haut lieu touristique.

La même année, le S.I.V.U. des cantons de Monthermé-Nouzonville entreprend avec les services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général une réflexion afin de mettre en place un projet de territoire. Parallèlement, la Wallonie et les Ardennes françaises définissent une stratégie de développement dans le cadre du programme de coopération transfrontalière INTERREG.

L'amélioration de la qualité de la rivière et sa mise en valeur touristique figurent parmi les premiers objectifs retenus. Les deux crues centennales des hivers 1993 et 1995 mettent aussi en avant l'impérative nécessité d'étudier les investissements à mettre en œuvre en vue de lutter contre les inondations

Très vite le contrat de rivière apparaît comme étant l'outil adéquat permettant de bâtir une politique globale d'aménagement et de gestion du cours d'eau, concertée, entre les acteurs.

Une démarche identique est entreprise en Wallonie où le contrat de rivière du bassin de la Semois a été signé le 16 décembre 1996.

TITRE 1. INTRODUCTION

Belge sur la majeure partie de son linéaire, la Semoy est l'un des plus longs affluents de la Meuse ; après un cours de 210 km dont 190 outre Quiévrain, elle se jette dans la Meuse à MONTHERME. Son bassin versant occupe 1350 km² dont 85 dans le département des Ardennes. Il compte 75000 habitants dont 6061 dans les cinq communes ardennaises longeant la vallée.

A une économie essentiellement agricole et forestière, la Wallonie associe une importante activité touristique : en été la basse Semois accueille 50 000 estivants dont la moitié dans les campings situés le long de la rivière. Avant même la révolution industrielle, la Semoy française constituait quant à elle un pôle métallurgique important ; un tissu très dense d'ateliers artisanaux et de P.M.E. se consacrant à la forge et à l'estampage emploie, à l'heure actuelle, 1 550 salariés. Cette activité n'a pas défiguré le site et la vallée sinueuse et encaissée y a gardé tout son pittoresque naturel.

Maintenant que les communes wallonnes riveraines de la Semoy ont entrepris des actions significatives en matière d'épuration des eaux usées, les Ardennais peuvent pleinement s'associer à la démarche pour réhabiliter de façon globale et cohérente cette rivière poissonneuse et propice aux loisirs nautiques simples (baignade, canoë....).

Depuis 1993, les communes françaises se sont fédéré à travers l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy (A.B.S.), initialement créée pour encadrer des chantiers d'insertion et qui s'est spécialisée dans les travaux de reconquête de la plaine alluviale largement envahie par la friche, l'entretien des berges de la rivière et de ses affluents. Sa technicité est maintenant reconnue – depuis 1995, l'A.B.S. a supervisé 2 450 000 F de travaux entrepris par les communes et cofinancés par le Fonds de Gestion de l'Espace Rural, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le DIREN et FEDER.

La Communauté de Communes de la Semoy (regroupant les communes de Hautes-Rivières, Thilay, Tournavaux et Haulmé) en partenariat avec la Commune de Monthermé - soit une population de 6 061 habitants - qui œuvre plus particulièrement pour l'adaptation du tissu économique et l'amélioration du cadre de vie sera le maître d'ouvrage de ce contrat de rivière dont les objectifs sont les suivants :

- améliorer la qualité des eaux
- restaurer et entretenir le cours d'eau et ses affluents
- gérer les risques liés aux crues et inondations
- maintenir et restaurer le patrimoine naturel
- développer les activités de tourisme et de loisirs liés à l'eau

Une estimation des actions envisagées est présentée en fin de document.

TITRE 2. LE BASSIN VERSANT ET LES ENJEUX LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES

2.1 Milieu Naturel

2.1.1 Géologie et Relief

Les hautes et moyennes Semois amont occupent la dépression liasique de la première Cuesta de Lorraine belge où affleurent sables calcareux et calcaires. La rivière pénètre ensuite dans le massif primaire ardennais constitué de schiste et quartzite imperméables.

A ces deux types de formations géologiques correspondent des reliefs fort différents :

- en Lorraine, l'altitude moyenne varie entre 300 et 400 m, la vallée est large et peu encaissée, marécageuse ;
- en Ardenne, le massif primaire culmine à 500 m; la rivière s'encaisse dans une vallée étroite, profonde et fort sinueuse. Le flanc au pied duquel coule la rivière est en pente raide : c'est le domaine de la forêt. L'autre rive en pente plus douce était utilisée autrefois par l'agriculture.

Le contraste des terrains géologiques d'âge primaire et secondaire a également des répercussions sur le régime des rivières ; les nappes phréatiques ardennaises sont superficielles et réduites et les débits des ruisseaux fluctuent donc très fort. En revanche, les rivières lorraines ont un régime moins contrasté puisque les nappes souterraines sont importantes. Elles régularisent donc les débits et l'assec estival y est plus rare.

La pluviosité et l'imperméabilité du socle ardennais font naturellement de l'Ardenne un véritable château d'eau. Sur le plateau, de vastes zones gorgées d'eau alimentent quantité de ruisselets et ruisseaux qui descendent vers la Semoy.

2.1.2 Climat

En Ardenne, le climat est océanique teinté d'une nuance froide, l'hiver est plus proche de la Lorraine continentale que de l'Ouest atlantique. Cette tendance correspond à un accroissement des précipitations et à un allongement et une rigueur plus grande de l'hiver.

Sur l'ensemble du bassin versant de la Semoy, la pluviosité est toujours supérieure à 900 mm. Minimale sur la haute Semoy, elle augmente en moyenne Semoy, passe par un maximum dans la partie est de la basse Semoy (HERBEUMONT 1250 mm) et diminue ensuite. La pluviosité est sujette à de très grandes variations interannuelles (du simple au double) qui peuvent entraîner des fluctuations importantes des débits annuels.

Stations françaises

Pluviométrie

-Les Hauts Buttés à Monthermé : 1360mm

(450 m) (1993-1996)

- Les Hautes-Rivières : 1113 mm (sur moyenne de 20 ans)

De même, on observe une grande variabilité des cotes mensuelles avec des maximas en décembre-janvier et des minimas en avril-mai, c'est-à-dire au printemps plutôt qu'en été.

2.1.3 Hydrographie et hydrologie

Le bassin versant est fort allongé et la Semoy décrit des boucles nombreuses et très serrées. Le réseau hydrographique actuel est en place depuis quelques milliers d'années seulement. Le soulèvement du massif ardennais à l'ère tertiaire a amené la Semoy à creuser verticalement son lit et est à l'origine de nombreux méandres. L'allongement des méandres est perpendiculaire à la schistosité. Cet étirement des boucles s'explique par le fait que l'érosion latérale des boucles est faible quand le flux aborde perpendiculairement les lamelles de schiste et plus rapide quand il les attaque parallèlement.

En France, la Semoy possède huit principaux affluents dont six sont situés en rive droite. Le ruisseau St Jean représente en lui-même un micro bassin. Les autres ruisseaux sont courts et individuellement peu importants, souvent asséchés en été, ils deviennent de petits torrents en hiver ou durant les orages.

La Semoy française est classée domaniale non navigable.

Tout au long de son cours, sa pente est faible (1,09 % en basse Semoy). Son débit moyen interannuel atteint 27,70 m³/s ce qui est comparable à la Chiers (24,6 m³/s), autre affluent de la Meuse ou à l'Aisne (26,5 m³/s). La période d'étiage s'étend de mai à octobre (débit d'étiage fréquence 1/5 : 2,85 à Haulmé). Les crues surviennent d'octobre à avril, les débits maximaux peuvent alors atteindre 3 à 400 m³/s.

La température moyenne maximale au mois le plus chaud s'élève à 25,7°C pour la Semoy et 15,9°C pour le ruisseau St Jean.

Affluents de la Semoy française

Rive droite:

- ru du Houru

- ru de St Jean

v ru de la Papeterie

v ru du Corbeau

v ru de l'Ours

v ru de la Charme

vru de la Rivette

v ru du Bertambas

- ru du Nantanru

- ru de la Gire

- ru de Desnigel (cul des Prés)

- ru de la Lyre

Rive gauche

- ru du bois St Jean

- ru du Narbruay

2.1.4 Inondations récentes

Cours d'eau au régime torrentiel avec des variations de débit entre crues et étiages très prononcés, la Semoy connaît des inondations provoquées d'abord et surtout par les caprices météorologiques. D'autres paramètres ont pu influencer la composante hydraulique de la Semoy sur son cours amont en Belgique :

- assèchement de zones humides valorisées par des travaux de drainage
- rectification du tracé d'affluents accélérant le transit de l'eau.

Après la crue de 1991, les deux crues centennales de décembre 1993 et janvier 1995 ont été particulièrement sévères. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré pour les cinq communes. De très nombreuses habitations envahies par un mètre d'eau ou plus ont été évacuées. Les usines connaissant le même sort étaient contraintes au chômage technique. Les routes coupées, la vallée de la Semoy était isolée.

Les berges de la Semoy et des affluents ont été particulièrement érodées. Ponts et murs de soutènement ont dû être consolidés et de nombreux atterrissements sont venus encombrer le lit.

2.1.5 Qualité de l'eau

La Semoy présente une particularité remarquable, ses eaux sont calcaires à la source puis leur minéralisation diminue progressivement suite aux apports des affluents qui viennent de l'Ardenne et sont au contraire pauvres en calcium.

S Qualité physico-chimique de la Semoy et de certains affluents

Afin d'avoir une évolution sur 20 ans, deux années d'études **1977** et **1997** ont été choisies dans la synthèse bibliographique de la qualité physico-chimique de la Semoy et de ses affluents.

Afin de déterminer la qualité de l'eau, plusieurs outils d'appréciation sont utilisés. Il s'agit de :

- la Directive CEE 1991 (Code Permanent Environnement et Nuisances, 1992)
- le SEQ-Eau 1999 (Agences de l'Eau, 1999).

Le tableau ci-après regroupe ces grilles de qualité. Pour le SEQ-Eau, deux usages et fonctions sont pris en compte car ils concernent la vie piscicole :

- la fonction « potentialités biologiques » (5 classes de qualité),
- l'usage pour l'aquaculture et plus particulièrement pour la Salmoniculture (3 classes de qualité)

En ce qui concerne la directive CEE, deux types de valeurs sont donnés : les valeurs guides (G) correspondant à des valeurs limites des paramètres qu'il est souhaitable de ne pas dépasser et les valeurs impératives (I) correspondant aux valeurs limites des paramètres pour les Salmonidés et les Cyprinidés.

La classe de qualité retenue est celle qui correspond à la grille la plus déclassante.

En ce qui concerne la Semoy, la synthèse des données de 1977 figurants dans le tableau cidessous regroupe trois types de campagnes s'étalant de mai à septembre :

- un suivi journalier à Haulmé,
- des cycles nycthéméraux en mai et juillet,
- des profils de la frontière franco-belge à Monthermé.

<u>1977</u> avantage : échantillonnage complet permettant de visualiser les variations spatio-temporelles (saison, mois, jour, linéaire du cours d'eau)

inconvénient : absence de données en période hivernale.

En **1997** (tableau ci-dessous), le protocole est différent. Il s'agit uniquement d'un suivi à Haulmé sur toute l'année avec un pas d'échantillonnage de deux semaines.

1997 avantage : données sur une année complète

inconvénient : pas de valeurs nycthémérales ni de profil sur tout le linéaire.

Malgré ces différences de protocoles, il se dégage une nette dégradation du cours d'eau de 1977 à 1997. Ceci d'autant plus que le protocole actuel de 1997 ne permet pas de visualiser certaines variations (nycthémérales, spatiales...).

DUBOST&PEDON – Plan de gestion piscicole 2001

			SEQ-Eau 1999					Dire	ctives CEE -	Décret 91-128	3		
			Fonction	« Poten	tialités l	oiologiqu	ies »	Usage A	quaculture	Eaux saln	Eaux salmonicoles Eaux Cyprinico		
PARAMETRES		UNITES								G	I	G	I
Température de l'eau	T°	°C	21,5		25	28							
Température de l'air		°C											
PH	pН	-	6,5-8,2	6-8,5	5,5-9	4,5-10		6,5-8			De 6 à 9		6 à 9
Conductivité à 25°C	Cond	μS/cm											
Titre Alcalimétrique Complet	TAC	°F						37,5					
Oxygène dissous	O_2d	MgO_2/I	8	6	4	3		7	5	50%≥9 et	50%≥9	50%≥8 et	50%≥7
										100%≥9		100%≥5	
Saturation en oxygène	$^{\circ}\!\!\!/ \mathrm{O}_2$	%	90	70	50	30							
Matières en suspension		Mg/I	25	50	100	150		10	50	≤25		≤25	
Demande Chimique en Oxygène	DCO	MgO ₂ /I	20	30	40	80							
Demande biochimique en Oxygène	DBO_5	MgO ₂ /I	3	6	10	25		5	10	<u>≤</u> 3		≤6	
Ammonium	NH_4+	Mg/I	0,1	0,5	2	5				≤0,04	≤1	≤0,2	≤1
Azote Kjeldahl	NKj	MgN/I	1	2	4	10							
Nitrates	NO_3 -	Mg/I	2	10	25	50		10	100	3		6	
Nitrites	NO_2 -	MgN/I	0,03	0,1	0,5	1		0,03	1	≤0,01		≤0,03	
Ammoniac non ionisé	NH_3	MgN/I								≤0,005	≤0,025	≤0,005	≤0,025
Orthophosphates	PO_4	Mg/I	0,1	0,5	1	2							
Phosphore total	Pt	MgP/I	0,05	0,2	0,5	1		0,01	3				

Valeurs limites de chaque classe de qualité.

G:Guide= valeur limite des paramètres qu'il est souhaitable de ne pas dépasser.

I : Impérative= valeur limite des paramètres.

DUBOST&PEDON – Plan de gestion piscicole 2001

			SEMOY de la frontière belge jusqu'à Monthermé					
			Mai-Se	ept 1977	Qualité		Observations	
PARAMETRES		UNITES	Minima	Maxima			Du 9 mai 1977 au 15 septembre 1977	
Température de l'eau	Τ°	°C	10,4	23			17°C jusqu'en mai >20°C dès juin	
Température de l'air		°C	4,5	20,6			Saison estivale 1977 d'une année pas très chaude	
PH	pН	-	7	10,1	> I Salmo		PH 7 à 5h du matin, pH 9,6 à 18h	
Conductivité à 25°C	Cond	μS/cm	87	120				
Titre Alcalimétrique Complet	TAC	°F	3	4				
Oxygène dissous	O_2d	MgO ₂ /I	6,5	11,2	< G Salmo			
Saturation en oxygène	$^{\circ}\!\!\!/ \mathrm{O}_2$	%	80	130				
Matières en suspension	MES	Mg/I	5	14				
Demande Chimique en Oxygène	DCO	MgO ₂ /I	4	29			Autoépuration de la frontière vers l'aval	
Demande biochimique en Oxygène	DBO_5	MgO ₂ /I	1	2,9			Toujours inférieur à 3 mgO2/I	
Ammonium	NH_4+	Mg/I	0,03	0,2	> G Salmo			
Azote Kjeldahl	NKj	MgN/I	0,2	0,4				
Nitrates	NO_3 -	Mg/I	1	8,2	> G Salmo et Cyp.			
Nitrites	NO_2 -	MgN/I	0,02	0,08	> G Salmo et Cyp.			
Ammoniac non ionisé	NH_3	MgN/I						
Orthophosphates	PO_4	Mg/I	0,14	2,5			Maximum obtenu dans la nuit du 5/7/77, moyenne de 0,55 mg/I	
Phosphore total	Pt	MgP/I						

				SEMOY à Haulmé					
			Janv-D	Déc 1997	Qualité	SLIVIO I a	Observations		
PARAMETRES		UNITES	Minima	Maxima	(Du 15-01-1997 au 18-12-1997 entre 8 et 14 heures		
Température de l'eau	Т°	°C	0,5	24,2			>20°C à partir de mi juillet jusqu'à mi septembre 1997		
Température de l'air		°C				·			
PH	pН	-	7,4	9,8	> I Salmo et Cyp.		Valeurs maximales relevées au printemps et à l'automne 1997		
Conductivité à 25°C	Cond	μS/cm	112	214					
Titre Alcalimétrique Complet	TAC	°F					16 valeurs ≥9 sur 24 mesures, certaines valeurs inférieures à 7		
Oxygène dissous	O_2d	MgO ₂ /I	6,4	16,9	< G Salmo				
Saturation en oxygène	$^{\circ}\!\!\!/ \mathrm{O}_2$	%	61	175					
Matières en suspension	MES	Mg/I	0,4	115	>G Salmo et Cyp.		Maximum obtenu en fév. 1997, autres valeurs ≤ 13,4 mg/I		
Demande Chimique en Oxygène	DCO	MgO ₂ /I	8	61		_			
Demande biochimique en Oxygène	DBO_5	MgO_2/I	0	4	> G Salmo		Valeurs maximales en été et automne 1997		
Ammonium	NH_4+		0,09	0,37	> G Salmo et Cyp.				
Azote Kjeldahl	NKj	MgN/I	0,8	4,25					
Nitrates	NO ₃ -	Mg/I	1,1	14,4	> G Salmo et Cyp.				
Nitrites	NO_2 -	MgN/I	0,01	0,09	> G Salmo et Cyp.				
Ammoniac non ionisé	NH_3	MgN/I							
Orthophosphates	PO_4	Mg/I	0	0,251					
Phosphore total	Pt	MgP/I	0	0,384					

∞ SEMOY

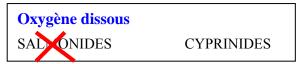
Actuellement, la Semoy présente des paramètres qui à certaines périodes peuvent s'avérer dangereux pour les poissons les plus sensibles. Ainsi la température, le pH et l'Oxygène dissout atteignent des seuils difficilement tolérables pour les Salmonidés. Des poissons plus résistants comme les Cyprins peuvent supporter des Températures supérieures à 20°C en période estivale, des valeurs d'Oxygène dissout inférieures à 7 mg O2/I et des DBO5 comprises entre 3 et 6 mg O2/I et des DBO5 comprises entre 3 et 6 mg O2/I.

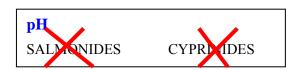
D'autres paramètres peuvent s'avérer dangereux pour l'ensemble des poissons. Il s'agit des grandes variations de pH (de 7 à 10), les formes azotées comme les nitrites et l'ammonium - ce dernier pouvant se transformer en ammoniac (NH3) selon les valeurs de pH, la température et les teneurs en NH4+ -. Les Matières en suspension ont tendance à augmenter depuis 1977 et sont ponctuellement supérieures à la valeur guide.

La présence des nutriments (nitrates, orthophosphates), des fortes températures estivales et de l'ensoleillement du cours d'eau contribuent à un fort développement végétal dans le lit mineur. Cela a comme conséquence de fortes variations de teneurs en oxygène avec des chutes en fin de nuit et début de jour souvent nuisible à la vie piscicole.

Pour l'ensemble de ces constatations, la Semoy s'avère peu propice à accueillir des Salmonidés mais est un milieu plus favorable à la vie Cyprinicole et au développement du Brochet (voir fiche ci-après).



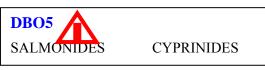
















✓ Pollution métallique

Les entreprises métallurgiques de la vallée de la Semoy française spécialisée notamment dans le traitement de surface et la galvanisation génèrent une pollution industrielle mal connue. Au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, cinq entreprises importantes sont soumises au contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.). Les petites P.M.E. et ateliers artisanaux peuvent générer une pollution chronique. La présence de zinc, chrome, nickel a déjà été relevé.

Le bassin de la Semoy draine des cours d'eau de bonne qualité dans l'ensemble, même si la rivière présente des signes de pollution visuelle domestique. Les affluents quant à eux voient leur capacité biogénique limitée.

* les indices se différencient par les modalités d'échantillonnage des invertébrés

I.B. : note de 0 à 10 I.Q.B.G. : note de 0 à 20

2.1.6 Vie piscicole

La Semoy française est classée en 2^{ème} catégorie piscicole, les affluents sont eux en 1^{ère}. Les espèces les plus représentées en Semoy sont : brochet, barbeau fluviatile, ablette, vandoise, goujon et hotu. Les truites (Trutta fario) et les brochets (Esox lucius) ne doivent leur maintien que par des rempoissonnements, leurs zones de frayères s'étant considérablement raréfiées.

Les affluents sont essentiellement peuplés de truites et de leurs espèces d'accompagnement. Ces nombreuses truites, de petites tailles, ont un caractère sauvage du fait des abondantes zones de frayères. Les affluents seraient considérés comme pépinières pour la Semoy si les communications entre les cours d'eau étaient rétablies.

Compte tenu de la géologie et à l'inverse de la zonation de la plupart des cours d'eau définie par HUET, la Semoy se comporte à sa source comme une rivière de plaine avec présence de barbeaux en Lorraine belge ; torrentielle en Ardenne, elle accueille la truite et ses espèces d'accompagnement.

La Semoy était jadis fréquentée par le saumon atlantique. Ce poisson migrateur a disparu dans la première moitié du 20^{ème} siècle. Des relevés de terrains ont permis d'établir la cartographie des zones susceptibles d'accueillir une population de saumon, celles-ci représentent 60 ha. Les essais d'alevinage réalisés de 1989 à 1991 montrent l'inaptitude actuelle de la Semoy française à accueillir le saumon malgré ses caractéristiques morphodynamiques favorables. La qualité de l'eau semble le principal facteur limitant surtout en raison d'une forte eutrophisation. La mise en évidence d'une survie correcte dans les ruisseaux affluents (mais où se posent des problèmes de croissance et de prédation par la truite) et dans la Semoy amont en Belgique où le service de la pêche de la région wallonne a également fait des essais, vient étayer cette analyse. Par ailleurs, les problèmes importants de migration ne sont pas réglés. On compte 36 barrages pour accéder à la Semoy depuis l'estuaire, la plupart étant équipée de passes à poissons anciennes, peu fonctionnelles. Une étude diagnostic des possibilités de franchissement amont et aval est nécessaire pour évaluer les pertes au cours de la migration fluviale.

2.1.7 Patrimoine naturel

Les cinq communes de la vallée de la Semoy possèdent un patrimoine naturel tout à fait remarquable. La rivière a totalement façonné le relief; outre ses méandres, la Semoy présente des effets de défilé et ses affluents ont des allures de ravins. Les points de vue sont nombreux; plusieurs sites naturels sont classés ou inscrits, à savoir pour les principaux d'entre eux :

- la totalité de la commune d'Haulmé
- le Roc La Tour
- la Roche aux Corpias
- la Roche à Sept Heures.

Par ailleurs, le marais des Hauts Buttés fait l'objet d'un arrêté de biotope. L'ensemble du territoire est classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.) dont 870 ha reconnus « sites d'intérêt communautaire ». L'étude d'intégration dans le réseau NATURA 2000 est en cours. Les 2 sites retenus actuellement sont : Les zones de Tourbières, le Ravin de l'Ours.

13 plantes protégées sont présentes dans le Marais dont 7 le sont au titre de la réglementation en vigueur.

Certaines ont une répartition boréale ou montagnarde, d'autres une répartition atlantique.

Pour la plupart, elles sont inféodées :

- aux milieux humides des tourbières :

Flore:

- . la Trientale d'Europe
- . l'Orchis des sphaignes (la seule station en France)
- . la Droséra à feuilles rondes (célèbre plante carnivore)
- . la Canneberge
- . le Lycopode en massue
- . l'Osmonde royale

Faune:

- . le tétras lyre (petit coq de bruyère)
- . le papillon bolaria aquilanoris (protégé)
- . la gélinotte des bois
- . la libellule cordulegastre annelé
- . de nombreux pics de Scandinavie
- aux prairies alluviales de la Semoy :

Flore:

- . l'acore faux roseau
- . le butome en ombrelle
- . le pâturin des marais
- . l'impatience n'y touchez pas

Faune:

- . la musaraigne de Miller
- . le castor : cette espèce protégée a trouvé des sites favorables à son expansion sans dommages pour les propriétés riveraines. Depuis 1999, le castor est réapparu dans le Bassin de la Semoy suite à des lâchers inférieurs en Belgique.

Côté belge, le milieu naturel est aussi riche, 29 réserves et 12 zones humides d'intérêts biologiques sont répertoriées.

2.2.1 Population et habitat

Globalement, le bassin de la Semoy compte 75 000 habitants sur 1350 km², soit une densité de population ne dépassant pas 55 hts/km².

Dans sa partie française, les cinq communes de la Vallée de la Semoy totalisaient 6 061 hts en 1999, concentrés le long de la rivière. Près de 1 200 hts sont dispersés dans les hameaux de Linchamps, Naux, Navaux, Nohan...

Depuis 1975, les communes du canton de Monthermé ont perdu 13.95 % de leurs habitants (Département : 7 %). La restructuration de l'industrie métallurgique a entraîné le départ d'une partie de la population active vers l'extérieur des Ardennes.

Nonobstant, la population de la vallée de la Semoy tout comme celle du département des Ardennes reste jeune comparée à la France entière.

- Solde migratoire 1982-1990 :

Canton de Monthermé - 1,2 Ardennes - 0,72

- Population – de 20 ans en 1990 :

Canton de Monthermé 29,7 % Ardennes 29,2 % France 26,5 %

2.2.2 Agriculture

Avant guerre, la vallée de la Semoy française était vouée à l'élevage bovin et aux cultures maraîchères. Le dernier agriculteur a cessé son activité en 1980 ; la déprise agricole a alors entraîné la prolifération de friches et de micro-boisements résineux en fond de vallée.

Peu à peu le paysage s'est totalement fermé et dégradé. Cette évolution n'est par ailleurs pas sans poser des problèmes hydrauliques en période de crue, les plantations d'épicéas faisant effet de barrage.

Face à une telle situation, les élus ont mis en place une politique de reconquête du paysage par la maîtrise du foncier. Les communes d'Haulmé et Tournavaux ont ainsi acheté en 1996, 23 ha que la S.A.F.E.R. avait peu à peu acquis. La valeur vénale du foncier non bâti étant élevée (20 000 F/ha), l'Etat et le Département ont très fortement financé cette opération. Les communes de Thilay et Tournavaux viennent d'acquérir 30 ha supplémentaires en 2000.

Ces prairies sont louées à un agriculteur de la Vallée de la Meuse qui y pratique l'estive de vaches allaitantes.

En Belgique, l'activité agricole occupe 26 % du bassin versant de la Semois, soit 34 500 ha. 1 397 exploitations pratiquent l'élevage de 95 000 bovins, de race Holstein pour les vaches laitières et blanc bleu belge pour les vaches allaitantes. Tout comme en France, il existe des programmes de mise aux normes des bâtiments d'élevage afin de limiter les pollutions.

2.2.3 Forêt

La forêt occupe 8 700 ha, soit 85 % du territoire des cinq communes françaises. Celle-ci appartient majoritairement à l'Etat et aux communes, seulement 2 000 ha sont possédés par des privés.

Sur ces terrains primaires de schistes et quartzites, domine un taillis sous futaie de type chênaie à charme sur les meilleurs sols et chênaie à bouleaux ailleurs. Ces peuplements souvent dégradés par les différentes influences humaines (guerres, coupes abusives) ont fait place à des futaies résineuses d'épicéas principalement ou de douglas sur environ 40 % de la surface boisée. Depuis quelques années, l'enrésinement est limité aux sols les plus pauvres du plateau, hors du champ de vision de la vallée.

En Belgique, agriculture et forêt se partagent plus harmonieusement l'occupation de l'espace et les bois n'occupent que 60 à 65 % du territoire.

2.2.4 Industrie

Comme en témoignent à Linchamps les vestiges d'un des plus anciens hauts fourneaux du département, le sidérurgie s'est développée dès le XVIé siècle dans la vallée de la Semoy française. On y trouvait réunis des dépôts de limonite ferrugineuse, l'eau utilisée comme force motrice et le bois comme combustible. Une petite métallurgie de transformation vint alors compléter l'économie agro-forestière.

Un tissu très dense d'ateliers artisanaux appelés « boutiques » et de P.M.E. se consacre actuellement à la forge et l'estampage ; savoir-faire et capacité de fabriquer de petites séries à la demande leur permettent de travailler pour les industries de pointe (automobile, marine, T.G.V.).

Globalement la vallée de la Semoy a bien résisté à la crise qui a frappé l'industrie métallurgique ces vingt dernières années. Durant cette période, le département des Ardennes a quant à lui perdu 18 000 emplois, soit 50 % des postes de travail dans ce secteur d'activité. Le taux de chômage reste inférieur à la moyenne départementale 11,80 % (Ardennes : 12,2 %).

Néanmoins certaines entreprises connaissent des difficultés et bon nombre de boutiques n'auront pas de repreneur. Il importe donc de diversifier les activités de la vallée.

Le bassin de la Semoy belge est quant à lui très peu industrialisé, il ne compte que quelques P.M.E. familiales dans les secteurs du bâtiment et de l'alimentation (salaisons, abattoirs).

Actifs ayant un emploi : Dont salariés	2 299 1 882
Emplois industriels de la va française :	llée de la Semoy
. 1975 . 1985	2 051 1 492
. 1997	1 547

Une étude permettant d'appréhender la situation des divers rejets et de leurs impacts se déroulera courant 2002-2003. le cahier des charges proposé est rédigé, la consultation sera lancée cet été.

2.2.5 Tourisme

Actuellement, dans les cinq communes françaises, l'activité touristique n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Tant que l'industrie métallurgique assurait le plein emploi, les habitants n'ont pas cherché à diversifier leurs sources de revenus, alors qu'il existe de réelles potentialités en vallée de Semoy.

Il suffit de passer le poste frontière pour mesurer l'ampleur de l'activité touristique en basse Semois belge même si, son développement un peu anarchique n'a pas toujours été paysagèrement heureux. Le nombre de lits touristiques y avoisine 50 000, dont 55 campings totalisant 7 000 emplacements.

Pour les Belges, l'Ardenne représente leur unique montagne et leur province septentrionale. Cette mise en valeur touristique est très ancienne, elle a commencé juste après la première guerre mondiale. Actuellement les Belges n'ont plus la possibilité de créer de nouveaux pôles d'hébergement et de loisirs dans le lit de la basse Semois tant celui-ci a été urbanisé.

La Semoy française qui a conservé tout son charme d'espace naturel et sauvage peut à juste titre miser sur le développement d'un tourisme nature (pêche, canoë-kayak, randonnée, découverte de la faune et de la flore...). En période estivale, plusieurs autobus belges traversent, chaque jour, la vallée, mais ceux-ci ne s'arrêtent qu'aux points de vue. L'absence de produits touristiques ne leur permet pas de faire étape. Les mairies sont de plus en plus sollicitées quant aux possibilités d'hébergements et de restauration. Tous ces éléments témoignent de réelles potentialités touristiques.

Capacité d'hébergement

12 gîtes ruraux

3 chambres d'hôtes

4 campings (595 emplacements)

238 résidences secondaires

2.2.6 Usages de l'eau

. Les ouvrages hydrauliques

Les possibilités d'usage de la force hydraulique ont conditionné par le passé l'implantation des activités métallurgiques aux confluences de la Semoy et de ses affluents et aux biefs.

La force hydraulique n'est maintenant guère utilisée, les ouvrages existants manquent d'entretien, voire sont en état de délabrement avancé.

Ouvrages hydrauliques existants

- seuil immergé à l'entrée de Navaux
- canal voûté à Navaux avec son barrage déversoir
- prise d'eau de l'ancien moulin de Nohan
- barrage déversoir d'Haulmé hauteur de chute 80 cm
- moulin d'Haulmé
- barrage de Phade à Monthermé hauteur de chute 1,50 m infranchissable avec passe à poissons peu fonctionnelle
- barrage déversoir de la SEFAC à Monthermé hauteur de chute 1,40 m infranchissable
- barrage de l'usine STEVENIN-NOLLEVAUX sur le ruisseau St Jean infranchissable, fonctionne

. Alimentation en eau potable

La quasi-totalité des habitants de la vallée de la Semoy sont alimentés en eau potable par quatre pompages et un captage réalisé dans la nappe alluviale. Seule la commune de THILAY possède par ailleurs des sources superficielles situées sur le versant. Les périmètres de protection ont été déclarés d'utilité publique. Blossette et la Charnois ont été déclaré d'utilité publique en 1998.

La commune de HAUTES-RIVIERES dispose d'une eau dont la qualité bactériologique et la teneur en nitrates (en moyenne 15 mg/l avec des pointes de 25) est à surveiller. Le puits est en relation plus ou moins nette avec la rivière.

. La pêche :

La gestion piscicole et halieutique du bassin versant de la Semoy est assurée par trois Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (APPMA) qui sont :

- APPMA « la Loutre » Les Hautes-Rivières
- APPMA « la Truite » Thilay
- APPMA « le Réveil » Monthermé

Les sociétés des Hautes-Rivières et de Thilay gèrent 18 km sur les 21 km de la Semoy. Elles délivrent environ 1 000 cartes de pêche annuelles. Sur ce cours d'eau domanial, de nombreux autres pêcheurs français ou belges viennent s'adonner à leur loisir. Au total 4 à 5 000 pêcheurs fréquentent cette portion de rivière. La préoccupation principale de ces sociétés de pêche reste la gestion des déversements massifs de truites de bassin et autres espèces d'élevage.

Il existe néanmoins une intention d'intervention sur le milieu : à Hautes-Rivières, les adhérents de la société de pêche locale organisent des journées de travaux sur le ruisseau St Jean ; à Thilay, l'association A.B.S. et la société de pêche locale ont mis en place et effectué un programme de renaturation d'un marais et de son ruisseau médian. Ces actions méritent attention, elles doivent s'inscrire dans un schéma de gestion plus large.

. Canoë-kayak:

Il existe un club de canoë-kayak à Hautes-Rivières. Par ailleurs, la base de loisirs départementale d'Haulmé organise également des sorties.

Localement côté français cette pratique reste modeste, par contre en période estivale ce sont entre 200 et 400 embarcations qui chaque jour viennent de Belgique dans nos cinq communes de la Semoy.

. Campings au bord de l'eau

Les quatre campings de la Semoy totalisant 595 emplacements sont situés au bord de l'eau. Il n'existe aucune baignade surveillée, mais l'on se baigne en différents endroits notamment aux abords des campings. Uniquement hivernales, les crues ne viennent pas perturber le fonctionnement des campings. Néanmoins une réflexion sur des plans d'évacuations en cas d'urgence de hautes eaux sera menée.

En Belgique, onze sites sont régulièrement contrôlés sur le plan de la qualité bactériologique d'une année à l'autre, il est fréquent que 50 % de ces sites présentent des qualités incompatibles avec la baignade.

2.3 CONCLUSION

Au travers de ce dossier de candidature à un Contrat de Rivière, les communes de la vallée de la Semoy manifestent la volonté de procéder à une gestion intégrée du bassin versant comprenant non seulement un important programme d'amélioration de la qualité de l'eau mais aussi d'autres actions prenant en compte l'ensemble des fonctions du cours d'eau telles la restauration du lit majeur, la réhabilitation du milieu aquatique afin de rendre à la Semoy une qualité optimale, la mise en valeur du milieu naturel et la création de produits touristiques.

Ce dossier s'inscrit dans une démarche encore plus globale de développement local avec notamment la mise en œuvre d'un contrat paysage et la réalisation d'un schéma de développement touristique.

Ont participé à la définition des orientations et des actions à mettre en œuvre le Conseil Général des Ardennes, le Conseil Régional, la Direction Régionale de l'Environnement Champagne-Ardenne, la DDAF, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Supérieur de la Pêche ; la Mission Interservices Eau s'est quant à elle montrée très favorable à cette initiative.

Pour un département comme les Ardennes qui jusqu'alors, n'entretient que très peu de relations avec les provinces belges voisines, la gestion transfrontalière de la rivière constitue une action tout à fait innovante. Des liens durables ont déjà commencé à s'instaurer entre élus, administrations et associations des deux pays.

Ce contrat de rivière va amplifier la dynamique des communes qui, depuis quelques années, au travers notamment de l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy, ont déjà entrepris de gros travaux de réhabilitation des berges et de la plaine alluviale et qui dès 1997 se sont engagées dans un important programme d'assainissement des eaux usées.

TITRE 3. LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

3.1 Rappel des objectifs préalables

Le projet de Contrat de Rivière Semoy a été présenté au Comité d'Agrément des Contrats de Rivière le 13.01.1998.

Dans le dossier de présentation, il était mentionné la dégradation du milieu naturel des cours d'eau tels que développés dans les paragraphes précédents. Les actions à mener doivent aller dans le sens de la restauration du patrimoine naturel et notamment de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Cependant, trois objectifs préalables devraient être respectés :

- La restauration des potentialités naturelles de la rivière
- La continuité de la maîtrise des risques naturels
- La gestion du patrimoine naturel

3.2 Définition des objectifs du Contrat

Les objectifs du Contrat de Rivière Semoy ont été validés en comité de rivière suite aux constats et aux études réalisées en Semoy depuis une dizaine d'années.

Les conclusions du diagnostic ont confirmé une impression générale ressentie à l'échelle du bassin versant : la dégradation du milieu naturel. A l'origine, une somme de facteurs liés dont aucun n'est prépondérant.

Dés lors, s'impose une nécessité commune: la restauration des potentialités naturelles de la Semoy. Cette restauration doit être menée conjointement et en harmonie avec une préoccupation majeure des riverains : la continuité de la maîtrise des risques naturels (inondations, transport solide).

Un troisième objectif vient parfaire le champ d'action du présent contrat : la gestion du patrimoine naturel.

Ces trois grands axes qui peuvent paraître, sous certains aspects, antagonistes, ont été respectés et conciliés lors de la définition des aménagements à mettre en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière.

Cette concertation a permis d'engager un dialogue entre les différents acteurs de l'aménagement des bassin versant, dialogue qui se poursuivra à l'avenir avec pour objectif une approche plus respectueuse de l'environnement des cours d'eau.

Le comité de Rivière a été mis en place par arrêté préfectoral, le 11 décembre 1998. Il est constitué de 3 grands collèges :

- Collectivités territoriales
- Usagers, associations et socio-professionnels
- Administrations et Etablissements Publics

Cette stratégie a été définie en étroite relation avec celle du Contrat de Rivière Semois, et a été reprise intégralement dans le document d'objectifs du programme transfrontalier Interreg III, à savoir :

- Coordination
- Communication
- Amélioration des connaissances
- Gestion piscicole
- Entretien écologique des cours d'eaux

Ainsi, le Contrat de Rivière Semoy se fonde sur les trois objectifs généraux suivants :

OBJECTIF 1

- L'amélioration de la qualité des eaux

OBJECTIF 2

- La restauration des cours d'eau et la gestion des risques

OBJECTIF 3

- La valorisation du patrimoine naturel et des paysages.

Pour atteindre ces objectifs, des actions sont envisagées à deux niveaux, définissant quatre volets ;

Volet	Thème
A	Amélioration de la qualité de l'eau
B1	Restauration et mise en valeur des cours d'eau et des paysages
B2	Gestion des risques liés à l'eau
С	Entretien des cours d'eau, animation et suivi technique

Le tableau de la page suivante résume les moyens qui seront mis en œuvre dans le Contrat de Rivière pour atteindre les objectifs définis.

Les 4 volets A, B1, B2 et C ont été décomposés en sous-volets qui précisent les grandes lignes d'action

♦ Volet A

Les sous-volets A1, A2, A3 correspondent aux trois domaines nécessitant une maîtrise des effluents : domestiques, industriels, agricoles.

Les actions programmées ont pour objectif principal le respect des objectifs de qualité assignés par arrêtés préfectoraux.

Toutefois, elles permettront, à long terme, d'améliorer la bactériologie des eaux de la Semoy, de réduire les rejets en composés azotés et phosphatés, de réduire les risques d'eutrophisation.

♦ Volet B1

Les sous-volets B1.1 à B1.7 répondent aux objectifs généraux 1 et 2. Ils visent à redonner à la rivière ses potentialités naturelles tout en conservant la gestion des risques naturels.

♦ *Volet B2*

Les sous-volets B2.1 à B2.5 répondent à l'objectif général n°2. Ils visent à redonner à la rivière ses potentialités naturelles d'écoulement tout en conservant la gestion des risques naturels liés aux hautes eaux.

♦ Volet C

Les sous-volets C1, C2, C6, C7 et C8 répondent à l'objectif général n°3. Ils visent à contrôler régulièrement l'impact de l'ensemble des actions et des travaux réalisés dans le bassin Semoy. Les sous-volets C3, C4, C5 et C9 apportent une réponse à la demande croissante permettant de réconcilier les usages de l'eau et les usagers potentiels, en redonnant une place à l'eau et en retrouvant une rivière "Milieu de vie".

Volets		Sous-Volets		Permetta atteindre objectif	e les
	A1	Assainissement des collectivités locales	1	3 · · · · ·	
A	A2	Etude relative aux rejets industriels et artisanaux	1		
	A3	Suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique de la Rivière	1		
	B1.1	Restauration du lit majeur		2	
	B1.2	Protection des berges dégradées, par génie végétal		2	
	B1.3	Aménagement de frayères		2	3
	B1.4	Mise en place d'un plan de gestion piscicole		2	3
B1	B1.5	Valoriser les relations à l'eau			3
DI	B1.6	Gestion de la plaine alluviale		2	3
	B1.7	Entretien des affleurements rocheux et des points de vues			3
	B2.1	Etablissement du plan de prévention des risques avec délimitation des zones inondables		2	
	B2.2	Annonce de crues		2	
	B2.3	Amélioration des écoulements		2	
B2	B2.4	Protéger les biens d'intérêt public		2	
	B2.5	Réaménagement des ouvrages hydrauliques		2	
	C1	Mise en place d'une équipe de cantonniers de Rivière		2	3
	C2	Etude de Plan de Gestion Piscicole et programme de développement du loisir pêche		2	3
	C3	Canoë-Kayak			3
C	C4	Randonnée			3
C	C5	Hébergement - Restauration			3
	C6	Connaissance et mise en valeur des sites d'intérêt floristique, faunistique, géologique et archéologique			3
	C7	Études	1	2	3
	C8	Création d'une cellule de suivi de Contrat	1	2	3
	C9	Maison de la Semoy	1	2	3
	C10	Communication - Information	1	2	3

VOCATIONS PAR SECTEURS GEOGRAPHIQUES 3.3

Les trois objectifs généraux définis pour le Contrat de Rivière peuvent se décliner en vocation pour chacun des secteurs.

Cette classification par tronçons homogènes reste subjective mais permet d'appréhender les grandes tendances des aménagements programmés au Contrat de Rivière.

	Cours d'eau	Secteurs	Objectifs
S	Semoy		OBJECTIF 1 La qualité des eaux
			OBJECTIF 2 La restauration du cours d'eau
			OBJECTIF 3 La qualité du patrimoine naturel
	Cours d'eau	Secteurs	Objectifs
S1	Semoy	Frontière - Pont Hautes- Rivières	O1 et O2
S2	Semoy	Pont Hautes-Rivières – Pont Nohan/Semoy	TOUS
S3	Semoy	Pont Nohan/Semoy – Pont Thilay	TOUS
S4	Semoy	Pont Thilay – Pont Haulmé	O1 et O2
S5	Semoy	Pont Haulmé – Barrage de Phades	TOUS
S6	Semoy	Phades – Meuse / confluence Meuse	O2
SJ1	Saint Jean	Confluence Semoy – Pont Linchamps	O2 et O3
SJ2	Saint Jean	Pont Linchamps – Frontière Belge	O2
Na	Narbruay		O2
Ch	Charme		O2
Ri	Rivette		O2
Be	Bertembas		O2
Ly	Lyre		O2
Gy	Gyre		O2

O2

O2

Houru

Bois Jean

Но

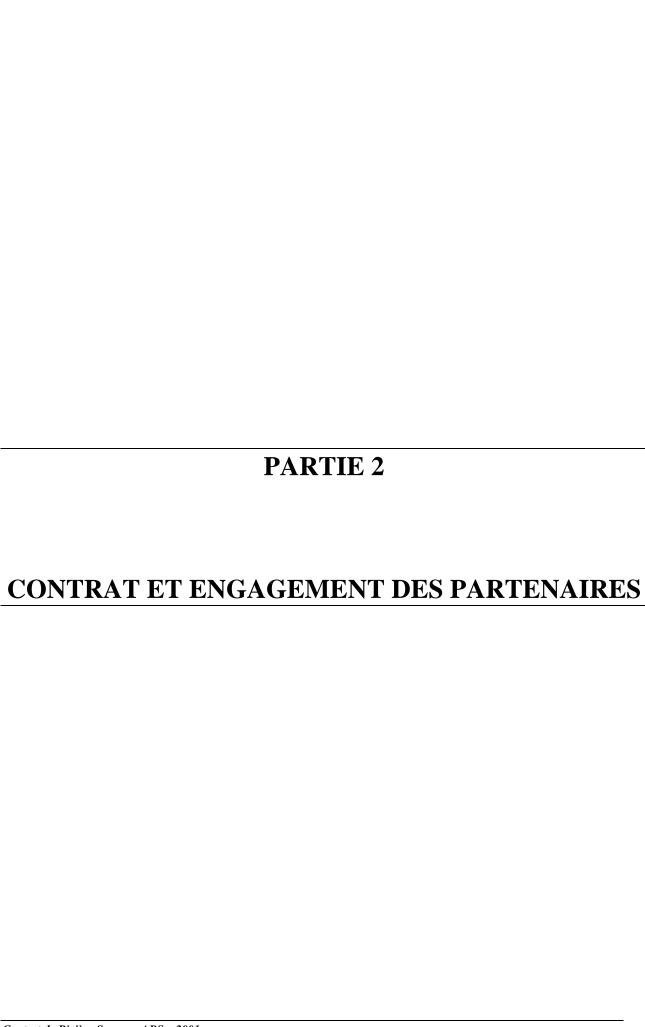
Bj

3.4 MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le bassin versant de la Semoy est composé de 5 communes dont les 4 amonts forment la Communauté de communes de la Semoy, maître d'ouvrage des Contrats Rivière et Pour le Paysage.

La commune de Monthermé, confluence entre Meuse et Semoy, partenaire adhérente du Contrat de rivière aura un fonctionnement conventionné avec la communauté de communes pour les actions qui se réaliseront sur son territoire.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy se retrouve maître d'ouvrage du programme.



TITRE 1. LE CONTENU DU CONTRAT

Le Contrat de Rivière Semoy est un engagement de tous ses partenaires pour une durée de 5 à 7 ans. Par leur signature, les partenaires en acceptant son contenu et s'engagent à en assurer le bon déroulement tant par l'apport d'aides financières que par la réalisation des opérations inscrites.

ARTICLE 1: BASSIN VERSANT CONCERNE

Le périmètre du présent contrat est le bassin versant de la Semoy. Sa superficie est d'environ 95 Km².

Les principaux cours d'eau drainant le bassin versant de la Semoy sont :

- La Semoy
- Le Saint Jean

Le Contrat de Rivière Semoy concerne 5 communes qui sont totalement dans l'aire du bassin versant et dont 4 sont membres de la Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy.

ARTICLE 2: DUREE DU CONTRAT

La mise en œuvre du présent contrat s'échelonnera sur une durée de cinq années pleines à compter de la signature. Certaines opérations inscrites au Contrat et dont les dossiers de demande de subvention ont été déposés et ont été engagés dès 1998.

ARTICLE 3: CONTENU DU PROGRAMME

Le présent contrat comprend 4 volets d'actions complémentaires :

- Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau
- Volet B1 : Restauration et mise en valeur des cours d'eau et des paysages
- Volet B2 : Gestion des risques liés à l'eau
- Volet C : Entretien des cours d'eau, animation et suivi technique

Ces actions permettant d'atteindre les trois principaux objectifs du Contrat de Rivière :

• OBJECTIF 1

La qualité des eaux

• OBJECTIF 2

La restauration du cours d'eau

• OBJECTIF 3

La qualité du patrimoine naturel

VOLET A : Amélioration de la qualité des eaux

Le programme d'amélioration de la qualité des eaux vise à maîtriser les différents types de pollutions à leur source afin de restaurer les potentialités des milieux aquatiques et de protéger les ressources en eaux superficielles et souterraines.

Les différentes sources de pollution identifiées sont :

- Les pollutions d'origine domestique, (pic en été dû à la fréquentation estivale en amont)
- Les pollutions d'origine industrielle
- Les pollutions diffuses d'origine agricole (Semois belge).

Les opérations du volet A du Contrat de Rivière ont pour objectif de participer à la maîtrise de ces pollutions avec pour optique le respect des objectifs assignés de qualité des eaux.

Elles sont réparties en trois thèmes :

- A1 : Assainissement des collectivités locales
- A2 : Etude relative aux rejets industriels et artisanaux
- A3 : Suivi physico-chimique et hydrobiologique de la Rivière

VOLET B1: Restauration et mise en valeur des cours d'eau et des paysages

Le programme de mise en valeur des cours d'eau a dans un premier temps pour principaux objectifs :

- De restaurer les potentialités naturelles des milieux aquatiques de la Semoy et d'assurer leur pérennité dans le temps, en complément des opérations pour l'amélioration de la qualité de l'eau
- D'assurer la protection des biens et des personnes contre les risques naturels ;

Le bénéfice de ces mesures pour la protection et la gestion de l'environnement permet d'envisager, en complément, des opérations de valorisation des milieux dans l'optique d'un tourisme « vert » que la région s'attache globalement à développer.

Dans cette optique, la Semoy pourra retrouver autant auprès des populations locales que touristiques, son caractère fédérateur entre les paysages naturels aux attraits variés et son environnement aménagé et urbanisé.

Les opérations du volet B1 se décomposent en 7 sous-volets :

- B1.1 : Restauration du lit majeur
- B1.2 : Protection des berges dégradées, par génie végétal
- B1.3 : Aménagement de frayères
- B1.4 : Mise en place d'un plan de gestion piscicole sur affluents
- B1.5 : Valoriser les relations à l'eau
- B1.6 : Gestion de la plaine alluviale
- B1.7 : Entretien des affleurements rocheux et des points de vues

VOLET B2 : Gestion des risques liés à l'eau

Les opérations du volet B2 se décomposent en 5 sous-volets :

- B2.1 : Etablissement du plan de prévention des risques avec délimitation des zones inondables
- B2.2 : Annonce de crues
- B2.3 : Amélioration des écoulements
- B2.4 : Protéger les biens d'intérêt public
- B2.5 : Réaménagement des ouvrages hydrauliques

VOLET C: Entretien des cours d'eau, Animation et suivi technique

Les objectifs des trois volets A, B1 et B2 ne pourront être atteints et maintenus durablement que si parallèlement sont mis en place les actions du volet C qui se divisent en 10 sous-volets :

- C1 : Mise en place d'une équipe de cantonniers de Rivière.
- C2 : Etude de plan de gestion piscicole et programme de développement du loisir pêche.
- C3 : Canoë-kayak.
- C4 : Randonnée.
- C5 : Hébergement Restauration.
- C6 : Connaissance et mis en valeur des sites d'intérêts floristique, faunistique, géologique et archéologique.
- C7: Etudes.
- C8 : Création d'une cellule de suivi de Contrat.
- C9 : Maison de la Semoy.
- C10: Communication Information

TITRE 2: ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du Contrat de Rivière Semoy sont :

- L'Etat
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne
- Le Conseil général des Ardennes
- La Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques des Ardennes

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE L'ETAT

L'engagement de l'Etat est celui du Ministère de l'Environnement.

Deux types de financements sont attribués pour les opérations du Contrat de Rivière.

- 1. Au titre des Contrats de Rivière, conformément aux circulaires du 24 octobre 1994 et du 19 décembre 1997, l'intervention de l'Etat porte sur les opérations de restauration et d'entretien du lit, de restauration et de renaturation des berges, de mise en valeur des milieux aquatiques et du paysage, sur la mise en place d'une structure de gestion et d'entretien et sur les opérations d'information et de sensibilisation des riverains et usagers.
- 2. Sera également examiné complémentairement au Contrat le financement des travaux de protection localisés des lieux habités contre les crues, répondant aux critères d'éligibilité définis par le plan décennal de restauration et d'entretien des rivières prescrit au titre de la prévention des risques naturels arrêté par le gouvernement le 24 janvier 1994

Les engagements pris par l'Etat dans le présent contrat restent subordonnés à l'ouverture de moyens financiers suffisants, correspondant aux lois de finances. Dans le cadre des dotations votées, ils bénéficieront de l'affectation prioritaire des crédits d'État

ARTICLE 5: ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Outre l'aide apportée au titre du Contrat Pluriannuel de Restauration des cours d'eaux, l'Agence de l'eau Rhin Meuse apportera son soutien aux opérations répondant à ses objectifs, après instruction des dossiers de demande d'aide selon les règles en vigueur à la date de la décision

Les différentes études en cours sur le bassin de la Semoy n'étant pas encore toutes terminées, il sera possible d'amender le présent document par la demande de nouveaux concours, sur des actions non estimées à ce jour, éligibles par les partenaires et proposés à leur appréciation.

ARTICLE 6: ENGAGEMENT DU CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Conformément aux dispositions de la partie 3, la Région s'engage à réserver annuellement les montants de crédits inscrits dans les fiches d'actions.

Chaque année, la Région engagera opération par opération, dans la limite des enveloppes annuelles votées par le Conseil Régional, les crédits relatifs aux opérations mentionnées dans le programme d'actions, pour l'année considérée, selon les modalités et les montants maximums qui y sont mentionnés.

Ces engagements se feront sur la base des dossiers circonstanciés parvenus à la Région préalablement au commencement des opérations et conformément aux règles en vigueur de la Région à la date de l'engagement des crédits régionaux.

<u>ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES</u>

Dans le cadre de sa politique de développement et de soutien du patrimoine naturel ardennais, le Conseil Général des Ardennes soutiendra techniquement et financièrement les actions du Contrat de Rivière Semoy qu'il aura retenu.

Les différentes études en cours sur le bassin de la Semoy n'étant pas encore toutes terminées, il sera possible d'amender le présent document par la demande de nouveaux concours, sur des actions non estimées à ce jour, éligibles par les partenaires et proposés à leur appréciation.

ARTICLE 8: ENGAGEMENT DE L'UNION EUROPEENNE

Dans le cadre du programme opérationnel transfrontalier Interreg II - Interreg III Wallonie - Champagne – Ardennes, Les crédits européens obtenus au titre de la mesure 2.1 axe 2 : Préservation du patrimoine naturel interviendra en complément des cofinancements.

Les différentes études en cours sur le bassin de la Semoy n'étant pas encore toutes terminées, il sera possible d'amender le présent document par la demande de nouveaux concours, sur des actions non estimées à ce jour, éligibles par les partenaires et proposés à leur appréciation.

ARTICLE 9: ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SEMOY

Dans le cadre de ses compétences et à la faveur d'une délibération d'acceptation du document contractuel, le Maître d'ouvrage – *Communauté de communes de la Semoy* – s'engage à soutenir techniquement et financièrement les opérations de Contrat de Rivière Semoy.

Qu'elle soit orale ou écrite toute information à destination des médias (radios, presse écrite et télévisuelle) devra faire état de la nature et du montant de la participation de la Région.

Tout support relatif aux opérations du présent contrat devra comporter les logotypes des partenaires, selon la charte graphique définie ;

- ce quel que soit la nature du support : panneaux, vidéos, documents d'éditions (cartons d'invitation, brochures, plaquettes, affiches, affichettes, bulletins municipaux....);
- et ce dès qu'il s'agira d'informer, valoriser ou promouvoir directement ou indirectement les réalisations et/ou les sites concernés par les opérations.

Le Maître d'ouvrage fournira un prévisionnel des actions à entreprendre l'année suivante, au plus tard le 30 septembre de l'année en cours, ainsi q'un bilan technique et financier.

ARTICLE 10: ENGAGEMENT DES AUTRES PARTENAIRES

D'autres partenaires interviendront sur des opérations ponctuelles propres à leurs politiques suivant les dossiers qui seront présentés.

Il s'agit de la Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, le Conseil Supérieur de la Pêche, les A.P.P.M.A locales, l'Association pour l'Animation des Bords de la Semoy ...etc...

Les différentes études en cours sur le bassin de la Semoy n'étant pas encore toutes terminées, il sera possible d'amender le présent document par la demande de nouveaux concours, sur des actions non estimées à ce jour, éligibles par les partenaires et proposés à leur appréciation.

TITRE 3. CONTRÔLE, REVISION, RESILIATION

ARTICLE 11: SUIVI ET CONTRÔLE

Le Comité de Rivière - *composition jointe en annexe* - constitué pour la préparation du présent contrat est également mandaté pour suivre la réalisation des actions du Contrat de Rivière. Il pourra s'appuyer sur un Comité Technique.

Chaque année, après accord des commissions *ad hoc*, le Maître d'Ouvrage du Contrat présentera devant le Comité de Rivière les actions menées et proposeront les opérations pour l'année suivante en conformité avec le programme faisant l'objet du Contrat.

Le bilan annuel et le programme des travaux arrêtés pour l'année suivante seront adressés avec les devis correspondants aux différents partenaires signataires.

Le suivi et le contrôle de l'avancement des actions du contrat de rivière doivent se conclure à terme par un bilan tant qualitatif (état du milieu) et quantitatif (taux de réalisation des actions) que social (appropriation des objectifs du contrat par les acteurs).

ARTICLE 12: REVISION

Toute révision du Contrat de Rivière se fera sous forme d'avenant pour permettre notamment :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtés,
- l'ajout au programme d'actions qui n'auraient pu être inscrites au contrat initial (suite par exemple à des schémas directeurs d'assainissement).

Le Comité de Rivière se prononcera sur ces modifications et veillera à l'équilibre des crédits affectés à chaque objectif.

ARTICLE 13: MODALITES DE RESILIATION

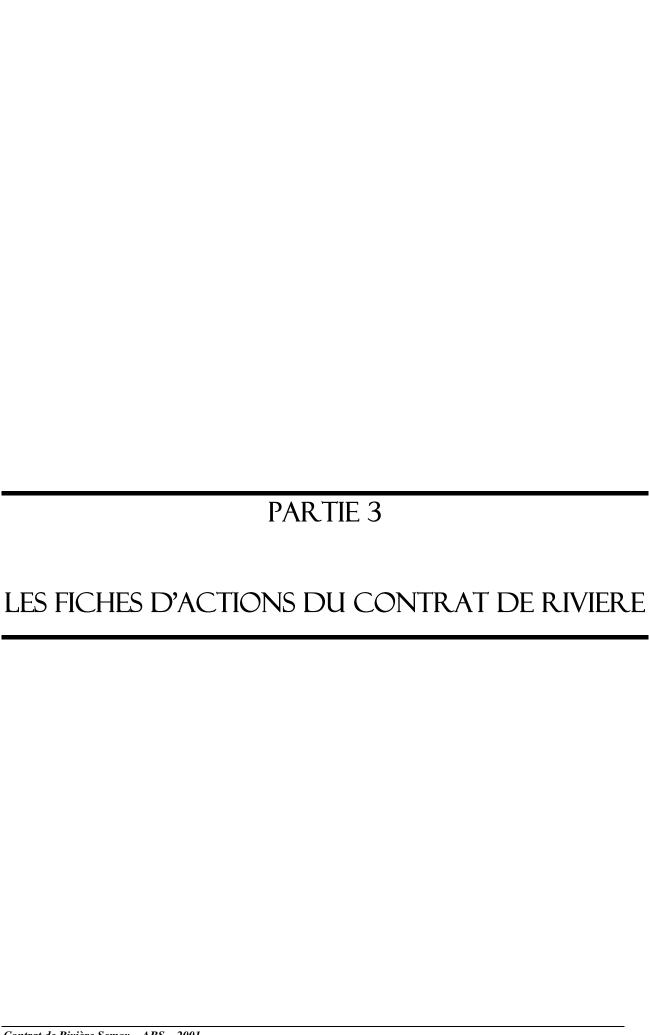
La résiliation du présent contrat peut intervenir par faute d'accord entre les parties.

Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes des différentes collectivités.

La décision de résiliation qui aura forme d'un avenant précisera le cas échéant les conditions d'achèvement des opérations ou des tranches d'opérations ayant connu un commencement d'exécution.

ARTICLE 14: ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige, entre les parties, relatif à l'exécution du présent contrat, ces dernières s'engagent à tenter de le résoudre à l'amiable préalablement à toute saisie du Tribunal Administratif de Charleville-Mézières qui serait alors seul compétent.



Les fiches d'actions synthétiques sont présentées en pages suivantes.

Elles sont ordonnées en fonction des critères suivants :

- volets : A, B1, B2 ou C

- sous-volets : A1, A2, A3, B1.1 à B1.7, B2.1 à B2.5, C1 à C9

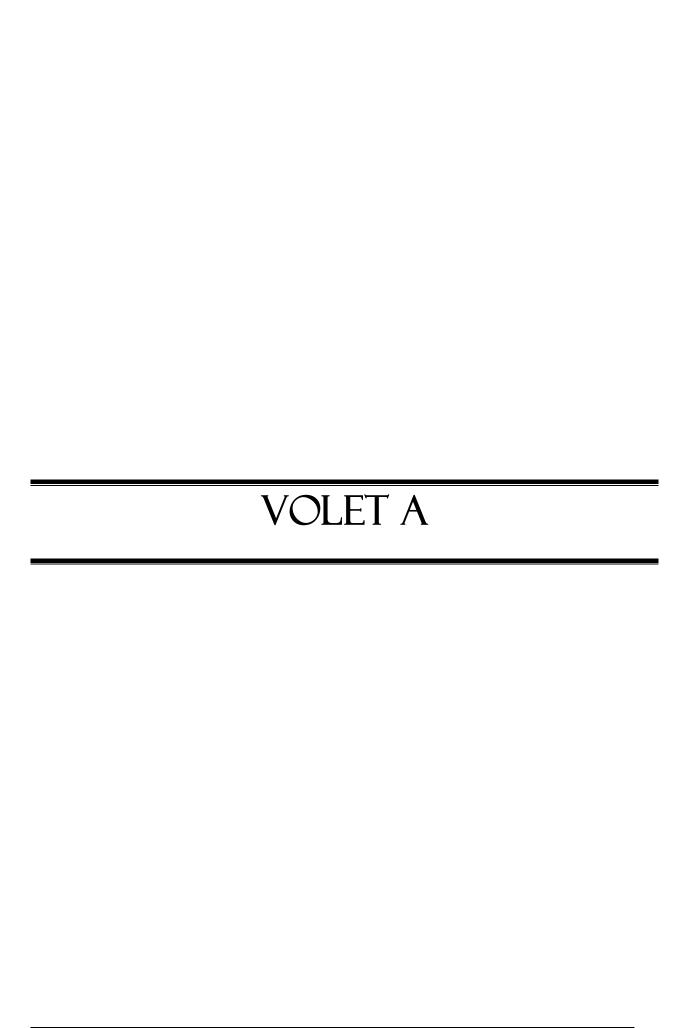
- secteurs géographiques : BV, S1, S2, S3, S4, S5, S6, SJ1, SJ2

Par exemple, l'opération A1.1.BV est la première opération du volet A, sous volet A1 dans le secteur du Bassin Versant de la Semoy.

Vous trouverez ci après 1 fiche par sous volets regroupant l'ensemble des actions, le détail de toutes les fiches actions est présenté en annexes

Synthèse financière des sous-volets

Volets		Sous-Volets	Coût
	A1	Assainissement des collectivités locales Dont étude de zonage	5 682 386 €
A	A2	Etude relative aux rejets industriels et artisanaux	53 358 €
	A3	Suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique de la Rivière	7 623 €
	B1.1	Restauration du lit majeur	91 175 €
	B1.2	Protection des berges dégradées, par génie végétal	20 020 €
	B1.3	Aménagement de frayères	31 200 €
	B1.4	Mise en place d'un plan de gestion piscicole	Mini de 46 350 €
B1	B1.5	Valoriser les relations à l'eau	-
	B1.6	Gestion de la plaine alluviale	443 203 €
	B1.7	Entretien des affleurements rocheux et des points de vues	32 497 €
	B2.1	Etablissement du plan de prévention des risques avec délimitation des zones inondables - PPR	en cours
	B2.2	Annonce de crues	763 €
B2	B2.3	Amélioration des écoulements	non estimé cf hydratec
22	B2.4	Protéger les biens d'intérêt public	non estimé cf hydratec
	B2.5	Réaménagement des ouvrages hydrauliques	non estimé cf hydratec
	C1	Mise en place d'une équipe de cantonniers de Rivière	209 625 €
	C2	Etude de Plan de Gestion Piscicole et programme de développement du loisir pêche	18 294 € reste A2H pour 3 049 €
	C3	Canoë-Kayak	74 701 €
C	C4	Randonnée – entrées de villes	150 316 €
	C5	Hébergement - Restauration	2 288 €
	C6	Connaissance et mise en valeur des sites d'intérêt floristique, faunistique, géologique et archéologique	13 331 €
	C7	Études	3 820 €
	C8	Création d'une cellule de suivi de Contrat	253 075 €
	C9	Maison de la Semoy	1 219 593 €
	C10	Communication	21 343 €



VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

THEME A1 Assainissement des collectivités locales

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A1.1-BV à A1.5-BV

Mise en place d'une politique d'assainissement

A1-BVA1.1-BV à A1.5-BV

2001-2006

CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Cette action était jusqu'alors non prioritaire dans la mesure où elle devait être précédée d'une action très significative en la matière à l'amont de la rivière.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

• DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste à effectuer les schémas directeurs d'assainissement pour les communes qui n'en possèdent pas, et pour celles qui en possèdent la mise en place du réseau d'assainissement. Un cahier des charges de ces actions a été élaboré par les partenaire. celui-ci définit les investigations minimales à réaliser et les objectifs à atteindre pour que les élus soient en mesure de choisir les orientations adéquates et réalistes pour l'assainissement de leur commune.

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement se décompose en trois phases :

♦ Phase 1 : réalisation du diagnostic de la situation existante

- état initial de la commune et évolution prévisible,
- état de l'assainissement actuel d'après investigations des plans disponibles et enquêtes auprès d'environ 60 % des habitants (E.A.A.).
- rejets existants,
- contrainte du milieu récepteur,

- faisabilité de l'assainissement autonome sur la base d'une étude de sols (E.S.),
 - un sondage de sol pour 3 habitations non raccordées au collectif,
 - Un essai de perméabilité pour 1 à 3 ha suivant les variabilités des sols.

♦ Phase 2 : élaboration de plusieurs scénarios et étude comparative

- zonage de l'assainissement collectif et non collectif,
- définition des filières d'assainissement non collectif,
- définition des réseaux et filières d'assainissement collectif,
- Programmation des travaux dans le temps.

♦ Phase 3 : établissement du schéma directeur d'assainissement (S.D.A.)

- carte de zonage,
- mémoire explicatif présentant les raisons des choix proposés,
- programme de réalisation avec priorités et échéanciers,
- détail estimatif des coûts d'investissement et de fonctionnement et une estimation de l'impact sur le prix de l'eau,
- Un projet de service communal d'assainissement.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

		A.E. R.M	Conseil Général	Communes
Assainissement	5 682 386 €	2 272 954.40 €	1 136 477.20 €	2 272 954.40 €
Hautes-Rivières		soit 40%	soit 20%	soit 40%
Thilay				
Tournavaux				
Haulmé				
Monthermé				

VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

THEME A2 Etude relative aux rejets industriels et artisanaux

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A2.1-BV Mise en place de l'étude.

A2.1-BV
Ensemble du bassin

versant

2001-2005

CONTEXTE

La Vallée de la Semoy est fortement industrialisée par de petites unités étant essentiellement orientées vers la « Forge- Estampage- Galvanisation ». Le caractère isolé des entreprises ajouté au caractère inondable de la quasi-totalité de la Vallée, nous laissent à penser que des rejets s'effectuent directement dans les cours d'eau.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Une étude doit être réalisée afin de connaître la nature, la forme et la quantité des rejets industriels rejetés directement dans la Semoy et ses affluents ou dans les réseaux de collecte des eaux pluviales.

Un cahier des charges sera établi, une sélection se fera dès réception des offres des Bureaux d'études.

CONDITIONS D'EXECUTION

L'étude sur les rejets et leurs impacts tiendra compte du volet Assainissement, des études en cours (Hydratec – Dubost et Pedon) ainsi que du Contrat de Rivière Semois Belge. Les cahiers des charges seront élaborés en concertation avec les maîtres d'œuvre (D.D.A.F., D.D.E.) et les Services Techniques des Conseils Généraux.

COÛT ESTIME

53 358€

- MAÎTRE D'OUVRAGE
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- PLAN DE FINANCEMENT

		A.E.R.M	Région	Crédit	Cté Cnes
				européen	
Mise en place de l'étude	53 358€	5 335.80 €	10 671.60 €	26 679 €	10 671.60 €
_		soit 10%	soit 20 %	soit 50 %	soit 20 %

VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

THEME A3 Suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique

de la Rivière

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A3.1-BV Campagne d'étude et de collecte de données

A3.1-BV Ensemble du bassin

versant

2001-2006

CONTEXTE

La politique cohérente d'amélioration de la qualité des eaux va permettre entre autre de lutter contre la pollution organique responsable de l'eutrophisation critique pour la population aquatique. L'objectif de qualité 1B ne pourra être atteint qu'au terme de plusieurs années de travaux. Des campagnes d'analyses physico-chimiques, biologiques et bactériologiques devront être mises en place pendant la phase d'application du Contrat de Rivière. Une cellule qualité franco-belge coordonnera l'action.

• DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste en un recensement des divers indices des cours d'eau et leurs gestions informatiques.

Des campagnes de terrains de mesures d'indices et de suivi des cours d'eau. Ainsi que la collecte et la mise à jour des données bibliographiques seront traités de manière à appréhender l'impact du Contrat de Rivière Semoy sur le Bassin Versant.

CONDITIONS D'EXECUTION

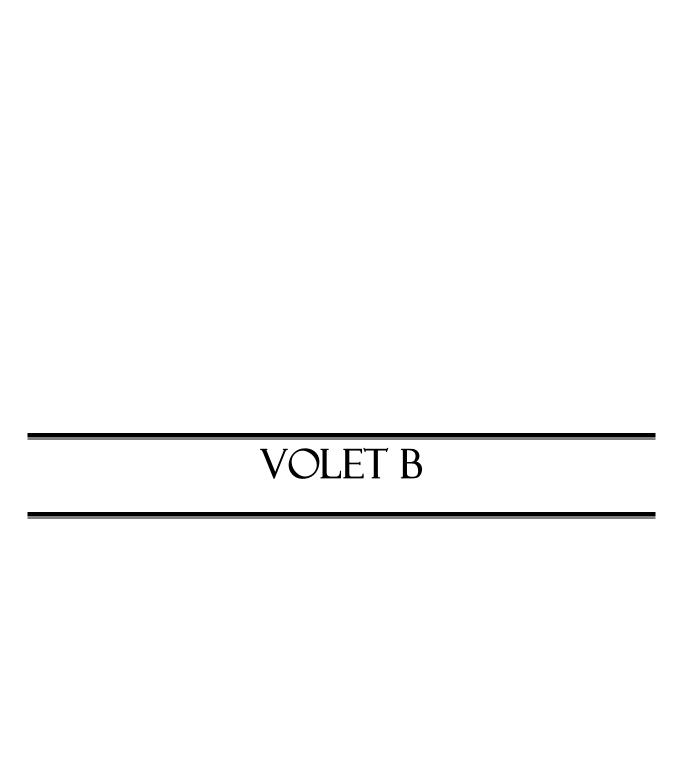
Cette action nécessite la consolidation de la cellule technique du Contrat de Rivière Semoy ainsi que la mise à disposition de moyens de travail opérationnel.

• COÛT ESTIME

7 623 €

- MAÎTRES D'OUVRAGE
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- ABS
- PLAN DE FINANCEMENT

		A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes - ABS
Recensement et	<i>7 623</i> €	1 295.91 €	990.99 €	3 811.50 €	1 524.60 €
gestion des indices		soit 17 %	soit 13 %	soit 50 %	soit 20 %
des cours d'eau					



VOLET B1 RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.1.a-S1 à B1.1.e-S6

B1.1 B1.1.a-S1 à B1.1.e-S6

2001-2006

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

Nous nous sommes rendu compte qu'une partie des rives bordant la Semoy était exempte de végétation rivulaire limitant les phénomènes d'érosion mais aussi modifiant le rôle de la berge sur sa fonction d'habitat et de luminosité.

Les plantations peuvent y remédier et l'objectif est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule.

Ces plantations consistent à mettre en terre des essences typiques des berges et autochtones, si possible provenant de pépinières locales, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain.

DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état et protéger les berges par des déboisements et débroussaillages sélectifs très léger permettant d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

Ces travaux auront aussi un impact non négligeable sur :

- La limitation des embâcles
- la création d'ouverture paysagère.

Par endroit, pour limiter l'érosion et favoriser une certaine biodiversité, nous effectuerons de plantations d'arbres et d'arbustes typiques des bords d'eau par bosquets.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

91 175 €

- MAÎTRE D'OUVRAGE
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Coût total	91 175€	15 499.75 €	30 087.75 €	27 352.50 €	18 235 €
		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

THEME B1.2 Protection des berges dégradées, par génie

végétal

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.2.a-S2 et B1.2.a-S3

B1.2 B1.2.a-S2 et B1.2.a-S3

2001-2006

CONTEXTE

Les deux crues centennales ont considérablement éprouvé les berges de la Semoy et de ses affluents. Certains affouillements posent des problèmes de sécurité et ou de gestion notamment aux abords des zones urbaines et des ouvrages. La protection des berges atteintes devra se faire en priorité par l'utilisation de méthodes douces (géotextile, peigne, fascine...).

• DEFINITION DE L'OPERATION

Aux endroits les plus affouillés, nous utiliserons les diverses techniques de génie végétal au vue de la configuration de la Rivière. à cet endroit. Le recours aux techniques mixte « enrochement – géotextile » peut être envisagé.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

20 020 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Coût total	<i>20 020 €</i>	3 403.40 €	6 606.60 €	6 006 €	4 004 €
		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

THEME B1.3 Aménagement de frayères

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.3-S2 à B1.3-S4

B1.3B1.3-S2 à B1.3-S4

2001-2006

CONTEXTE

L'amélioration de la qualité d'eau va permettre de tendre vers une Semoy de qualité piscicole 1, notamment pour les espèces nobles. L'intérêt du Contrat de Rivière va se porter sur la truite et le brochet, poissons très prisés des pêcheurs locaux et qui a fait la renommée de la Semoy dans les milieux spécialisés.

Sur la Semoy et d'après les études, seules les frayères à brochets seront réalisées. Elles sont rendues nécessaire par la demande de la pratique halieutique.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Amélioration de la frayère existante nécessitant :

- Léger curage des atterrissements
- Extension de la surface potentielle mise en eau pour permettre l'évacuation des juvéniles vers la Semoy.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

31 200 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Région	APPMA+ Fédé de pêche	Crédit européen	Etat
Coût total	31 200 €	3 120 €	6 240 €	6 240 €	9 360 €	6 240 €
		soit 10 %	soit 20 %	soit 20 %	soit 30 %	soit 20 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.4-S4 à B1.4-Ly

B1.4 B1.4-S4 à B1.4-Ly

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy devient de plus en plus attractif et reconnus dans le monde de la pêche. Les études actuelles sur le développement du loisir pêche lié à un plan de gestion piscicole montre l'impact d'une telle pratique dans le contexte du Bassin Versant de la Semoy. L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson. Les différents aménagements de valorisation hydrobiologique – halieutique ne serait complet sans permettre l'accès au cours d'eau aux personnes handicapées.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Traiter tous les ouvrages et toutes les embâcles faisant obstacle pour faciliter cette libre circulation.

Proposer des aménagements adéquats pour permettre l'accès à tous à la rivière

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Une des opérations s'assurera de la fiabilité et de la fonctionnalité des ouvrages mis en place auprès du monde des handicapés.

• COÛT ESTIME 46 350 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy.

		A.E.R.M	Région	Crédit	Etat	Pêcheurs	Cté Cnes
				européen			
Coût total	<i>46 350 €</i>	6 155.28 €	3 698.73 €	23 175 €	1 524.915 €	6 512.175 €	5 283.90 €
		soit 13.28 %	soit 7.98 %	soit 50 %	soit 3.29 %	soit 14.05 %	soit 11.4%

VOLET B1 RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES

THEME B1.5 Valoriser les relations à l'eau

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.5-BV Création d'accès

B1.5
Bassin Versant

2001-2006

• CONTEXTE

Les diverses études et contacts de terrain nous ont démontrés que les riverains perdaient leur relation à l'eau.

De fait peu d'endroit et d'espace favorisent cet accès.

DEFINITION DE L'OPERATION

Permettre par tous moyens adaptés un accès à la rivière favorisant la relation à l'eau.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Non estimé.

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

THEME B1.6 Gestion de la plaine alluviale

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.6.a-BV à B1.6-Ri

B1.6 B1.6.a-BV à B1.6-Ri

2001-2006

• CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

Les élus de territoire de la Semoy sont engagés dans un programme de restauration et de gestion de l'espace depuis une dizaine d'années. Cette opération ne serait efficace sans un vaste programme de maîtrise du foncier.

L'eau et ses usages font parties intégrantes du patrimoine social, historique et architectural du Bassin Versant de la Semoy. Valoriser le petit patrimoine bâti autour de l'eau tels les fontaines et lavoirs permettraient de favoriser la présence de l'eau en dehors des cours d'eau. Ces actions permettraient d'élargir la vocation de ces différentes structures pour mieux les intégrer dans la dynamique socio-économique liée au Contrat Rivière de la Semoy.

• DEFINITION DE L'OPERATION

- Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- Acquisition des terrains du lit majeur pour une maîtrise parfaite de l'espace.
- Restauration du patrimoine bâti, restauration des systèmes hydrauliques, aménagements et gestion des vocations.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

443 203 €.

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

A.F		A.E.R.M	Région	C.Général	Etat	Crédit	Cté Cnes
						européen	
Coût total	<i>443 203</i> €	21 805.587 €	60 497.209 €	58 724.397 €	120 108 €	110 180.28 €	71 887.53 €
		soit 4.92 %	soit 13.65 %	soit 13.25 %	soit 27.10 %	soit 24.86 %	soit 16.22 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

THEME B1.7 Entretien des affleurements rocheux et des

points de vues

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.7.a-BV et B1.7.b-BV

B1.7 B1.7.a-BV et B1.7.b-BV

2001-2006

• CONTEXTE

Le territoire du Bassin Versant de la Semoy s'est vu octroyer un label national « Reconquête du Paysage ». Le Contrat de Rivière Semoy participe efficacement à cette reconquête. Malgré la mise en place conjointement du Contrat Pour le Paysage du Bassin Versant de la Semoy. Il nous paraît important de présenter dans ce document les actions de mise en valeur de point de vue, où l'eau, élément structurant du paysage, doit être donnée à voir et à regarder.

DEFINITION DE L'OPERATION

Dégagement du site par un déboisement et un débroussaillage léger pour y favoriser une halte sécurisée.

Création d'une ouverture de perspective vers la vallée. Aménagement d'une aire de convivialité didactique. Superficie estimée du chantier : 3 000 m².

Le point de vue de la Roche aux Corpias est l'un des sites les plus fréquentés du Département. Malheureusement, il est notoirement établi que la halte pose un problème de sécurité vis à vis du CD 31. Un aménagement du site supérieur permettrait non seulement de répondre à ce souci de dangerosité mais également d'offrir une amélioration des services et de la capacité d'accueil.

CONDITIONS D'EXECUTION

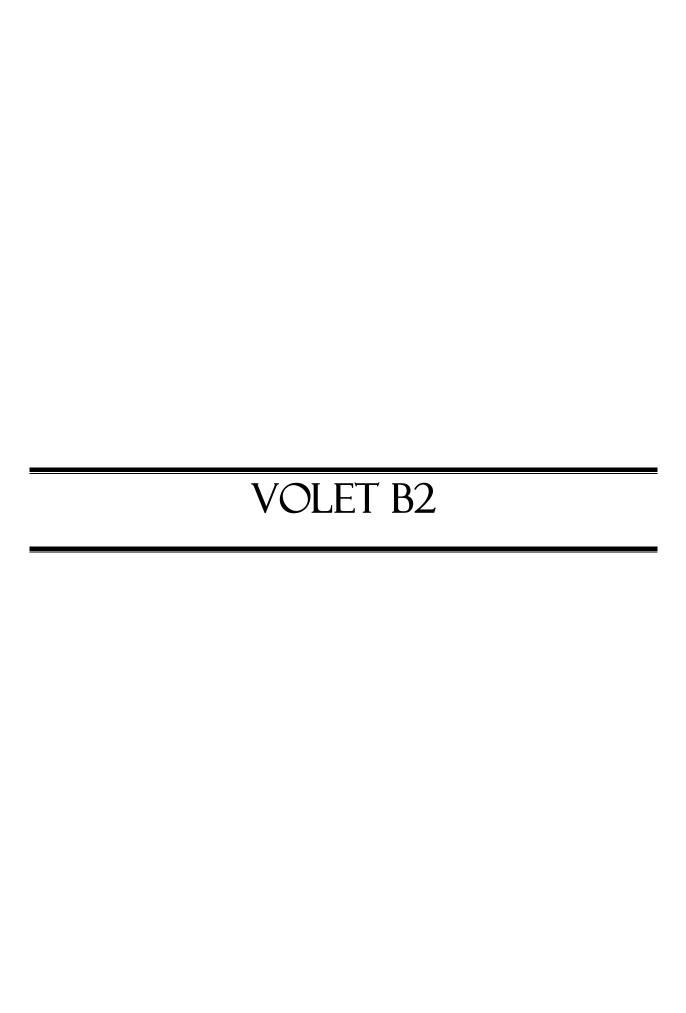
Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

32 497 €

- MAÎTRE D'OUVRAGE
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Coût total	32 497 €	4 874.55 €	4 874.55 €	16 248.50 €	6 499.40 €
		soit 15 %	soit 15 %	soit 50 %	soit 20 %



THEME B2.2 Annonce de crues

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B2.2-BV Communication transfrontalière.

B2.2-BV

Bassin Versant

2001-2006

• CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy française trouve être l'exécutoire du Bassin Versant total de la Semoy. Par conséquent, en période de crues, il est évident que nous sommes soumis au régime hydraulique de la Semois amont et de sa gestion. Les expériences passées ont montré qu'il était délicat d'apporter une solution efficace de prévention des inondations n'ayant que trop peu d'informations sur les conditions rencontrées en amont (Débit – Hauteur d'eau – Pluviométrie).

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'un système simple de communication autour des crues. Ne serait-ce que par l'envoi d'un fax collectivités françaises et la transformation de ces données via une abaque en tableau avec lecture simple et rapide des hauteurs d'eau au point clé de la Semoy.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Cette action ne pourra se réaliser qu'avec l'accord et le partenariat concret de l'amont.

• COÛT ESTIME

Traitement d'information : 763 €

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- FUL

		A.E.R.M	Région	Etat	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Traitement	<i>763</i> €	76.30 €	76.30 €	76.30 €	381.50 €	152.60 €
d'information		soit 10 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 20 %

THEME B2.3 Amélioration des écoulements

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B2.3.a-BV à B2.3-SJ1

B2.3B2.3.a-BV à B2.3-SJ1

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy française se trouve être l'exécutoire du Bassin Versant total de la Semoy. Par conséquent, en période de crues, il est évident que nous sommes soumis au régime hydraulique de la Semois amont et de sa gestion. Les expériences passées ont montré qu'il était délicat d'apporter une solution efficace de prévention des inondations n'ayant que trop peu d'informations sur les conditions rencontrées en amont (Débit – Hauteur d'eau – Pluviométrie). Une étude hydraulique du bassin versant est en cours s'orientant principalement sur une modélisation des débits d'étiage et de crues, ainsi que sur la pertinence d'ouvrages en rivière.

De plus certains ouvrages en mauvais état mériteraient d'être restaurés, des échelles à poissons aménagées ainsi que des rampes permettant le passage des canoës-kayaks.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'actions hydrauliques suivant le rendu de l'étude Hydratec

• CONDITIONS D'EXECUTION

Suivant rapport du bureau d'étude.

• COÛT ESTIME

Non estimé à ce jour.

• MAÎTRE D'OUVRAGE

THEME B2.4 Protéger les biens d'intérêt public

COURS D'EAU Bassin Versant

Camping

OPERATION B2.4-BV Protection localisée des biens d'intérêt public.

(en attente de l'étude HYDRATEC)

B2.4-BV
Bassin Versant

2001-2006

• CONTEXTE

En attente de l'étude HYDRATEC.

• DEFINITION DE L'OPERATION

En attente de l'étude HYDRATEC

• CONDITIONS D'EXECUTION

En attente de l'étude HYDRATEC.

• COÛT ESTIME

En attente de l'étude HYDRATEC.

• MAÎTRES D'OUVRAGE

THEME B2.5 Réaménagement des ouvrages hydrauliques

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B2.5-S6 Commune de MONTHERME

Barrage de Phades

B2.5-S6Semov

2001-2006

CONTEXTE

Certains ouvrages en mauvais état mériteraient d'être restaurés, des échelles à poissons aménagées ainsi que des rampes permettant le passage des canoës-kayaks.

Une étude hydraulique du bassin versant est en cours s'orientant principalement sur une modélisation des débits d'étiage et de crues, ainsi que sur la pertinence d'ouvrages en rivière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

La société ICAUNAISE propriétaire du site demande une révision de son contrat qui implique une renégociation du droit d'eau.

L'intérêt commun implique une réfection de l'ouvrage nécessitant des mesures compensatoires. Cette opération sera définie avec exactitude dès le rendu de l'étude en cours (cf. THEE).

Le Contrat de Rivière Semoy s'intéressera en particulier à l'impact de l'ouvrage et à la mise en place d'une passe mixte Poisson-Canoë.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

Passe à poissons : **38 113 €** Passe à canoës : **15 245 €**

Réfection et entretien du seuil : non estimé – cf étude

• MAÎTRES D'OUVRAGE

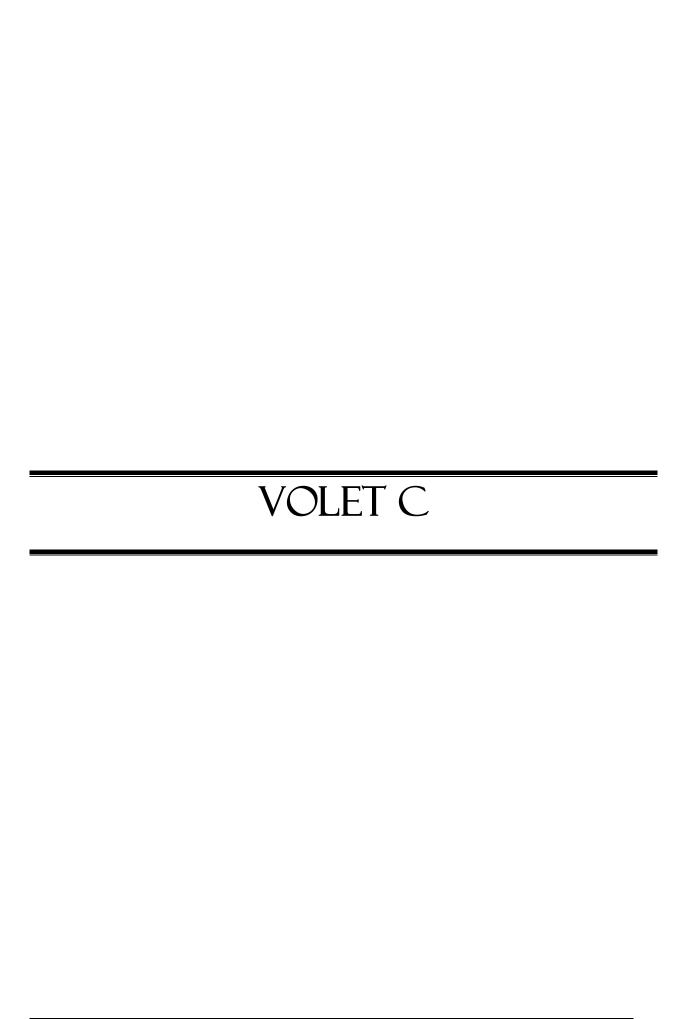
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- DDAF
- ICAUNAISE

• PLAN DE FINANCEMENT

Autofinancé par propriétaire privé.

COMMENTAIRE

La Communauté de Communes souhaitant trouver une solution améliorant l'impact du barrage sur le bassin versant mène une réflexion poussée quant à l'acquisition du site. Ne sachant pas quelle option de gestion du site la Communauté de Communes retiendra, nous nous réservons le droit d'amender cette fiche action une fois l'achat réalisé. Il est évident que quelque soit l'option choisie les travaux réalisés respecteront les normes.



THEME C1 Mise en place d'une équipe de cantonniers de

Rivière

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C1-BV Embauche de personnel

C1-BV
Bassin versant

2001-2006

• CONTEXTE

Le bassin versant de la Semoy fait l'objet de programme de gestion et d'entretien de l'espace depuis 96. Le Contrat de Rivière Semoy étant la contractualisation finale des partenaires. Toutes les actions entreprises et restant à réaliser doivent faire l'objet de compétences individuelles et collectives. Il va de soi que depuis les opérations d'entretien résultant des actions réalisées deviennent conséquente.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'une équipe de 2 emplois jeunes qualifiés ayant pour tâche la réalisation d'actions et l'entretien de certains tronçons des cours d'eau du Bassin Versant.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Sous réserve de l'acceptation des conventions Emplois jeunes entre le Maître d'Ouvrage et les partenaires.

• COÛT ESTIME

2 emplois jeunes : 38 113 €/an Fonctionnement : 3 812 €/an Soit pour 5 ans : 209 625 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• PLAN DE FINANCEMENT (sur 5 ans)

		A.E.R.M	Région	Conseil	Aide Emploi	Cté Cnes
				Général	jeune	
2 emplois jeunes	190 565 €	24 773.45 €	15 245.20 €	1 905.65 €	123 867.25 €	24 773.45 €
		soit 13%	soit 8%	soit 1%	soit 65%	soit 13%
Fonctionnement	19 060 €	2 477.80 €	1 524.80 €	190.60 €	12 389 €	2 477.80 €
		soit 13%	soit 8%	soit 1%	soit 65%	soit 13%
TOTAL	209 625 €	27 251.25 €	16 770 €	2 096.25 €	136 256.25 €	27 251.25 €

THEME C2 Etude de plan de Gestion Piscicole et

programme de développement du loisir Pêche.

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C2-BV Développement du loisir pêche

C2-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

En attente de l'étude A2H.

DEFINITION DE L'OPERATION

En attente de l'étude A2H.

• CONDITIONS D'EXECUTION

En attente de l'étude A2H.

• COÛT ESTIME

En attente de l'étude A2H.

• MAÎTRES D'OUVRAGE

En attente de l'étude A2H.

THEME C3 Canoë-Kayak

COURS D'EAU Semoy

OPERATION C3.a-BV et C3.b-BV

C3 C3.a-BV et C3.b-BV

2001-2006

CONTEXTE

En été, 200 à 400 embarcations passent chaque jour la frontière mais ne trouvent qu'un seul débarcadère bien aménagé à Hautes-Rivières. Celui-ci ne dispose toutefois pas de halte nautique à proximité dotée de sanitaires et d'une vente de produits alimentaires.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place de Débarcadère – Embarcadère sécurisé le long de la Semoy. 4 sites sont classés sélectionnés.

Mise en place d'une signalétique propre à l'activité Canoë permettant d'une part aux utilisateurs naviguant sur la Semoy de se repérer et d'autre part la création d'une carte – plaquette d'informations répertoriant les sites propices à cette pratique.

Les actions seront :

- La création d'une carte
- La création et la pose de panneaux

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

74 701 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

D.R.T		D.R.T	Région	C.Général	Etat	Crédit	Cté Cnes
						européen	
Coût	<i>74 701</i> €	2 054.28 €	8 157.35 €	6 095.60 €	10 517.90 €	32 935.67 €	14 940.20 €
total		soit 2.75 %	soit 10.92 %	soit 8.16 %	soit 14.08 %	soit 44.09 %	soit 20 %

THEME C4 Randonnée

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C4.a-BV à C4-S4

C4 C4.a-BV à C4-S4

2001-2006

• **CONTEXTE**

Dans le cadre de la gestion paysagère, le Contrat de Rivière Semoy essaye de mettre en place une action favorisant un sentiment d'appartenance au territoire. La qualification des Entrées de Villes répond à cet objectif.

Le Bassin Versant trouve de par la qualité de son territoire et suite à la phase 1 du projet (la conception et la réalisation d'un réseau de promenades) une vocation touristique importante. Le projet d'Itinérance voit là toute sa pertinence. Cette 2^{ème} phase comprend : la création d'un support cartographique individuel ainsi que la mise en place des 8 portes d'accès au territoire.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place de structures de franchissement type passerelle.

Elaboration des informations et de la cartographie installée sur ces portes.

Elaboration d'une carte individuelle de support.

Mise en place de mobilier et d'équipements favorisant les circulations.

Suite à l'étude effectuée par Marc SOUCAT – SAVART PAYSAGE – une deuxième tranche d'action doit être mise en œuvre. Il s'agit de la gestion végétale des sites sélectionnés avec implantation d'une structure typique de la Semoy.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

150 316€

- MAÎTRE D'OUVRAGE
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	C.Général	Région	Crédit	Cté Cnes
						européen	
Coût total	<i>150 316 €</i>	18 338.55 €	977.054 €	22 547.40 €	6 463.588 €	71 926.21 €	30 063.20 €
		soit 12.20 %	soit 0.65 %	soit 15 %	soit 4.3 %	soit 47.85 %	soit 20 %

THEME C5 Hébergement - Restauration

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C5.a-BV et C5.b-BV

C5 C5.a-BV et C5.b-BV

2001-2006

• CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'une programmation d'actions favorisant le développement durable à l'échelle du territoire. Le volet Contrat de Rivière Semoy, le réseau de promenades, le Contrat Pour le Paysage, ainsi que les compétences de la Communauté de Communes au titre du tourisme et de l'économie tel l'OPAH, nous oblige à mettre en place une réflexion autour des ces deux grands thèmes :

- Hébergement
- Restauration

• DEFINITION DE L'OPERATION

La cellule d'animation mettra en synergie toutes les données relatives à la restauration et à l'hébergement. Nous établirons un plan d'action permettant soit aux structures existantes de développer, de valoriser ou de diversifier leurs activités, soit de créer de nouveaux services dont le besoin se ferait ressentir.

• CONDITIONS D'EXECUTION

La cellule technique s'appuiera sur les forces vives compétentes du territoire.

• COÛT ESTIME

2 288 €

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Privé

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Coût total	2 288 €	228.80 €	686.40 €	915.20 €	457.60 €
		soit 10 %	soit 30 %	soit 40 %	soit 20 %

THEME C6 Connaissance et mise en valeur des sites

d'intérêt floristique, faunistique, géologique

et archéologique.

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C6-BV Mise en place de l'observatoire des paysages

C6-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Le bassin versant de la Semoy subit dans les années 50, une évolution importante de son paysage (enfrichement, coupe à blanc, construction, équipements publics, bâtiments industriels...). Les travaux effectués depuis une quinzaine d'années au titre de la gestion des espaces naturels et de l'amélioration sont des interventions qui vont dans le sens d'une gestion fine de l'espace. Pour le moment aucun outil n'existe pour suivre et évaluer l'impact de telles actions.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Cette opération peut se définir comme suit :

« Constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause afin d'orienter favorablement l'évolution des paysages. »

Pour ce faire, 50 cadrages sont définis sur le territoire :

Ils seront photographiés chaque année au même endroit, aux 4 saisons, les saisons permettant de voir les différents codes couleurs ainsi que les différents reliefs, pendant cinq ans conformément aux préconisations de l'observatoire du paysage du Ministère de l'Environnement :

Le choix des cadrages permettra d'observer les vues :

- Sur le relief
- Sur la rivière Semoy
- Sur les vallées secondaires
- » A partir de la rivière Semoy

CONDITIONS D'EXECUTION

La Cellule d'Animation s'engage à exécuter cette mission sous réserve de l'acquisition du matériel adéquate. Les prises de vues appartiendront au Contrat de Rivière Semoy qui mettra à disposition sa banque iconographique selon la réglementation en vigueur

PROTOCOLE

- Création du groupe de travail : *5 personnes*
 - Constitution: professionnels et usagers du paysage
- Définition de la mission de l'observatoire
- Cartographie des points de prises de vues
- Prise de vues
- Traitement informatique des données : SIG, autres...
- Information et communication autour du paysage

• COÛT ESTIME

1 Appareil photo numérique : 1 068 € Logiciel de traitement d'image : 763 €

Fonctionnement de l'observatoire : **7 500** € sur 5 ans

Prises de vues : *4 000* € sur 5 ans Soit un coût total : *13 331* €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• PLAN DE FINANCEMENT

ANNEE 1

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Appareil photo	1 068 €	213.60 €	213.60 €	427.20 €	213.60 €
numérique		soit 20 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %
Logiciel	763 €	152.60 €	152.60 €	305.20 €	152.60 €
		soit 20 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %
Fonctionnement	1 500 €	300 €	300 €	600 €	300 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
Prises de vues	800 €	160 €	160 €	320 €	160 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
TOTAL	4 131 €	<i>826.20</i> €	<i>826.20</i> €	1 652.40 €	<i>826.20</i> €

<u>ANNEES 2 – 3 – 4 – 5</u>

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Fonctionnement	6 000 €	1 200 €	1 200 €	2 400 €	1 200 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
Prises de vues	3 200 €	640 €	640 €	1 280 €	640 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
TOTAL	9 200 €	1 840 €	1 840 €	3 680 €	1 840 €

TOTAL

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Total Année 1	4 131 €	826.20 €	826.20 €	1 652.40 €	826.20 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
Total Années	9 200 €	1 840 €	1 840 €	3 680 €	1 840 €
2 - 3 - 4 - 5		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
TOTAL	13 331 €	2 666.20 €	2 666.20€	5 332.40 €	2 666.20 €

THEME C7 Etudes

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C7-BV Etude de définition du programme d'action

pédagogique en Semoy

C7-BV
Bassin Versant

2001-2006

• CONTEXTE

Le Contrat de Rivière Semoy s'inscrit dans une démarche territoriale de développement durable. Il serait inconcevable d'imaginer un programme d'action de ce type sans mettre au point les aspects pédagogiques offerts par tous les atouts disponibles sur le territoire. C'est pourquoi en liaison avec la Maison de Semoy, nous souhaitons programmer cette étude.

DEFINITION DE L'OPERATION

Réalisation d'une étude analysant :

- les publics potentiels
- les champs explorés
- les intérêts porteurs
- les contenus d'animation
- les actions possibles
- les acteurs disponibles
- un plan d'action

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ce travail sera confié à une structure offrant toutes les garanties nécessaires à sa bonne réalisation.

• COÛT ESTIME

10 jours à **382** € soit **3 820** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Réalisation	3 820 €	382 €	382 €	382 €	1 910 €	764 €
d'une étude		soit 10 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 20 %

VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE

THEME C8 Création d'une cellule de suivi de Contrat

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C8.a-BV et C8.b-BV

C8 C8.a-BV et C8.b-BV

2001-2006

CONTEXTE

Les deux Contrats gérant le bassin versant de la SEMOY sont menés dans une aire géographique définie et cohérente correspondant à une entité écologique et paysagère selon des critères visuels, géographiques et culturels.

Ce territoire regroupe cinq communes qui sont d'amont à la confluence avec la Meuse : Les Hautes-Rivières, Thilay, Haulmé, Tournavaux, Monthermé.

DEFINITION DE L'OPERATION

Les missions de La cellule technique :

- **&** Elaboration des Contrats de Rivière
- **Secretaria de la structure de ces contrats**
- **20** Constitution des dossiers d'actions : montage juridique, technique et financier
- **©** Coordination des actions et du partenariat
- Nation des réunions : comité de pilotage, commissions, chantiers
- Définition des travaux, gestions des actions
- Suivi et respect des cahiers des charges
- **&** Bilan des actions auprès des partenaires
- Relation avec le Contrat de Rivière Semois

CONDITIONS D'EXECUTION

A l'issu du cofinancement, l'animateur pourra se voir offrir deux possibilités, soit de rester salarié de l'Association ABS ou d'être intégré au personnel de l'intercommunauté SEMOY. L'A.B.S fournira tous les justificatifs de dépenses.

• COÛT ESTIME

253 075 €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Association pour l'Animation des Bords de Semoy (ABS)

		A.E.R.M	Région	A.B.S.	Crédit européen	Etat	Cté Cnes
Coût total	253 075 €	24 649.50 €	49 324.31 €	16 677.65 €	108 113.64 €	3 694.90 €	50 615 €
		soit 9.74 %	soit 19.49 %	soit 6.59 %	soit 42.72 %	soit 1.46 %	soit 20 %

VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE

THEME C9 Maison de la Semoy

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C9-BV Maison de la Semoy

C9-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Le Contrat de Rivière Semoy comporte des volets Tourisme – Pédagogie et Communication. La mise en place d'une structure d'accueil dont les rôles seront divers et variés représenterait en quelque sorte la vitrine de nos compétences.

Une telle structure au vu des besoins et des services offerts serait la solution idéale pour pérenniser les emplois de la cellule technique.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Pour faire suite à l'étude de « PMC » intitulée « Maison de Semoy », une structure pourrait être mise en place. La réflexion doit être approfondie. Cette action est plus un aboutissement qu'une action de démarrage.

La Maison de la Semoy serait le centre interactif de pérennisation du contrat.

CONDITIONS D'EXECUTION

Dans le respect de l'étude, ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

1 219 593 €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.RM	Région	Conseil	Crédit	Cté Cnes
					Général	européen	
Travaux à	1 219 593 €	122 959.30 €	60979.6 €	182 938.95 €	60979.6 €	548 816.85 €	243 918.60 €
effectuer		soit 10 %	soit 5 %	soit 15 %	soit 5 %	soit 45 %	soit 20 %
suite à							
l'étude							

VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE

THEME C10 Communication – Information

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C10-BV Communication

C10-BV

Bassin Versant

2002-2008

CONTEXTE

Le Contrat de Rivière Semoy fort de son expérience et des données récoltées tout au long des années de gestion d'entretien et d'étude qui ont été entrepris sur le Bassin Versant, possède une source de données intéressantes. Faire partager ce savoir nécessite la mise en place d'une communication importante.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Continuité de la parution du journal Info Semois - Semoy Réflexion sur l'opportunité d'un document ponctuel toute boîte Rédaction et publication de document type topoguide – cartes

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces actions respecteront la réglementation en vigueur sur la reproduction de document.

• COÛT ESTIME

Journal Info Semois -Semoy: **13 720** €(4 exemplaires/an pendant 6 ans)

Publication : **7 623** € *Total* : **21 343** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Région	Crédit européen	Cté Cnes
Info Semois-	13 720 €	2 744 €	6 860 €	4 116 €
Semoy		soit 20 %	soit 50 %	soit 30 %
Publication	7 623 €	1 524.60 €	3 811.50 €	2 286.90 €
		soit 20 %	soit 50 %	soit 30 %
Total	21 343 €	4 268.60 €	10 671.50 €	6 402.90 €





Contrat de Rivière Opérations du Volet A

Action	Nature des travaux	Montant	Phasage	Maître d'ouvrage
Volet A: A	Amélioration de la qualité de l'eau			
A1.1.BV	Assainissement Commune d'Hautes-Rivières	2 119 042 €	00/05	Cté de Cnes Communes
A1.2.BV	Assainissement Commune de Thilay	2 286 735 €	00/05	Cté de Cnes Communes
A1.3.BV	Assainissement Commune de Tournavaux	11 434 €	00/05	Cté de Cnes Communes
A1.4.BV	Assainissement Commune d'Haulmé	11 434 €	00/05	Cté de Cnes Communes
A1.5.BV	Assainissement Commune de Monthermé	1 253 741 €	00/05	Cté de Cnes Communes
Sous-Total	Thème A1	5 682 386 €		
A2.1.BV	Mise en place de l'étude relative aux rejets industriels et artisanaux	53 358 €	01/05	Cté de Cnes
Sous-Total	Thème A2	53 358 €		
A.3.1	Campagne d'étude et de collecte de données sur le suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique de la Rivière		01/06	Cté de Cnes ABS
Sous-Total	Thème A3	<i>7 623</i> €		

Total Volet A	4 706 715 €		
---------------	-------------	--	--

THEME A1 Assainissement des collectivités locales

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A1.1-BV Commune d'Hautes-Rivières

Mise en place d'une politique d'assainissement

A1.1-BV
Ensemble du bassin
versant

2000-2005

CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

• DEFINITION DE L'OPERATION

L'assainissement se fera grâce au procédé de boues activées. En ce moment le bureau d'étude retravaille les dimensions de la Station d'épuration. Les travaux sont prévus pour début 2002

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

	Assainissement			
	HAUTES-RIVIERES	A.E. R.M	Conseil Général	Commune
En cours	697 591 €	279 036.40 €	139 518.20 €	279 036.40 €
		soit 40%	soit 20%	soit 40%
Estimé	2 119 042 €	847 616.80 €	423 808.40 €	847 616.80 €
		soit 40%	soit 20%	soit 40%

THEME A1 Assainissement des collectivités locales

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A1.2-BV Commune de Thilay

Mise en place d'une politique d'assainissement

A1.2-BV
Ensemble du bassin
versant

2000-2005

CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

• DEFINITION DE L'OPERATION

La commune de Thilay mène actuellement une réflexion approfondie sur la mise en place d'un programme d'assainissement. (étude diagnostique en cours)

Les pistes sont nombreuses en regard de l'éclatement géographique des pôles urbanisés. Les mesures retenues devront prendre en compte les faisabilités techniques et financières, sans omettre le coût de fonctionnement qui en découlera.

A ce jour la commune doit se positionner sur l'option de raccordement de Nohan sur Semoy.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

	Assainissement THILAY	A.E. R.M	Conseil Général	Cté Cnes
Estimé	2 286 735 €	914 694 €	457 347 €	914 694 €
		soit 40%	soit 20%	soit 40%

THEME A1 Assainissement des collectivités locales

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A1.3-BV Commune de Tournavaux

Mise en place d'une politique d'assainissement

A1.3-BV Ensemble du bassin versant

2000-2005

CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

• DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste à effectuer un schéma directeur d'assainissement pour la commune. Un cahier des charges de ces actions est élaboré par les partenaires; celui-ci définit les investigations minimales à réaliser et les objectifs à atteindre pour que les élus soient en mesure de choisir les orientations adéquates et réalistes pour l'assainissement de leur commune.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

		A.E. R.M	Conseil Général	Cté Cnes
Assainissement	11 434 €	4 573.60 €	2 286.80 €	4 573.60 €
TOURNAVAUX		soit 40%	soit 20%	soit 40%
Etude de zonage				

THEME A1 Assainissement des collectivités locales

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A1.4-BV Commune d'Haulmé

Mise en place d'une politique d'assainissement

A1.4-BV
Ensemble du bassin
versant

2000-2005

CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

• DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste à effectuer le schéma directeur d'assainissement pour la commune. Un cahier des charges de ces actions est élaboré par les partenaires; celui-ci définit les investigations minimales à réaliser et les objectifs à atteindre pour que les élus soient en mesure de choisir les orientations adéquates et réalistes pour l'assainissement de leur commune.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

		A.E. R.M	Conseil Général	Cté Cnes
Assainissement	11 434 €	4 573.60 €	2 286.80 €	4 573.60 €
HAULME		soit 40%	soit 20%	soit 40%
Etude de zonage				

THEME A1 Assainissement des collectivités locales

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A1.5-BV Commune de Monthermé

Mise en place d'une politique d'assainissement

A1.5-BV Ensemble du bassin versant

2000-2005

CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Réfection du réseau et de la Station d'épuration

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes
- PLAN DE FINANCEMENT

		A.E. R.M	Conseil Général	Cté Cnes
Assainissement MONTHERME	1 253 741 €		250 748.20 € soit 20%	501 496.40 € soit 40%

THEME A2 Etude relative aux rejets industriels et artisanaux

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A2.1-BV Mise en place de l'étude.

A2.1-BV
Ensemble du bassin

versant

2001-2005

CONTEXTE

La Vallée de la Semoy est fortement industrialisée par de petites unités étant essentiellement orientées vers la « Forge- Estampage- Galvanisation ». Le caractère isolé des entreprises ajouté au caractère inondable de la quasi-totalité de la Vallée, imposent de mener des investigations sur les rejets industriels, pour garantir le respect du milieu naturel

DEFINITION DE L'OPERATION

Une étude doit être réalisée afin de connaître la nature, la forme et la quantité des rejets industriels rejetés directement dans la Semoy et ses affluents ou dans les réseaux de collecte des eaux pluviales.

Un cahier des charges sera établi, une sélection se fera dès réception des offres des Bureaux d'études.

CONDITIONS D'EXECUTION

L'étude sur les rejets et leurs impacts tiendra compte du volet Assainissement, des études en cours (Hydratec – Dubost et Pedon) ainsi que du Contrat de Rivière Semois Belge.

Les cahiers des charges seront élaborés en concertation avec les maîtres d'œuvre (D.D.A.F., D.D.E.) et les Services Techniques des Conseils Généraux.

• COÛT ESTIME

53 358 €

- MAÎTRE D'OUVRAGE
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- PLAN DE FINANCEMENT

		A.E.R.M	Région	Crédit	Cté Cnes
				européen	
Mise en place de l'étude	53 358 €	5 335.80 € soit 10%	10 671.60 € soit 20 %	26 679 € soit 50 %	10 671.60 € soit 20 %

THEME A3 Suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique

de la Rivière

COURS D'EAU Ensemble du bassin versant

OPERATION A3.1-BV Campagne d'étude et de collecte de données

A3.1-BV Ensemble du bassin

versant

2001-2006

CONTEXTE

La politique cohérente d'amélioration de la qualité des eaux va permettre entre autre de lutter contre la pollution organique responsable de l'eutrophisation critique pour la population aquatique. L'objectif de qualité 1B ne pourra être atteint qu'au terme de plusieurs années de travaux. Des campagnes d'analyses physico-chimiques, biologiques et bactériologiques devront être mises en place pendant la phase d'application du Contrat de Rivière. Une cellule qualité franco-belge coordonnera l'action.

• DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste en un recensement des divers indices des cours d'eau et leurs gestions informatiques.

Des campagnes de terrains de mesures d'indices et de suivi des cours d'eau. Ainsi que la collecte et la mise à jour des données bibliographiques seront traités de manière à appréhender l'impact du Contrat de Rivière Semoy sur le Bassin Versant.

CONDITIONS D'EXECUTION

Cette action nécessite la consolidation de la cellule technique du Contrat de Rivière Semoy ainsi que la mise à disposition de moyens de travail opérationnel.

• COÛT ESTIME

7 623 €

- MAÎTRES D'OUVRAGE
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- ABS
- PLAN DE FINANCEMENT

		A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes - ABS
Recensement et	<i>7 623</i> €	1 295.91 €	990.99 €	3 811.50 €	1 524.60 €
gestion des indices		soit 17 %	soit 13 %	soit 50 %	soit 20 %
des cours d'eau					



Contrat de Rivière Opérations du Volet B1

Action	Nature des travaux	Montant	Phasage	Maître d'ouvrage					
Volet B1: Restauration et mise en valeur des cours d'eau et des Paysages									
B1.1.a-S1	Déboisement sélectif de la berge (Sousmont)	775 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.b-S1	Reconstitution de la ripisylve par plantations (Les Mazis)	12 000 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.c-S1	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages très légers	1 500 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.d-S1	Reconstitution de la ripisylve par plantations (Rive gauche amont pont de Sorendal)	3 700 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.a-S2	Retalutage de la berge et pose d'un géotextile (Traversée du village d'Hautes-Rivières)	38 000 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.a-S3	Reconstitution de la ripisylve par plantations (Naux « La Prée »)	9 900 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.b-S3	Protection de la berge par coupe de grands arbres (Le Baquet)	1 150 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.c-S3	Plantation et bouturage d'espèces buissonnantes pour éviter le déchaussement (Le Baquet)	2 300 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.a-S4	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillage très légers (Talus Route de Navaux)	770 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.b-S4	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages très légers (Traversée Navaux)	1 540 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.c-S4	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages très légers (aval du village de Navaux)	1 000 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.a-S5	Reconstitution de la ripisylve par plantations (Plaine d'Haulmé)	7 490 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.b-S5	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages (Haulmé)	2 400 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.c-S5	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages (Tournavaux)	980 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.a-S6	Déboisement sélectif de la berge (Phades)	1 550 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.b-S6	Traitement de la végétation (Confluence bras droit)	620 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.c-S6	Traitement de la végétation (Confluence bras gauche)	620 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.d-S6	Coupe sélective de la végétation ligneuse (Laval Dieu)	2 745 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.1.e-S6	Coupe sélective de la végétation ligneuse (Aval du camping de Phades)	2 135 €	01/06	Cté de Cnes					
Total sous	-volets B1.1	91 175€							
B1.2.a-S2	Mise en place d'une technique de génie végétal (Trou du Faucon)	19 520 €	01/06	Cté de Cnes					
B1.2.a-S3	Renfort de berge par le biais de plantations (« LA VANNE Rive gauche »)	500 €	01/06	Cté de Cnes					
Total sous	-volets B1.2	20 020 €							

B1.3-S2	Frayères à Brochets du Faucon	7 600 €	01/06	Cté de Cnes
B1.3-S3	Naux- Frayères à Brochets	7 600 €	01/06	Cté de Cnes
B1.3-S4	Gué de Navaux – Frayères à Brochets	16 000 €	01/06	Cté de Cnes
Total sous	-volet B1.3	31 200 €		
B1.4-S4	Mise en place d'accès et de cheminement en bord de rivière pour personnes handicapées	15 246 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-SJ1	Rétablir la libre circulation du poisson grâce à l'aménagement d'une passe à poissons (Linchamps)	Non estimé à ce jour	01/06	Propriétaire privé
B1.4-SJ2	Repositionnement de l'ouvrage ONF. Rétablir la libre circulation du poisson. (Confluence Bertembas)	Gérer en direct par ONF	01/06	ONF
B1.4-Be	Rétablissement de la libre circulation du poisson	1 525 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-Ch	Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve.	2 058 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-Ri	Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve.	1 100 €	01/06	Cté de Cnes DDE
B1.4-Bj	Gestion des 3 embâcles et gestion de la ripisylve.	9 399 €	01/06	Cté de Cnes FUL
В1.4-Но	Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.	3 175 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-Na	Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.	3 937 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-Ly	Aménagement de zone urbanisée. Aménagement de frayères. Gestion et entretien de la ripisylve.	9 910 €	01/06	Cté de Cnes ONF
Total sous	-volet B1.4	<i>46 350</i> €		
B1.5-BV	Valoriser les relations à l'eau. Actions à définir.	-	-	-
Total sous	-volet B1.5	-	-	-
B1.6.a-BV	Déboisement et débroussaillage léger des confluences Semoy – Affluents, Routes - Affluents	3 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.b-BV	Mise en place de parapet à claire-voie sur les 5 ponts enjambant la Semoy.		01/06	DDE DRI
B1.6.c-BV	Aménagement des lavoirs et fontaines.	83 853 €	01/06	Cté de Cnes ONF
B1.6.d- BV	Maîtrise du foncier	167 750 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6-S1	Reconquête de la plaine alluviale. « Les Mazis ».	46 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.a-S2	Reconquête de la plaine alluviale. Rive gauche aval de Newet. Commune d'Hautes-Rivières.	2 300 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.b-S2	Reconquête de la plaine alluviale. « Boucle du Faucon ».	46 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.a-S3	Reconquête de la plaine alluviale. « La Prée - Naux ». Commune de Thilay.	6 900 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.b-S3	Reconquête de la plaine alluviale. « Les Longs Champs ». Commune de Thilay.	46 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6-SJ1	Reconquête de la plaine alluviale. « Saint Jean ».	13 800 €	01/06	Cté de Cnes

B1.6-SJ2	Reconquête de la plaine alluviale.	23 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6-Ri	Reconquête de la plaine alluviale. « Rivette ».	4 600 €	01/06	Cté de Cnes
Total sous	s-volet B1.6	443 203 €		
B1.7.a-BV	Aménagement de point de vues. « Miremont ».	2 158 €	01/06	Cté de Cnes
B1.7.b-BV	Aménagement de point de vues. « Roche aux Corpias ».	30 339 €	01/06	Cté de Cnes
Sous-Tota	l Thème B1.7	32 497 €		

Total Volet B1	664 445 €	

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.a-S1 Commune d'HAUTES-RIVIERES

Déboisement sélectif de la berge (Sousmont)

B1.1.a-S1 Semoy – Rive droite

2001-2006

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Cette action consiste à un déboisement sélectif du talus situé entre le CD et la Semoy, ayant 2 aspects :

- ♦ Limitation des embâcles
- ♦ Ouverture paysagère

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

500 ml à 1.55 €/ml soit **775** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Déboisement	<i>775</i> €	131.75 €	255.75 €	232.50 €	155 €
sélectif		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.b-S1 Commune d'HAUTES-RIVIERES

Plantations (Les Mazis)

B1.1.b-S1 Semoy – Rive droite

2001-2006

CONTEXTE

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible, les plants proviendront des pépinières locales

• DEFINITION DE L'OPERATION

Plantation d'arbres et d'arbustes typiques des bords d'eau par bosquets.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

1500 ml à 8 €/ml soit **12 000** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Plantation	12 000 €	2 040 €	3 960 €	3 600 €	2 400 €
d'arbres		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.c-S1 Commune d'HAUTES-RIVIERES

Maintenir le linéaire en l'état

B1.1.c-S1 Semoy – Rive droite

2001-2002

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

3000 m² à 0.50 €/m² soit **1 500** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	<i>1 500</i> €	495 €	255 €	450 €	300 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive gauche

OPERATION B1.1.d-S1 Commune d'HAUTES-RIVIERES

Plantation (Rive gauche amont pont de

Sorendal).

B1.1.d-S1Semoy – Rive gauche

2001-2002

CONTEXTE

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible, les plants proviendront des pépinières locales.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Plantation d'arbres et d'arbustes typique des bords d'eau par bosquets.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

450 ml pour *3 700* €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Plantation	3 700 €	1 221 €	629 €	1 110 €	740 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.a-S2 Commune d'HAUTES-RIVIERES

Gestion de la berge. Traversée du village

d'Hautes-Rivières.

B1.1.a-S2 Semoy – Rive droite

2001-2006

CONTEXTE

La berge – rive droite – au droit du village d'Hautes-Rivières souffre en cas de crues. Une consolidation devra être prise en compte. De plus, la mise en place d'un cheminement sur cette berge favorisera une circulation déjà existante mais souhaitée sécuriser.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Retalutage de la berge et pose d'un géotextile fixé en crête de berge par un mur en pierre seiche favorisant les accès à l'eau.

Mise en place d'un cheminement type dallage bois.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Ils devront faire l'objet d'une réception par un organisme de sécurité.

COÛT ESTIME

500 ml à 46 €/ml soit **23 000** €

Cheminement: 500 ml à 30 €/ml soit 15 000 €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Retalutage et	23 000 €	3 910 €	7 590 €	6 900 €	4 600 €
pose d'un		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
géotextile					
Cheminement	15 000 €	2 550 €	4 950 €	4 500 €	3000 €
		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
TOTAL	38 000 €	6 460 €	12 540 €	11 400 €	<i>7 600</i> €

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive gauche

OPERATION B1.1.a-S3 Commune de THILAY

« La Prée » - Naux - Plantation

B1.1.a-S3Semoy – Rive gauche

2001-2006

CONTEXTE

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible, les plants proviendront des pépinières locales.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Plantation d'arbres et d'arbustes typiques des bords d'eau par bosquets.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

900 ml à 11 €/ml soit **9 900 €**

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Plantations	9 900 €	1 683 €	3 267 €	2 970 €	1 980 €
		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.b-S3 Commune de THILAY

Le Baquet

B1.1.b-S3 Semoy – Rive droite

2001-2002

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Protection de la berge par la coupe des grands arbres pouvant à tout moment provoquer une érosion.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

250 ml à 4.60 €/ml soit **1 150** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	1 150 €	379.50 €	195.50 €	345 €	230 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.c-S3 Commune de THILAY

Le Baquet

B1.1.c-S3
Semoy – Rive droite

2001-2002

CONTEXTE

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible les plants proviendront de pépinières locales.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Suite à l'entretien et à l'enlèvement de la végétation ligneuse. Plantations et bouturages d'espèces essentiellement buissonnantes afin d'éviter le déchaussement.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

250 ml pour **2** 300 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	2 300 €	759 €	391 €	690 €	460 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive gauche

OPERATION B1.1.a-S4 Commune de THILAY

Maintenir le linéaire en l'état (Talus route de

Navaux)

B1.1.a-S4 Semoy – Rive gauche

2001-2002

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

550 ml à 1.40 €/ml soit **770 €**

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	<i>770</i> €	254.10 €	130.90 €	231 €	154 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive gauche

OPERATION B1.1.b-S4 Commune de THILAY

Traversée Navaux

B1.1.b-S4
Semoy – Rive gauche

2001-2002

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

1100 ml à 1.40 €/ml soit **1 540** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	1 540 €	508.20 €	261.80 €	462 €	308 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive gauche

OPERATION B1.1.c-S4 Commune de THILAY

Aval du village de Navaux

B1.1.c-S4
Semoy – Rive gauche

2001-2002

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

1000 ml à 1 €/ml soit **1 000 €**

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	1 000 €	330 €	170 €	300 €	200 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive gauche

OPERATION B1.1.a-S5 Commune d'HAULME

Plaine d'Haulmé - Plantation

B1.1.a-S5
Semoy – Rive gauche

2001-2006

CONTEXTE

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible, les plants proviendront des pépinières locales.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Plantation d'arbres et d'arbustes typiques des bords d'eau par bosquets.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

700 ml à 10.70 €/ml soit **7 490** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Plantations	<i>7 490</i> €	1 273.30 €	2 471.70 €	2 247 €	1 498 €
		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.b-S5 Commune d'HAULME

Maintenir le linéaire en l'état

B1.1.b-S5Semoy – Rive gauche

2001-2002

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

4 800 m² à 0.50 €/m² soit **2 400 €**

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	2 400 €	792 €	408 €	720 €	480 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.c-S5 Commune de TOURNAVAUX

Maintenir le linéaire en l'état

B1.1.c-S5 Semoy – Rive droite

2001-2002

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

700 ml à 1.40 €/ml soit **980 €**

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	980€	324 €	166 €	294 €	196 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.a-S6 Commune de MONTHERME

« Phades » - Traitement de la végétation

B1.1.a-S6 Semoy – Rive droite

2001-2006

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

DEFINITION DE L'OPERATION

Cette action consiste à un déboisement sélectif du talus situé entre le CD et la Semoy, ayant 2 aspects :

- ♦ Limitation des embâcles
- Ouverture paysagère

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

1000 ml à 1.55 €/ml soit **1 550** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Déboisement	1 550 €	263.50 €	511.50 €	465 €	310 €
sélectif		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.1.b-S6 Commune de MONTHERME

« Phades » - Traitement de la végétation

B1.1.b-S6 Semoy – Rive droite

2001-2006

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

DEFINITION DE L'OPERATION

Cette action consiste à un déboisement sélectif du talus situé entre le CD et la Semoy, ayant 2 aspects :

- ♦ Limitation des embâcles
- ♦ Ouverture paysagère

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

400 ml à 1.55 €/ml soit **620** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Déboisement	620 €	105.40 €	204.60 €	186€	124 €
sélectif		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B1.1.c-S6 Commune de MONTHERME

Confluence – bras gauche – Traitement de la

végétation.

B1.1.c-S6
Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

DEFINITION DE L'OPERATION

Cette action consiste à un déboisement sélectif du talus situé entre le CD et la Semoy, ayant 2 aspects :

- ♦ Limitation des embâcles
- ♦ Ouverture paysagère

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

400 ml à 1.55 €/ml soit **620** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Déboisement	<i>620</i> €	105.40 €	204.60 €	186 €	124 €
sélectif du talus		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive gauche

OPERATION B1.1.d-S6 Commune de MONTHERME

Laval Dieu

B1.1.d-S6
Semoy – Rive gauche

2001-2002

• CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

Coupe sélective de la végétation ligneuse composée de cépées d'aulnes vieillissants.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

450 ml à 6.10 €/ml soit **2 745** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	2 745 €	905 €	466 €	825 €	549 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.1 Restauration du lit majeur

COURS D'EAU Semoy – Rive gauche

OPERATION B1.1.e-S6 Commune de MONTHERME

Aval du Camping de Phades

B1.1.e-S6Semoy – Rive gauche

2001-2002

• CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

Coupe sélective de la végétation ligneuse composée de cépées d'aulnes vieillissants.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

350 ml à 6.10 €/ml soit **2 135** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	2 135 €	704.5 €	362.9 €	640.6 €	427 €
		soit 33 %	soit 17 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.2 Protection des berges dégradées, par génie

végétal

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.2.a-S2 Commune de THILAY

Trou du Faucon – Renfort de berge

B1.2.a-S2 Semoy – rive droite

2001-2006

CONTEXTE

Les deux crues centennales ont considérablement éprouvé les berges de la Semoy et de ses affluents. Certains affouillements posent des problèmes de sécurité et ou de gestion notamment aux abords des zones urbaines et des ouvrages. La protection des berges atteintes devra se faire en priorité par l'utilisation de méthodes douces (géotextile, peigne, fascine...).

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'une technique de génie végétal type « peigne » au vu de la configuration de la Rivière à cet endroit. Une technique mixte « enrochement – géotextile » peut être envisagé.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

80 ml à 244 €/ml soit **19 520** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Mise en place	19 520 €	3 318.40 €	6 441.60 €	5 856 €	3 904 €
d'une technique		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
génie végétal					

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET	ı
	DES PAYSAGES	ı

THEME B1.2 Protection des berges dégradées, par génie

végétal

COURS D'EAU Semoy – Rive gauche

OPERATION B1.2.a-S3 Commune de THILAY

« Liesch »

B1.2.a-S3
Semoy – rive gauche

2001-2006

CONTEXTE

Les deux crues centennales ont considérablement éprouvé les berges de la Semoy et de ses affluents. Certains affouillements posent des problèmes de sécurité et ou de gestion notamment aux abords des zones urbaines et des ouvrages. La protection des berges atteintes devra se faire en priorité par l'utilisation de méthodes douces (géotextile, peigne, fascine...).

• DEFINITION DE L'OPERATION

Renfort de berge pour consolider et stabiliser en amont des gabions pour protéger la route. Cette action pourra se faire par le biais de plantations.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

50 ml à 10 €/ml soit **500** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Renfort de berge	500€	85 €	165 €	150 €	100 €
		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

THEME B1.3 Aménagement de frayères

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B1.3-S2 Commune de THILAY

Frayères à brochets du faucon

B1.3-S2
Semoy

2001-2006

CONTEXTE

L'amélioration de la qualité d'eau va permettre de tendre vers une Semoy de qualité piscicole 1, notamment pour les espèces nobles. L'intérêt du Contrat de Rivière va se porter sur la truite et le brochet, poissons très prisés des pêcheurs locaux et qui ont fait la renommée de la Semoy dans les milieux spécialisés.

Sur la Semoy et d'après les études, seules les frayères à brochets seront réalisées. Elles sont rendues nécessaire par la demande de la pratique halieutique.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Extension de la frayère actuelle pour passer de 135 m² à 2 000 m²

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

2 000 m² à 3.80 €/m² soit **7 600** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Région	APPMA+ Fédé de pêche	Crédit européen	Etat
Extension	<i>7 600 €</i>	760 €	1 520 €	1 520 €	2 280 €	1 520 €
de la frayère		soit 10 %	soit 20 %	soit 20 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.3 Aménagement de frayères

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B1.3-S3 Commune de THILAY

Naux - Frayères à brochets

B1.3-S3
Semoy

2001-2006

CONTEXTE

L'amélioration de la qualité d'eau va permettre de tendre vers une Semoy de qualité piscicole 1, notamment pour les espèces nobles. L'intérêt du Contrat de Rivière va se porter sur la truite et le brochet, poissons très prisés des pêcheurs locaux et qui a fait la renommée de la Semoy dans les milieux spécialisés.

Sur la Semoy et d'après les études, seules les frayères à brochets seront réalisées. Elles sont rendues nécessaire par la demande de la pratique halieutique.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Augmentation de la largeur pour permettre un accès plus aisé aux espèces piscicoles. Renforcement de la digue amont pour éviter une inondation en période de crues.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

2 000 m² à 3.80 €/m² soit **7 600** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Région	APPMA+ Fédé de pêche	Crédit européen	Etat
Augmentation	<i>7 600 €</i>	760 €	1 520 €	1 520 €	2 280 €	1 520 €
largeur		soit 10 %	soit 20 %	soit 20 %	soit 30 %	soit 20 %
Renforcement						
de la digue						

THEME B1.3 Aménagement de frayères

COURS D'EAU Semoy – Rive droite

OPERATION B1.3-S4 Commune de THILAY

« Gué de Navaux » - Frayères à brochets

B1.3-S4

Semoy - Rive droite

2001-2006

CONTEXTE

L'amélioration de la qualité d'eau va permettre de tendre vers une Semoy de qualité piscicole 1, notamment pour les espèces nobles. L'intérêt du Contrat de Rivière va se porter sur la truite et le brochet, poissons très prisés des pêcheurs locaux et qui a fait la renommée de la Semoy dans les milieux spécialisés.

Sur la Semoy et d'après les études, seules les frayères à brochets seront réalisées. Elles sont rendues nécessaire par la demande de la pratique halieutique.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Amélioration de la frayère existante nécessitant :

- Léger curage des atterrissements
- Extension de la surface potentielle mise en eau pour permettre l'évacuation des brochetons vers la Semoy.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

2 000 m² à 8 €/m² soit **16 000 €**

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Région	APPMA+ Fédé de pêche	Crédit européen	Etat
Amélioration de	<i>16 000 €</i>	1 600 €	3 200 €	3 200 €	4 800 €	3 200 €
la fravère		soit 10 %	soit 20 %	soit 20 %	soit 30 %	soit 20 %

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B1.4-S4 Accès Pêche Handicapés.

B1.4-S4
Semoy

2001-2006

• CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy devient de plus en plus attractif et reconnus dans le monde de la pêche. Les études actuelles sur le développement du loisir pêche lié à un plan de gestion piscicole montre l'impact d'une telle pratique dans le contexte du Bassin Versant de la Semoy. Les différents aménagements de valorisation hydrobiologique – halieutique ne serait complet sans permettre l'accès au cours d'eau aux personnes handicapées.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'accès et de cheminement en bord de Rivière permettant aux personnes handicapées de profiter pleinement du loisir pêche.

2 sites sont sélectionnés : Pont de Thilay – Pont de Tournavaux.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Cette opération s'assurera de la fiabilité et de la fonctionnalité des ouvrages mis en place auprès du monde des handicapés.

COÛT ESTIME

Aménagement d'un site : 7 623 € soit un montant total de 15 246 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy.

		A.E.R.M	Région	Crédit	Etat	Pêcheurs	Cté Cnes
				européen			
Aménagement	15 246 €	1 524.60 €	1 524.60 €	7 623 €	1 524.60 €	1 524.60 €	1 524.60 €
de 2 sites		soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 10%

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Saint Jean

OPERATION B1.4-SJ1 Commune d'HAUTES-RIVIERES

Rétablir la libre circulation du poisson

- Barrage Etang Linchamps -

B1.4-SJ1
Saint Jean

2001-2006

CONTEXTE

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

• DEFINITION DE L'OPERATION

L'étang de l'usine de la Rayère par le biais de son vannage est un obstacle infranchissable. L'aménagement d'une structure type « Passe à poissons » permettrait de recoloniser l'essentiel des frayères potentielles à truite du Bassin de la Semoy.

• CONDITIONS D'EXECUTION

L'action ne se fera qu'avec la participation effective du propriétaire des lieux.

• COÛT ESTIME

Non estimé à ce jour. A définir après étude.

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Propriétaire privé
- PLAN DE FINANCEMENT

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de gestion piscicole

COURS D'EAU Saint Jean

OPERATION B1.4-SJ2 Commune d'HAUTES-RIVIERES

Rétablir la libre circulation du poisson.

Confluence Bertembas.

B1.4-SJ2
Saint Jean

2001-2006

CONTEXTE

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Repositionnement de l'ouvrage ONF de manière à le rendre franchissable.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

Réaliser en régie.

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET	ı
	DES PAYSAGES	ı

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Bertembas

OPERATION B1.4-BE Commune d'HAUTES-RIVIERES

Rétablissement de la libre circulation du

poisson. Gestion de la ripisylve.

B1.4-BE
Bertembas

2001-2006

CONTEXTE

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Gestion d'une embâcle en aval du secteur faisant obstacle à la libre circulation du poisson.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

1 525 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Région	Pêcheurs	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Gestion d'une	1 525 €	259.25 €	152.50 €	152.50 €	762.50 €	198.25 €
embâcle		soit 17 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 13 %

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Charme

OPERATION B1.4-CH Commune d'HAUTES-RIVIERES

Rétablissement de la libre circulation du

poisson. Gestion de la ripisylve.

B1.4-CH

2001-2006

CONTEXTE

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Gestion fine de 2 embâcles importantes infranchissable limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

Embâcles : **1 068** €

Gestion de la ripisylve : 900 ml à 1.10 ∉ml soit 990 €.

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Région	Pêcheurs	Crédit européen	Cté Cnes
Embâcles	1 068 €	181.56 €	106.80 €	106.80 €	534 €	138.84 € soit 13 %
Gestion de la	990 €	soit 17 % 168.30 €	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 % 495 €	SOIU 13 % 128.70 €
ripisylve		soit 17 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 13 %
TOTAL	2 058 €	349.86 €	205.80 €	205.80 €	1 029 €	267.54 €

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET	ı
	DES PAYSAGES	ı

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Rivette

OPERATION B1.4-RI Commune d'HAUTES-RIVIERES

Rétablissement de la libre circulation du

poisson. Gestion de la ripisylve.

B1.4-RI
Rivette

2001-2006

CONTEXTE

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Gestion de 2 embâcles importantes infranchissables limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

Amélioration de la franchissabilité du passage sous la route.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Embâcles : 1 000 m à 1.10 €ml soit 1 100 € Passage sous route : prise en charge par DDE.

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- DDE

		A.E.R.M	Région	Pêcheurs	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Embâcles	1 100 €	187 €	110€	110€	550 €	143 €
		soit 17 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 13 %

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Ru du Bois Jean (Belgique)

OPERATION B1.4-BJ Rétablissement de la libre circulation du

poisson. Gestion de la ripisylve.

B1.4-BJ

Ru du Bois Jean

2001-2006

CONTEXTE

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

Le ruisseau du Bois Jean s'écoule quasi exclusivement sur le territoire belge. Seule sa confluence avec la Semoy serait sur le territoire français. Il est évident qu'une gestion piscicole, halieutique de ce ruisseau aura un impact certain sur la Semoy française.

L'étude DUBOST et PEDON a démontré l'importance d'un tel affluent dans le réseau hydrobiologique français. Cette action naturellement cofinancée par le Contrat de Rivière Semois belge, serait l'occasion de réaliser une intervention transfrontalière allant jusqu'à des réalisations concrètes de terrains.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Gestion de 3 embâcles importantes infranchissables limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

Ces travaux seront soumis à autorisation belge.

• COÛT ESTIME

Aménagement de 30 m² de frayères : soit 2 287 €

Gestion de la ripisylve : 3 000 m à 1.10 ∉ml soit 3 300 €

Gestion des 3 embâcles : 3 812 €

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- FUL

	A.E.R.M	Belge	Pêcheurs	Crédit	Cté Cnes
				européen	
Aménagement de 2 287 €	228.70 €	571.75 €	114.35 €	1 143.50 €	228.70 €
frayères	soit 10 %	soit 25 %	soit 5 %	soit 50 %	soit 10 %
Gestion de la 3 300 €	330 €	825 €	165 €	1 650 €	330 €
ripisylve	soit 10 %	soit 25 %	soit 5 %	soit 50 %	soit 10 %
Gestion des 3 3 812 €	381.20 €	953 €	190.60 €	1 906 €	381.20 €
embâcles	soit 10 %	soit 25 %	soit 5 %	soit 50 %	soit 10 %
TOTAL 9 399 €	939.90 €	2 349.75 €	469.95 €	4 699.50 €	939.90 €

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Houru

OPERATION B1.4-Ho Commune d'HAUTES-RIVIERES

Rétablissement de la libre circulation du

poisson. Gestion de la ripisylve.

B1.4-Ho

2001-2006

CONTEXTE

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Gestion d'une embâcle importante infranchissable limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

Gestion de l'embâcles : 1 525 €

Ripisylve : 1 500 m à 1.10 €ml soit 1 650 €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Région	Pêcheurs	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Gestion de	1 525 €	259.25 €	152.50 €	152.50 €	762.50 €	198.25 €
l'embâcles		soit 17 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 13 %
Ripisylve	1 650 €	280.50 €	165 €	165 €	825 €	214.50 €
		soit 17 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 13 %
TOTAL	3 175 €	539.75 €	317.50 €	317.50 €	1 587.50 €	412.75 €

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Narbruay

OPERATION B1.4-Na Commune de THILAY

Rétablissement de la libre circulation du

poisson. Gestion de la ripisylve.

B1.4-Na
Narbruay

2001-2006

CONTEXTE

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Gestion d'une embâcle importante infranchissable limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Gestion de l'embâcle : 2 287 €

Gestion de la ripisylve : 1 500 m à 1.10 ∉ml soit 1 650 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Région	Pêcheurs	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Gestion de	2 287 €	388.79 €	228.70 €	228.70 €	1 143.50 €	297.31 €
l'embâcle		soit 17 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 13 %
Gestion de la	1 650 €	280.50 €	165 €	165 €	825 €	214.50 €
ripisylve		soit 17 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 13 %
TOTAL	3 937 €	669.29 €	393.70 €	393.70 €	1 968.50 €	511.81 €

THEME B1.4 Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole

COURS D'EAU Lyre

OPERATION B1.4-Ly Commune de MONTHERME

Rétablissement de la libre circulation du

poisson. Gestion de la ripisylve.

B1.4-Ly

2001-2006

CONTEXTE

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Gestion de 2 embâcles importantes infranchissables (linéaire de la zone urbanisée) limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

L'aménagement d'ouvrage dans le lit mineur de la zone urbanisée permettrait d'aménager des paliers. Aire de repos aux poissons. Aménagement d'un seuil à l'entrée du dalot en fin de secteur.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Aménagement de zone urbanisée : 7 623 €

Aménagement de frayères : 2 287 €

Gestion de la ripisylve : Gérer par l'ONF. Cours d'eau domanial.

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- ONF

		A.E.R.M	Région	Pêcheurs	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Aménagement de	7 623 €	1 295.91 €	762.30 €	762.30 €	3 811.50 €	990.99 €
zone urbanisée		soit 17 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 13 %
Aménagement de	2 287 €	388.79 €	228.70 €	228.70 €	1 143.50 €	297.31 €
frayères		soit 17 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 13 %
TOTAL	9 910 €	1 684.70 €	991 €	991 €	4 955 €	1 288.30 €

THEME B1.6 Gestion de la plaine alluviale

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.6.a-BV Donner de la présence au cours d'eau

secondaires.

B1.6.a-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy et son affluent principal, le ruisseau Saint Jean, comportent nombres petits vallons (rayvis) où s'écoulent les affluents. L'occupation du sol du Bassin Versant montre un espace boisé important. Donner de la présence au cours d'eau secondaire en y favorisant la pénétration du regard permettrait d'apporter un élément structurant important au paysage : le Cours d'Eau.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Déboisement et débroussaillage léger des confluences Semoy – Affluents, Route – Affluents.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

10 000 m² à 0.30 €m² soit 3 000 €.

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Région	Etat	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Déboisement et	3 000 €	300 €	600 €	300 €	1 200 €	600 €
débroussaillage		soit 10 %	soit 20 %	soit 10 %	soit 40 %	soit 20 %

THEME B1.6 Gestion de la plaine alluviale

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.6.b-BV Favoriser la vue au passage des ponts.

B1.6.b-BV
Bassin Versant

2001-2006

• CONTEXTE

Dans le cadre du Contrat de Rivière Semoy, et compte tenu du label paysager obtenu par le Bassin Versant de la Semoy en 1993, il semble important de donner à voir la Rivière. Actuellement les ponts enjambant le cours d'eau ne le permettent pas. La mise en place de parapet à claire voie comme c'est le cas au pont d'Haulmé (Territoire communal – Site classé, loi 1930) sembleraient être la solution adéquate.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place de parapet à claire-voie sur les 5 ponts enjambant la Semoy.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Pris en charge intégralement par les services compétents.

MAÎTRES D'OUVRAGE

- DDE
- DRI

THEME B1.6 Gestion de la plaine alluviale

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.6.c-BV Aménagements des lavoirs et fontaines.

Phase 1: Tournavaux

B1.6.c-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

L'eau et ses usages font parties intégrantes du patrimoine social, historique et architectural du Bassin Versant de la Semoy. Valoriser le petit patrimoine bâti autour de l'eau tels les fontaines et lavoirs permettraient de favoriser la présence de l'eau en dehors des cours d'eau. Ces actions permettraient d'élargir la vocation de ces différentes structures pour mieux les intégrer dans la dynamique socio-économique liées au Contrat Rivière de la Semoy.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Restauration du patrimoine bâti, restauration des systèmes hydrauliques, aménagements et gestion des vocations.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

1 structures à 8 000 €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Région	Etat	Conseil Général	Crédit européen	Cté Cnes
Restauration du	8 000€	1 600 €	8 00 €	8 00 €	3 200 €	1 600 €
patrimoine bâti		soit 20 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 40 %	soit 20 %

THEME B1.6 Gestion de la plaine alluviale

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.6.d-BV Maîtrise du foncier.

B1.6.d-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Les élus de territoire de la Semoy sont engagés dans un programme de restauration et de gestion de l'espace depuis une dizaine d'années. Cette opération ne serait efficace sans un vaste programme de maîtrise du foncier.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Acquisition des terrains du lit majeur pour une maîtrise parfaite de l'espace.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Cette opération respecte la procédure établie lors d'acquisition foncière.

COÛT ESTIME

3 050 €/ha

Acquisition pour les 4 communes : 55 ha

Soit un total : 167 750 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	Conseil Général	Cté Cnes
Acquisition de	<i>167 750</i> €	100 650 €	50 325 €	16 775 €
terrains		soit 60 %	soit 30 %	soit 10 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B1.6-S1 Reconquête de la plaine alluviale

« Les Mazis »

Commune d'HAUTES-RIVIERES

B1.6-S1
Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

• COÛT ESTIME

100 000 m² à 0.46 €/m² soit **46 000 €**

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	46 000 €	4 600 €	4 600 €	9 200 €	18 400 €	9 200 €
		soit 10 %	soit 10 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %

THEME B1.6 Gestion de la plaine alluviale.

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B1.6.a-S2 Reconquête de la plaine alluviale

Rive gauche aval de Newet

Commune d'HAUTES-RIVIERES

B1.6.a-S2 Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

• COÛT ESTIME

5 000 m² à 0.46 €/m² soit **2 300** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	2 300 €	230 €	230 €	460 €	920 €	460 €
		soit 10 %	soit 10 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %

THEME B1.6 Gestion de la plaine alluviale.

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B1.6.b-S2 Reconquête de la plaine alluviale

Boucle du Faucon Commune de THILAY B1.6.b-S2
Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

• COÛT ESTIME

100 000 m² à 0.46 €/m² soit **46 000** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Entretien	<i>46 000 €</i>	4 600 €	4 600 €	9 200 €	18 400 €	9 200 €
		soit 10 %	soit 10 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %

THEME B1.6 Gestion de la plaine alluviale.

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B1.6.a-S3 Reconquête de la plaine alluviale

La Prée - Naux

Commune de THILAY

B1.6.a-S3 Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

• COÛT ESTIME

15 000 m² à 0.46 €/m² soit **6 900** €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	6 900 €	690 €	690 €	1 380 €	2 760 €	1 380 €
		soit 10 %	soit 10 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %

THEME B1.6 Gestion de la plaine alluviale.

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B1.6.b-S3 Reconquête de la plaine alluviale

« Les Longs Champs » Commune de THILAY B1.6.b-S3
Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

• COÛT ESTIME

100 000 m² à 0.46 €/m² soit **46 000** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	<i>46 000 €</i>	4 600 €	4 600 €	9 200 €	18 400 €	9 200 €
		soit 10 %	soit 10 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

COURS D'EAU Saint Jean

OPERATION B1.6-SJ1 Reconquête de la plaine alluviale

Commune d'HAUTES-RIVIERES

B1.6-SJ1
Saint Jean

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée aà la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

• COÛT ESTIME

30 000 m² à 0.46 €/m² soit **13 800 €**

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

_		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	<i>13 800</i> €	1 380 €	1 380 €	2 760 €	5 520 €	2 760 €
		soit 10 %	soit 10 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET
	DES PAYSAGES

COURS D'EAU Saint Jean

OPERATION B1.6-SJ2 Reconquête de la plaine alluviale

Commune d'HAUTES-RIVIERES

B1.6-SJ2
Saint Jean

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

• COÛT ESTIME

50 000 m² à 0.46 €/m² soit **23 000 €**

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	23 000 €	2 300 €	2 300 €	4 600 €	9 200 €	4 600 €
		soit 10 %	soit 10 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %

VOLET B1	RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET	
	DES PAYSAGES	ı

COURS D'EAU Rivette

OPERATION B1.6-Ri Reconquête de la plaine alluviale

Commune d'HAUTES-RIVIERES

B1.6-Ri

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

• COÛT ESTIME

10 000 m² à 0.46 €/m² soit **4 600** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	4 600 €	460 €	460 €	920 €	1 840 €	920 €
		soit 10 %	soit 10 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %

THEME B1.7 Entretien des affleurements rocheux et des

points de vues

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.7.a-BV Aménagement de Points de vues

« Miremont »

B1.7.a-BV
Bassin Versant

2001-2006

• CONTEXTE

Le territoire du Bassin Versant de la Semoy s'est vu octroyer un label national « Reconquête du Paysage ». Le Contrat de Rivière Semoy participe efficacement à cette reconquête. Malgré la mise en place conjointement du Contrat Pour le Paysage du Bassin Versant de la Semoy. Il nous paraît important de présenter dans ce document les actions de mise en valeur de point de vue, où l'eau, élément structurant du paysage, doit être donnée à voir et à regarder.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Dégagement du site par un déboisement et un débroussaillage léger pour y favoriser une halte sécurisée.

Création d'une ouverture de perspective vers la vallée. Aménagement d'une aire de convivialité didactique. Superficie estimée du chantier : 3 000 m².

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Mobilier : 3 Tables bancs à **183** €l'unité soit **549** €

1 Panneau explicatif: 229€

Dégagement du site : 3 000 m² à **0.46 €**m² soit **1 380 €**

Total: 2 158€

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Mobilier	549 €	82.35 €	82.35 €	274.50 €	109.80 €
		soit 15 %	soit 15 %	soit 50 %	soit 20 %
Panneau	229 €	34.35 €	34.35 €	114.50 €	45.80 €
explicatif		soit 15 %	soit 15 %	soit 50 %	soit 20 %
Dégagement	1 380 €	207 €	207 €	690 €	276 €
du site		soit 15 %	soit 15 %	soit 50 %	soit 20 %
TOTAL	2 158 €	323.70 €	323.70 €	1 079 €	431.60 €

THEME B1.7 Entretien des affleurements rocheux et des

points de vues

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B1.7.b-BV Aménagement de Points de vues

« Roche aux Corpias »

B1.7.b-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Le territoire du Bassin Versant de la Semoy s'est vu octroyer un label national « Reconquête du Paysage ». Le Contrat de Rivière Semoy participe efficacement à cette reconquête. Malgré la mise en place conjointement du Contrat Pour le Paysage du Bassin Versant de la Semoy. Il nous paraît important de présenter dans ce document les actions de mise en valeur de point de vue, où l'eau, élément structurant du paysage, doit être donnée à voir et à regarder.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Le point de vue de la Roche aux Corpias est l'un des sites les plus fréquentés du Département. Malheureusement, il est notoirement établi que la halte pose un problème de sécurité vis à vis du CD 31. Un aménagement du site supérieur permettrait non seulement de répondre à ce souci de dangerosité mais également d'offrir une amélioration des services et de la capacité d'accueil.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Ce projet ne pourra se réaliser qu'avec une réglementation de la circulation du CD sur le site.

COÛT ESTIME

- Site bas : fauchage et débroussaillage : 153 €

- Site haut: Déboisement et débroussaillage : Forfait de 1 220 €

- Amélioration de l'accès et du stationnement : 22 868 €

- Mise en place d'une aire de convivialité et d'un parcours rocheux ludique :

6 098 €

- Pose de panneaux réglementant la circulation : Gratuit - Service DDE, DRI

Total: 30 339€

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Site bas: Fauchage et	153 €	22.95 € soit 15 %	22.95 € soit 15 %	76.50 € soit 50 %	30.60 € soit 20 %
Débroussaillage					
Site haut: Déboisement et Débroussaillage	1 220 €	183 € soit 15 %	183 € soit 15 %	610 € soit 50 %	244 € soit 20 %
Amélioration de l'accès et du stationnement	22 868 €	3 430.20 € soit 15 %	3 430.20 € soit 15 %	11 434 € soit 50 %	4 573.60 € soit 20 %
Mise en place d'1 aire de convivialité et d'un parcours rocheux ludique	6 098 €	914.70 € soit 15 %	914.70 € soit 15 %	3 049 € soit 50 %	1 219.60 € soit 20 %
TOTAL	30 339€	4 550.85 €	4 550.85 €	15 169.50 €	6 067.80 €



Contrat de Rivière Opérations du Volet B2

Action	Nature des travaux	Montant	Phasage	Maître d'ouvrage		
Volet B2 : Gestion des risques liés à l'eau						
B2.1-BV	Etablissement du plan de prévention des risques avec délimitation des zones inondables. (Actions à définir)	-	-	-		
Total sous	s-volet B2.1	-	-	-		
B2.2-BV	Mise en place d'un système simple de communication transfrontalière autour des crues.	763 €	01/06	Cté de Cnes FUL		
Total sous	s-volet B2.2	763 €				
B2.3.a-BV	Travaux destinés à augmenter les capacités de stockage.	Non estimé ce jour	01/06			
B2.3.b-BV	Action hydraulique résultant de l'étude	Suivant rendu de l'étude	01/06			
B2.3-S2	Mise en place d'une action hydraulique. Traversée de Nohan Sur Semoy.	Non estimé ce jour	01/06	Cté de Cnes DDAF		
B2.3-SJ1	Piège à sédiments	Non estimé à ce jour	01/06	DDAF Cté de Cnes		
Total sous	s-volet B2.3	Non estimé ce jour				
B2.4-BV	Protection localisée des biens d'intérêts public	En attente étude HYDRATEC				
Total sous	s-volet B2.4	En attente étude HYDRATEC				
B2.5.a-S6	Réaménagement du Barrage de Phades	Non estimé à ce jour	01/06	Cté de Cnes DDAF Sté Icaunaise		
Total sous	s-volet B2.5	Non estimé à ce jour				

Total Volet B2	763 €	

VOLET B2 GESTION DES RISQUES LIES A L'EAU

THEME B2.2 Annonce de crues

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B2.2-BV Communication transfrontalière.

B2.2-BV

Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy française trouve être l'exécutoire du Bassin Versant total de la Semoy. Par conséquent, en période de crues, il est évident que nous sommes soumis au régime hydraulique de la Semois amont et de sa gestion. Les expériences passées ont montré qu'il était délicat d'apporter une solution efficace de prévention des inondations n'ayant que trop peu d'informations sur les conditions rencontrées en amont (Débit – Hauteur d'eau – Pluviométrie).

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'un système simple de communication autour des crues. Ne serait-ce que par l'envoi d'un fax collectivités françaises et la transformation de ces données via une abaque en tableau avec lecture simple et rapide des hauteurs d'eau au point clé de la Semoy.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Cette action ne pourra se réaliser qu'avec l'accord et le partenariat concret de l'amont.

COÛT ESTIME

Traitement d'information : 763 €

• MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- FUL

		A.E.R.M	Région	Etat	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Traitement	<i>763</i> €	76.30 €	76.30 €	76.30 €	381.50 €	152.60 €
d'information		soit 10 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 20 %

VOLET B2 GESTION DES RISQUES LIES A L'EAU

THEME B2.3 Amélioration des écoulements

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B2.3.a-BV Travaux destinés à augmenter les capacités de

stockage

B2.3.a-BV
Ensemble du Bassin
Versant

2001-2006

• CONTEXTE

En attente de l'étude hydraulique.

• DEFINITION DE L'OPERATION

En attente de l'étude hydraulique.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Suivant rapport du bureau d'étude.

• COÛT ESTIME

Non estimé à ce jour.

• MAÎTRE D'OUVRAGE

VOLET B2 GESTION DES RISQUES LIES A L'EAU

THEME B2.3 Amélioration des écoulements

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B2.3.b-BV Action Hydraulique résultant de l'étude

B2.3.b-BV
Bassin versant

2001-2006

CONTEXTE

Certains ouvrages en mauvais état mériteraient d'être restaurés, des échelles à poissons aménagées ainsi que des rampes permettant le passage des canoës-kayaks.

Une étude hydraulique du bassin versant est en cours s'orientant principalement sur une modélisation des débits d'étiage et de crues, ainsi que sur la pertinence d'ouvrages en rivière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Suivant le rendu de l'étude.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Suivant le rendu de l'étude.

• MAÎTRE D'OUVRAGE

VOLET B2 GESTION DES RISQUES LIES A l'EAU

THEME B2.3 Amélioration des écoulements

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B2.3-S2 Commune de THILAY

Traversée de Nohan Sur Semoy

B2.3-S2Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Le tronçon de Semoy au droit de Nohan est un radié uniforme posant problème en période d'étiage (Température, salubrité....).

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'une action hydraulique favorisant la biodiversité et luttant contre l'effet radié en étiage estival.

Une étude hydraulique est en cours.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Non estimé à ce jour. Cf étude Hydratec.

• MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes
- DDAF

VOLET B2 GESTION DES RISQUES LIES A L'EAU

THEME B2.3 Amélioration des écoulements

COURS D'EAU Saint Jean

OPERATION B2.3-SJ1 Commune d'HAUTES-RIVIERES

Piège à Sédiments

B2.3-SJ1
Saint Jean

2001-2006

CONTEXTE

Le piège à sédiments situé à la confluence du Saint Jean et de la Charme provoque des facteurs limitant à la libre circulation du poisson.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Veiller à rendre les seuils franchissables aux poissons. Surveiller les curages de vidanges afin d'éviter le surcreusement.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Non estimé à ce jour. A définir après étude.

• MAÎTRES D'OUVRAGE

- DDAF
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- PLAN DE FINANCEMENT (A définir après étude)

THEME B2.4 Protéger les biens d'intérêt public

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION B2.4-BV Protection localisée des biens d'intérêt public.

(en attente de l'étude HYDRATEC)

B2.4-BVBassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

En attente de l'étude HYDRATEC.

• DEFINITION DE L'OPERATION

En attente de l'étude HYDRATEC

• CONDITIONS D'EXECUTION

En attente de l'étude HYDRATEC.

• COÛT ESTIME

En attente de l'étude HYDRATEC.

• MAÎTRE D'OUVRAGE

VOLET B2 GESTION DES RISQUES LIES A L'EAU

THEME B2.5 Réaménagement des ouvrages hydrauliques

COURS D'EAU Semoy

OPERATION B2.5-S6 Commune de MONTHERME

Barrage de Phades

B2.5-S6 Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Certains ouvrages en mauvais état mériteraient d'être restaurés, des échelles à poissons aménagées ainsi que des rampes permettant le passage des canoës-kayaks.

Une étude hydraulique du bassin versant est en cours s'orientant principalement sur une modélisation des débits d'étiage et de crues, ainsi que sur la pertinence d'ouvrages en rivière.

• DEFINITION DE L'OPERATION

La société ICAUNAISE propriétaire du site demande une révision de son contrat qui implique une renégociation du droit d'eau.

L'intérêt commun implique une réfection de l'ouvrage nécessitant des mesures compensatoires. Cette opération sera définie avec exactitude dès le rendu de l'étude en cours (cf. THEE).

Le Contrat de Rivière Semoy s'intéressera en particulier à l'impact de l'ouvrage et à la mise en place d'une passe mixte Poisson-Canoë.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

Passe à poissons : **38 113 €** Passe à canoës : **15 245 €**

Réfection et entretien du seuil : non estimé – cf étude

• MAÎTRES D'OUVRAGE

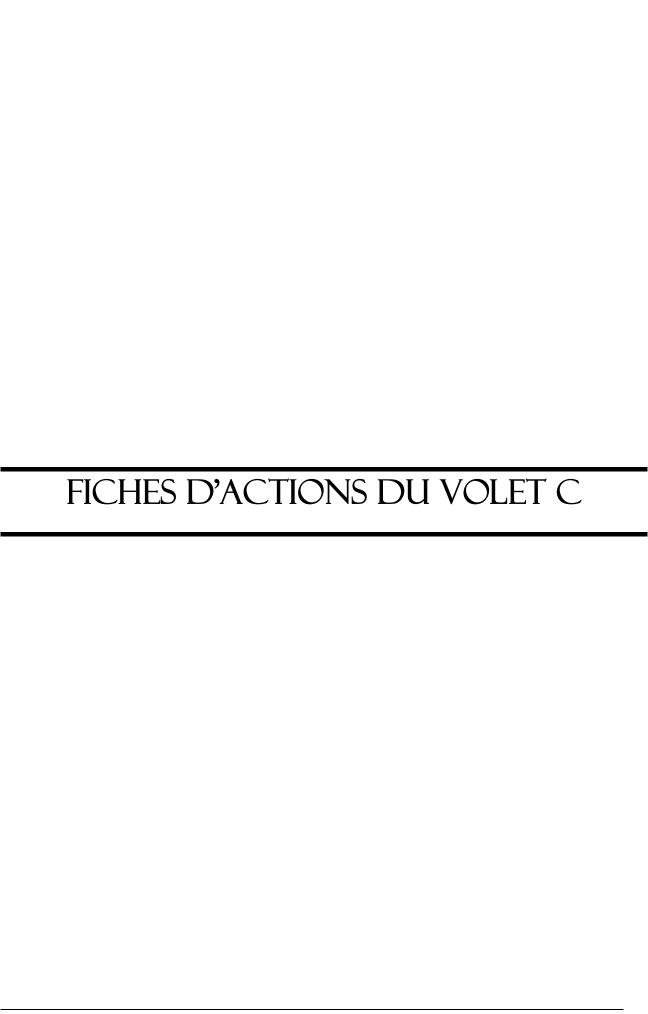
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- DDAF
- ICAUNAISE

PLAN DE FINANCEMENT

Autofinancé par propriétaire privé.

• **COMMENTAIRE**

La Communauté de Communes souhaitant trouver une solution améliorant l'impact du barrage sur le bassin versant mène une réflexion poussée quant à l'acquisition du site. Ne sachant pas quelle option de gestion du site la Communauté de Communes retiendra, nous nous réservons le droit d'amender cette fiche action une fois l'achat réalisé. Il est évident que quelque soit l'option choisie les travaux réalisés respecteront les normes.



Contrat de Rivière Opérations du Volet C

Action	Nature des travaux	Montant	Phasage	Maître d'ouvrage
Volet C : E	ntretien des cours d'eau, animation et suivi tec	chnique		
C1-BV	Embauche de personnel en ce qui concerne une équipe de Cantonniers de Rivière (2 emplois jeunes pour 5 ans)	209 625 €	01/06	Cté de Cnes
Total sous	-volet C1	209 625 €		
C2-BV	Développement du loisir Pêche.	En attente étude A2H		
Total sous	-volet C2	En attente étude A2H		
C3.a-BV	Mise en place d'une signalétique propre à l'activité Canoë par la création d'une carte et de panneaux.	13 721 €	01/06	Cté de Cnes
C3.b-BV	Mise en place de Débarcadères – Embarcadères. 4 sites sélectionnés	60 980 €	01/06	Cté de Cnes C. Monthermé
Total sous-	-volet C3	<i>74 701</i> €		
C4.a-BV	Qualification des Entrées de Villes. 2 ^{ème} Tranche	102 444 €	01/06	Cté de Cnes
C4.b-BV	Réseau itinéraire de promenades. Création de panneaux au porte d'accès. Elaboration des infos et de la carto.	42 078 €	01/03	Cté de Cnes
C4-S2	Aménagement et valorisation des Gués. Gué de Nohan Sur Semoy	915€	01/06	Cté de Cnes
C4-S3	Aménagement et valorisation des Gués. Gué de Naux.	3 964 €	01/06	Cté de Cnes
C4-S4	Aménagement et valorisation des Gués. Gué de Navaux.	915 €	01/06	Cté de Cnes ONF
Total sous	-volet C4	150 316 €		
C5.a-BV	Réflexion sur la valorisation de l'hébergement.	1 144 €	01/06	Cté de Cnes Privé
C5.b-BV	Réflexion sur la valorisation de la restauration.	1 144 €	01/06	Cté de Cnes Privé
Total sous	volet C5	2 288 €		
C6-BV	Mise en place de l'observatoire des Paysages	13 331 €	01/02	Cté de Cnes Communes
Total sous	volet C6	13 331 €		

C7-BV	Réalisation d'une étude de définition du programme d'actions pédagogiques en Semoy.	3 820 €	01/06	Cté de Cnes
Total sous-	volet C7	3 820 €		
C8.a-BV	Poste Animateur (sur 5 ans)	228 675 €	01/06	Cté de Cnes Communes
C8.b-BV	Fonctionnement de la cellule technique (sur 5 ans)	24 400 €	01/06	Cté de Cnes Communes
Total sous-	volet C8	253 075 €		
C9-BV	Maison de Semoy.	1 219 593 €	01/06	Cté de Cnes
Total sous-	volet C9	1 219 593 €		
C10-BV	Communication.	21 343 €	02/08	Cté de Cnes
Total sous-	volet C10	21 343 €		

Total Volet C	1 948 092 €		
---------------	-------------	--	--

THEME C1 Mise en place d'une équipe de cantonniers de

Rivière

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C1-BV Embauche de personnel

C1-BV
Bassin versant

2001-2006

• CONTEXTE

Le bassin versant de la Semoy fait l'objet de programme de gestion et d'entretien de l'espace depuis 96. Le Contrat de Rivière Semoy étant la contractualisation finale des partenaires. Toutes les actions entreprises et restant à réaliser doivent faire l'objet de compétences individuelles et collectives. Il va de soi que depuis les opérations d'entretien résultant des actions réalisées deviennent conséquente.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'une équipe de 2 emplois jeunes qualifiés ayant pour tâche la réalisation d'actions et l'entretien de certains tronçons des cours d'eau du Bassin Versant.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Sous réserve de l'acceptation des conventions Emplois jeunes entre le Maître d'Ouvrage et les partenaires.

• COÛT ESTIME

2 emplois jeunes : 38 113 €/an Fonctionnement : 3 812 €/an Soit pour 5 ans : 209 625 €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• PLAN DE FINANCEMENT (sur 5 ans)

		A.E.R.M	Région	Conseil	Aide Emploi	Cté Cnes
				Général	jeune	
2 emplois jeunes	190 565 €	24 773.45 €	15 245.20 €	1 905.65 €	123 867.25 €	24 773.45 €
		soit 13%	soit 8%	soit 1%	soit 65%	soit 13%
Fonctionnement	19 060 €	2 477.80 €	1 524.80 €	190.60 €	12 389 €	2 477.80 €
		soit 13%	soit 8%	soit 1%	soit 65%	soit 13%
TOTAL	209 625 €	27 251.25 €	16 770 €	2 096.25 €	136 256.25 €	27 251.25 €

THEME C2 Etude de plan de Gestion Piscicole et

programme de développement du loisir Pêche.

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C2-BV Développement du loisir pêche

C2-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

En attente de l'étude A2H.

• DEFINITION DE L'OPERATION

En attente de l'étude A2H.

• CONDITIONS D'EXECUTION

En attente de l'étude A2H.

• COÛT ESTIME

En attente de l'étude A2H.

• MAÎTRES D'OUVRAGE

En attente de l'étude A2H.

THEME C3 Canoë-Kayak

COURS D'EAU Semoy

OPERATION C3.a-BV Signalétique Canoë

C3.a-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

En été, 200 à 400 embarcations passent chaque jour la frontière mais ne trouvent qu'un seul débarcadère bien aménagé à Hautes-Rivières. Celui-ci ne dispose toutefois pas de halte nautique à proximité dotée de sanitaires et d'une vente de produits alimentaires.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'une signalétique propre à l'activité Canoë permettant d'une part aux utilisateurs naviguant sur la Semoy de se repérer et d'autre part la création d'une carte – plaquette d'informations répertoriant les sites propices à cette pratique.

Les actions seront :

- La création d'une carte
- La création et la pose de panneaux

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Panneaux signalétiques : 20 panneaux à 304.90 € l'unité soit 6 098 €

Cartes: 100 cartes à 76.23 € 1'unité soit 7 623 €

Coût Total : 13 721 €

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		D.R.T	Région	Etat	Crédit	Cté Cnes
					européen	
Panneaux	6 098 €	914.70 €	914.70 €	609.80 €	2 439.20 €	1 219.60 €
signalétiques		soit 15 %	soit 15 %	soit 10 %	soit 40 %	soit 20 %
Cartes	7 623 €	1 143.45 €	1 143.45 €	762.30 €	3 049.20 €	1 524.60 €
		soit 15 %	soit 15 %	soit 10 %	soit 40 %	soit 20 %
TOTAL	13 721 €	2 058.15 €	2 058.15 €	1 372.10 €	5 488.40 €	2 744.20 €

THEME C3 Canoë-Kayak

COURS D'EAU Semoy

OPERATION C3.b-BV Embarcadères

C3.b-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

En été, 200 à 400 embarcations passent chaque jour la frontière mais ne trouvent qu'un seul débarcadère bien aménagé à Hautes-Rivières. Celui-ci ne dispose toutefois pas de halte nautique à proximité dotée de sanitaires et d'une vente de produits alimentaires.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place de Débarcadère – Embarcadère sécurisé le long de la Semoy. 4 sites sont sélectionnés.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

COÛT ESTIME

Aménagement d'un site : 15 245 € l'unité soit **60 980 €**

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Commune de Monthermé

		D.R.T.	Région	Conseil Général	Crédit européen	Cté Cnes – Cne Monthermé
Aménagement	<i>60 980</i> €	9 147 €	6 098 €	6 098 €	27 441 €	12 196 €
des 4 sites		soit 15 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 45 %	soit 20 %

THEME C4 Randonnée

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C4.a-BV Qualification des Entrées de Villes

2^{ème} Tranche.

C4.a-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Dans le cadre de la gestion paysagère, le Contrat de Rivière Semoy essaye de mettre en place une action favorisant un sentiment d'appartenance au territoire. La qualification des Entrées de Villes répond à cet objectif.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Suite à l'étude effectuée par Marc SOUCAT – SAVART PAYSAGE – une deuxième tranche d'action doit être mise en œuvre. Il s'agit de la gestion végétale des sites sélectionnés avec implantation d'une structure typique de la Semoy (Machines outils).

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Gestion végétale et implantation d'une structure :

Pour 1 site : **25 611 €**

Soit pour 4 sites : 102 444 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Gestion	102 444 €	10 244.40 €	20 488.80 €	51 222 €	20 488.80 €
végétale et		soit 10 %	soit 20 %	soit 50 %	soit 20 %
implantation					
de structures					

THEME C4 Randonnée

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C4.b -BV Réseau Itinéraire de promenades

C4.b-BV
Bassin Versant

2001-2003

CONTEXTE

Le Bassin Versant trouve de par la qualité de son territoire et suite à la phase 1 du projet (la conception et la réalisation d'un réseau de promenades) une vocation touristique importante. Le projet d'Itinérance voit là toute sa pertinence. Cette 2^{ème} phase comprend : la création d'un support cartographique individuel ainsi que la mise en place des 8 portes d'accès au territoire.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place de structures de franchissement type passerelle.

Elaboration des informations et de la cartographie installée sur ces portes.

Elaboration d'une carte individuelle de support.

Mise en place de mobilier et d'équipements favorisant les circulations.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Cette action s'appuiera et respectera le cahier des charges du projet global d'Itinérance en Semoy ainsi que le cahier technique de la FFRP.

COÛT ESTIME

Carte dépliant : 100 cartes à 76.23 € l'unité soit 7 623 €

Mobilier des portes : 8 portes à 762.25 € l'unité soit 6 098 € Information et carte inscrite : 305 € par panneaux soit 2 440 €

Mobiliers et équipements : 25 917 €

Franchissement : conception, fabrication, pose : *En cours*

Soit un coût total : 42 078 €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

	Conseil	État	Région	Crédit européen	Cté Cnes
	Général				
7 623 €	1 143.45 €	381.15 €	1 143.45 €	3 430.35 €	1 524.60 €
	soit 15 %	soit 5 %	soit 15 %	soit 45 %	soit 20 %
6 098 €	914.70 €	304.90 €	914.70 €	2 744.10 €	1 219.60 €
	soit 15 %	soit 5 %	soit 15 %	soit 45 %	soit 20 %
2 440 €	366 €	122 €	366 €	1 098 €	488 €
	soit 15 %	soit 5 %	soit 15 %	soit 45 %	soit 20 %
25 917 €	3 887.55 €	1 295.85 €	3 887.55 €	11 662.65 €	5 183.40 €
	soit 15 %	soit 5 %	soit 15 %	soit 45 %	soit 20 %
<i>42 078</i> €	<i>6 311.70 €</i>	<i>2 103.90 €</i>	<i>6 311.70 €</i>	18 935.10 €	<i>8 415.60</i> €
	2 440 € 25 917 €	Général 7 623 € 1 143.45 € soit 15 % 914.70 € soit 15 % soit 15 % 2 440 € 366 € soit 15 % soit 15 %	Général 7 623 € 1 143.45 € 381.15 € soit 15 % soit 5 % 6 098 € 914.70 € 304.90 € soit 15 % soit 5 % 2 440 € 366 € 122 € soit 15 % soit 5 % 25 917 € 3 887.55 € 1 295.85 € soit 15 % soit 5 %	Général 381.15 € 1 143.45 € soit 15 % soit 5 % soit 15 % 6 098 € 914.70 € 304.90 € 914.70 € soit 15 % soit 5 % soit 15 % 2 440 € 366 € 122 € 366 € soit 15 % soit 5 % soit 15 % 25 917 € 3 887.55 € 1 295.85 € 3 887.55 € soit 15 % soit 5 % soit 15 %	Général 381.15 € soit 15 % soit 5 % soit 15 % soit 45 % 6 098 € 914.70 € soit 15 % soit 5 % soit 15 % soit 45 % 2 440 € 366 € soit 15 % soit 5 % soit 15 % soit 45 % 25 917 € 3 887.55 € soit 5 % soit 5 % soit 15 % soit 45 % 3 887.55 € soit 15 % soit 5 % soit 45 % soit 45 % soit 45 %

THEME C4 Randonnée

COURS D'EAU Semoy

OPERATION C4-S2 Commune de THILAY

Aménagement et valorisation des Gués

- « Gué de Nohan Sur Semoy »

C4-S2
Semov

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'un réseau de promenade et d'Itinérance où le réseau hydrographique se confond avec celui de la promenade sur la Semoy, il existe 3 Gués qu'ils seraient intéressant de valoriser.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Aménagement et signalisation de l'accès au Gué. Dégagement et entretien de la berge au droit du Gué.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Panneau signalétique : 2 Panneaux à 610 €

Gestion des Berges : 305 €

Total : *915* €

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Panneaux	610 €	103.70 €	201.30 €	183 €	122 €
signalétiques		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
Gestion des	305 €	51.85 €	100.65 €	91.50 €	61 €
Berges		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
TOTAL	915€	155.55 €	301.95 €	274.50 €	183 €
1					

THEME C4 Randonnée

COURS D'EAU Semoy

OPERATION C4-S3 Commune de THILAY

Aménagement et valorisation des Gués

- « Gué de Naux »

C4-S3
Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'un réseau de promenade et d'Itinérance où le réseau hydrographique se confond avec celui de la promenade sur la Semoy, il existe 3 Gués qu'ils seraient intéressant de valoriser.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Aménagement et signalisation de l'accès au Gué. Dégagement et entretien de la berge au droit du Gué.

Suite aux dernières inondations de janvier et aux dégâts occasionnés, nous devons réaliser la reconstruction de la sortie du Gué rive droite au droit de la passerelle.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Panneau signalétique : 2 Panneaux à 610 €

Gestion des Berges : 305 €

Réfection sortie du Gué : 3 049 €

Total: 3 964 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

	A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
610 €	103.70 €	201.30 €	183 €	122 €
	soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
305 €	51.85 €	100.65 €	91.50 €	61 €
	soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
3 049 €	518.33 €	1 006.17 €	914.70 €	609.80 €
	soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
3 964 €	673.88 €	1 308.12 €	1 189.20 €	792.80 €
	305 € 3 049 €	610 € 103.70 € soit 17 % 305 € 51.85 € soit 17 % 3 049 € 518.33 € soit 17 %	610 € 103.70 € 201.30 € soit 17 % soit 33 % 305 € 51.85 € 100.65 € soit 17 % soit 33 % 3 049 € 518.33 € 1 006.17 € soit 17 % soit 33 %	

THEME C4 Randonnée

COURS D'EAU Semoy

OPERATION C4-S4 Commune de THILAY

Aménagement et valorisation des Gués

- « Gué de Navaux »

C4-S4
Semoy

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'un réseau de promenade et d'Itinérance où le réseau hydrographique se confond avec celui de la promenade sur la Semoy, il existe 3 Gués qu'ils seraient intéressant de valoriser.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Aménagement et signalisation de l'accès au Gué. Dégagement et entretien de la berge au droit du Gué.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

Panneau signalétique : 2 Panneaux à 610 €

Gestion des Berges : 305 €

Total : *915* €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		A.E.R.M	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
Panneaux	610 €	103.70 €	201.30 €	183 €	122 €
signalétiques		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
Gestion des	305 €	51.85 €	100.65 €	91.50 €	61 €
Berges		soit 17 %	soit 33 %	soit 30 %	soit 20 %
TOTAL	915€	155.55 €	301.95 €	274.50 €	183 €

THEME C5 Hébergement - Restauration

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C5.a-BV Réflexion sur la valorisation

de l'Hébergement

C5.a-BV

Bassin Versant

2001-2006

• CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'une programmation d'actions favorisant le développement durable à l'échelle du territoire. Le volet Contrat de Rivière Semoy, le réseau de promenades, le Contrat Pour le Paysage, ainsi que les compétences de la Communauté de Communes au titre du tourisme et de l'économie tel l'OPAH, nous oblige à mettre en place une réflexion autour des ces deux grands thèmes :

- Hébergement
- Restauration

• DEFINITION DE L'OPERATION

La cellule d'animation mettra en synergie toutes les données relatives à l'hébergement. Nous établirons un plan d'action permettant aux propriétaires privés et/ou publics de valoriser leurs biens en hébergement de qualité.

• CONDITIONS D'EXECUTION

La cellule technique s'appuiera sur les forces vives compétentes du territoire.

• COÛT ESTIME

- 15 Jours à 76.30 €/jour : 1 144 €

• MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Privé

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Mise en place	1 144 €	114.40 €	343.20 €	457.60 €	228.80 €
d'un plan		soit 10 %	soit 30 %	soit 40 %	soit 20 %
d'action					

THEME C5 Hébergement - Restauration

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C5.b-BV Réflexion sur la valorisation

de la Restauration

C5.b-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'une programmation d'actions favorisant le développement durable à l'échelle du territoire. Le volet Contrat de Rivière Semoy, le réseau de promenades, le Contrat Pour le Paysage, ainsi que les compétences de la Communauté de Communes prises au titre du tourisme et de l'économie tel l'OPAH, nous oblige à mettre en place une réflexion autour des ces deux grands thèmes :

- Hébergement
- Restauration

• DEFINITION DE L'OPERATION

La cellule d'animation mettra en synergie toutes les données relatives à la restauration. Nous établirons un plan d'action permettant soit aux structures existantes de développer, de valoriser ou de diversifier leurs activités, soit de créer de nouveaux services dont le besoin se ferait ressentir. Exemple type : Restauration collective

• CONDITIONS D'EXECUTION

La cellule technique s'appuiera sur les forces vives compétentes du territoire.

• COÛT ESTIME

- 15 Jours à 76.30 €/jour : 1 144 €

• MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Privé

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Mise en place	1 144 €	114.40 €	343.20 €	457.60 €	228.80 €
d'un plan		soit 10 %	soit 30 %	soit 40 %	soit 20 %
d'action					

THEME C6 Connaissance et mise en valeur des sites

d'intérêt floristique, faunistique, géologique

et archéologique.

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C6-BV Mise en place de l'observatoire des paysages

C6-BV
Bassin Versant

2001-2006

• CONTEXTE

Le bassin versant de la Semoy subit dans les années 50, une évolution importante de son paysage (enfrichement, coupe à blanc, construction, équipements publics, bâtiments industriels...). Les travaux effectués depuis une quinzaine d'années au titre de la gestion des espaces naturels et de l'amélioration sont des interventions qui vont dans le sens d'une gestion fine de l'espace.

Pour le moment aucun outil n'existe pour suivre et évaluer l'impact de telles actions.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Cette opération peut se définir comme suit :

« Constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause afin d'orienter favorablement l'évolution des paysages. »

Pour ce faire, 50 cadrages sont définis sur le territoire ;

Ils seront photographiés chaque année au même endroit, aux 4 saisons, les saisons permettant de voir les différents codes couleurs ainsi que les différents reliefs, pendant cinq ans conformément aux préconisations de l'observatoire du paysage du Ministère de l'Environnement :

Le choix des cadrages permettra d'observer les vues :

- **∞** Sur le relief
- Sur la rivière Semoy
- Sur les vallées secondaires
- » A partir de la rivière Semoy

CONDITIONS D'EXECUTION

La Cellule d'Animation s'engage à exécuter cette mission sous réserve de l'acquisition du matériel adéquate. Les prises de vues appartiendront au Contrat de Rivière Semoy qui mettra à disposition sa banque iconographique selon la réglementation en vigueur

PROTOCOLE

- Création du groupe de travail : 5 personnes
 - Constitution: professionnels et usagers du paysage
- Définition de la mission de l'observatoire
- Cartographie des points de prises de vues
- Prise de vues
- Traitement informatique des données : SIG, autres...
- Information et communication autour du paysage

• COÛT ESTIME

1 Appareil photo numérique : *1 068* € Logiciel de traitement d'image : *763* €

Fonctionnement de l'observatoire : **7 500** € sur 5 ans

Prises de vues : **4 000 €** sur 5 ans Soit un coût total : **13 331 €**

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• PLAN DE FINANCEMENT

ANNEE 1

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Appareil photo	1 068 €	213.60 €	213.60 €	427.20 €	213.60 €
numérique		soit 20 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %
Logiciel	763 €	152.60 €	152.60 €	305.20 €	152.60 €
		soit 20 %	soit 20 %	soit 40 %	soit 20 %
Fonctionnement	1 500 €	300 €	300 €	600 €	300 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
Prises de vues	800 €	160 €	160 €	320 €	160 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
TOTAL	4 131 €	826.20€	826.20€	1 652.40 €	826.20€

<u>ANNEES 2 – 3 – 4 – 5</u>

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Fonctionnement	6 000 €	1 200 €	1 200 €	2 400 €	1 200 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
Prises de vues	3 200 €	640 €	640 €	1 280 €	640 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
TOTAL	9 200 €	1 840 €	1 840 €	3 680 €	1 840 €

TOTAL

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Total Année 1	4 131 €	826.20 €	826.20 €	1 652.40 €	826.20 €
		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
Total Années	9 200 €	1 840 €	1 840 €	3 680 €	1 840 €
2 - 3 - 4 - 5		soit 20%	soit 20%	soit 40%	soit 20%
TOTAL	13 331 €	2 666.20 €	2 666.20€	5 332.40 €	2 666.20 €

THEME C7 Etudes

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C7-BV Etude de définition du programme d'action

pédagogique en Semoy

C7-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Le Contrat de Rivière Semoy s'inscrit dans une démarche territoriale de développement durable. Il serait inconcevable d'imaginer un programme d'action de ce type sans mettre au point les aspects pédagogiques offerts par tous les atouts disponibles sur le territoire. C'est pourquoi en liaison avec la Maison de Semoy, nous souhaitons programmer cette étude.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Réalisation d'une étude analysant :

- les publics potentiels
- les champs explorés
- les intérêts porteurs
- les contenus d'animation
- les actions possibles
- les acteurs disponibles
- un plan d'action

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ce travail sera confié à une structure offrant toutes les garanties nécessaires à sa bonne réalisation.

• COÛT ESTIME

10 jours à **382** € soit **3 820** €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Réalisation	3 820 €	382 €	382 €	382 €	1 910 €	764 €
d'une étude		soit 10 %	soit 10 %	soit 10 %	soit 50 %	soit 20 %

THEME C8 Création d'une cellule de suivi de Contrat

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C8.a-BV Poste Animateur

C8.a-BV

Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Les deux Contrats gérant le bassin versant de la SEMOY sont menés dans une aire géographique définie et cohérente correspondant à une entité écologique et paysagère selon des critères visuels, géographiques et culturels.

Ce territoire regroupe cinq communes qui sont d'amont à la confluence avec la Meuse :

Les Hautes-Rivières, Thilay, Haulmé, Tournavaux, Monthermé.

Les missions de l'Animateur :

- Elaboration des Contrats de Rivière
- **Solution** Gestion de la structure de ces contrats
- **20** Constitution des dossiers d'actions : montage juridique, technique et financier
- **Solution** Coordination des actions et du partenariat
- Manimation des réunions : comité de pilotage, commissions, chantiers
- Définition des travaux, gestions des actions
- Suivi et respect des cahiers des charges
- Bilan des actions auprès des partenaires
- Relation avec le Contrat de Rivière Semois

Salaire:

300 000 Frs par an pour un coût total entreprise dont

Charges patronales : elles s'élèvent à 39.18 % soit 117 540 Frs Charges salariales : elles s'élèvent à 21.41 % soit 39 065 Frs

Employeur:

L'Animateur sous contrat avec l'association ABS restera chez le même employeur mais sera mis à disposition intégrale sur la gestion du Contrat.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Elaboration des Contrats de Rivière et Pour le Paysage

L'animateur élaborera et assurera le suivi des deux contrats pour provoquer l'accord de tous les partenaires. Ces documents prendront en compte les rendus des études en cours, la problématique

de terrain de tous les objectifs développés, les remarques et conseils de tous les partenaires impliqués ainsi que les réalités de l'amont.

Solution Gestion de la structure de ces contrats

L'animateur devra gérer le secrétariat inhérent à ce type de démarche, asseoir au mieux les Contrats de Rivière et pour le Paysage sur la structure intercommunale, vérifier et coordonner les différentes sources de financements établies par Convention.

20 Constitution des dossiers d'actions : montage juridique, technique et financier

L'animateur déclinera les deux contrats en actions précises, quantifiées et chiffrées et les présentera aux différents partenaires pour avis technique et/ou financier.

Chaque action sera établie dans le respect total des contrats et ne pourront être mise en œuvre qu'après accord de tous les acteurs.

Solution Coordination des actions et du partenariat

L'animateur veillera au bon déroulement des actions et à la mise en relation entre les différents services concernés.

Maintain des réunions : comité de pilotage, commissions, chantiers

L'animateur pourra provoqué l'ensemble des réunions et aura pour missions de présenter suivant l'importance de cette dernière les bilans et suivis des actions, les projets à venir et lors de réunions de chantiers fera le point sur le respect et l'état d'avancement des travaux en rapport aux cahiers des charges.

Définition des travaux, gestion des actions

L'animateur en liaison étroites avec un référent de terrain définira concrètement et techniquement les chantiers et les présentera aux différents maîtres d'œuvre.

Suivi et respect des cahiers des charges

L'animateur établira des relations étroites entre cahier des charges et les chantiers, il pourra faire appel aux partenaires concernés s'il constate une dérive des actions.

® Bilan des actions auprès des partenaires

L'animateur aura le devoir d'informer les partenaires et les collaborateurs de l'état d'avancement des actions et des relations avec chacun

Relation avec le Contrat de rivière SEMOIS

L'animateur continuera d'avoir d'étroites relations avec les belges afin d'harmoniser les opérations et de définir des actions communes.

Extension de la mission

Ce poste d'animateur pourra être référent en matière de conseils et d'expertises techniques sur le département suivant le bon vouloir et la demande des partenaires des contrats et des collectivités limitrophes au bassin versant SEMOY.

• CONDITIONS D'EXECUTION

A l'issu du cofinancement, l'animateur pourra se voir offrir deux possibilités, soit de rester salarié de l'Association ABS ou d'être intégré au personnel de l'intercommunauté SEMOY.

• COÛT ESTIME

Coût annuel entreprise : 45 735 €

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Association pour l'Animation des Bords de Semoy (ABS)

		A.E.R.M	Région	A.B.S.	Crédit européen	Cté Cnes
Poste	45 735 €	4 436.30 €	9 147 €	3 338.65 €	19 666.05 €	9 147 €
Animateur		soit 9.7 %	soit 20 %	soit 7.3 %	soit 43 %	soit 20 %
TOTAL	228 675 €	22 181 €	45 735 €	16 693 €	98 331 €	45 735 €
5 ans		soit 9.7 %	soit 20 %	soit 7.3 %	soit 43 %	soit 20 %

THEME C8 Création d'une cellule de suivi de contrat

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C8.b-BV Fonctionnement cellule technique

C8.b-BV

Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

La cellule technique de suivi des Contrats en Semoy est opérationnelle depuis maintenant 2 ans. L'Association ABS, maître d'ouvrage du projet, supporte intégralement le coût du fonctionnement.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Mettre en place tous les moyens adaptés permettant un fonctionnement optimal pendant la durée du contrat.

• CONDITIONS D'EXECUTION

L'Association A.B.S. fournira tout les justificatifs de dépenses.

• COÛT ESTIME

Frais ADM · 1 525 €

Matériel informatique : 1 068 €

Déplacement – Mission - Réception : 2 287 €

Soit un coût total par an de 4 880 €

Soit pour 5 ans : **24 400 €**

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Association pour l'Animation des Bords de Semoy (ABS)

• PLAN DE FINANCEMENT (pour 5 ans)

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Frais ADM	7 625 €	1 143.75 €	762.50 €	1 143.75 €	3 050 €	1 525 €
		soit 15 %	soit 10 %	soit 15 %	soit 40 %	soit 20 %
Matériel	5 340 €	801 €	534 €	801 €	2 136 €	1 068 €
informatique		soit 15 %	soit 10 %	soit 15 %	soit 40 %	soit 20 %
Déplacement	11 435 €	1 715.25 €	1 143.50 €	1 715.25 €	4 574 €	2 287 €
Mission		soit 15 %	soit 10 %	soit 15 %	soit 40 %	soit 20 %
Réception						
TOTAL	24 400 €	3 660 €	2 440 €	3 660 €	9 760 €	4 880 €

THEME C9 Maison de la Semoy

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C9-BV Maison de la Semoy

C9-BV
Bassin Versant

2001-2006

CONTEXTE

Le Contrat de Rivière Semoy comporte des volets Tourisme – Pédagogie et Communication. La mise en place d'une structure d'accueil dont les rôles seront divers et variés représenterait en quelque sorte la vitrine de nos compétences.

Une telle structure au vu des besoins et des services offerts serait la solution idéale pour pérenniser les emplois de la cellule technique.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Pour faire suite à l'étude de « PMC » intitulée « Maison de Semoy », une structure pourrait être mise en place.. Cette action est plus un aboutissement qu'une action de démarrage.

La Maison de la Semoy serait le centre interactif de pérennisation du contrat.

La réflexion doit être approfondie, Suite à un travail d'un stagiaire en formation *Chargé de mission en développement durable*, il nous apparaît opportun d'établir un cahier des charges précis de cette nouvelle structure. Nous mettrons à profit les premières années du Contrat pour réaliser cet APS pour espérer une réalisation de l'action en fin de programme.

• CONDITIONS D'EXECUTION

Dans le respect de l'étude, ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• COÛT ESTIME

1 219 593 €

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Etat	A.E.RM	Région	Conseil	Crédit	Cté Cnes
					Général	européen	
Travaux à	1 219 593 €	122 959.30 €	60979.6€	182 938.95 €	60979.6€	548 816.85 €	243 918.60 €
effectuer suite		soit 10 %	soit 5 %	soit 15 %	soit 5 %	soit 45 %	soit 20 %
à l'étude							

THEME C10 Communication – Information

COURS D'EAU Bassin Versant

OPERATION C10-BV Communication

C10-BV

Bassin Versant

2002-2008

• CONTEXTE

Le Contrat de Rivière Semoy fort de son expérience et des données récoltées tout au long des années de gestion d'entretien et d'étude qui ont été entrepris sur le Bassin Versant, possède une source de données intéressantes. Faire partager ce savoir nécessite la mise en place d'une communication importante.

• DEFINITION DE L'OPERATION

Continuité de la parution du journal Info Semois - Semoy Réflexion sur l'opportunité d'un document ponctuel toute boîte Rédaction et publication de document type topoguide – cartes

• CONDITIONS D'EXECUTION

Ces actions respecteront la réglementation en vigueur sur la reproduction de document.

• COÛT ESTIME

Journal Info Semois -Semoy : **13 720** €(4 exemplaires/an pendant 6 ans)

Publication : **7 623 € Total : 21 343 €**

• MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

		Région	Crédit européen	Cté Cnes
Info Semois-	13 720 €	2 744 €	6 860 €	4 116 €
Semoy		soit 20 %	soit 50 %	soit 30 %
Publication	7 623 €	1 524.60 €	3 811.50 €	2 286.90 €
		soit 20 %	soit 50 %	soit 30 %
Total	21 343 €	4 268.60 €	10 671.50 €	6 402.90 €



											FI	NA	NCEME	NTS	S			
Actions	Opération		Montant	Phasage	Maître		E.R.M		C.A		Général		ГАТ		om.Com		.E.E	Autres
					Ouvrage	%		%		%		%		%	1	%)	%
Volet A:	Amélioration de	e la	qualité de l	l'Eau														
A1.1.BV	Assainissement Hautes Rivières	€	2 119 042		nes	4 0	847 616.80			2 0	423 808.40			4 0	847 616.80			
41.2.BV	Assainissement Thilay	€	1 250 081.9	,,	Communes	4 0	500 033			2	250 016			4 0	500 033			
A1.3.BV	Assainissement Tournavaux	€	11 434	2001 - 2006	ıté Co	4 0	4 573 60			2 0	2 286.80			4 0	4 573 .60			
A1.4.BV	Assainissement Haulmé	€	11 434	2001	nunau	4 0	4 573 60			2	2 286.80			4 0	4 573 .60			
A1.5.BV	Assainissement Monthermé	€	1 253 741		Communauté et Communes	4 0	501 496.40			2 0	250 748.20			4 0	501 496.40			
A2.1.BV	Etudes des rejets	€	53 358	01-05	Com/Cm	1 0	5 335.80	2 0	10 671.60					2 0	10 671.60	5	26 679	
A.3.1.BV	Suivi qualité	€	7 622.45	01-06	Com/Cm ABS	1 7	1 295.91	1 3	990.99					2 0	1 524.60	5	3 811.50	
	sélectif			_		7						3		0		3 0		
	Restauration et Déboisement	HH;		des cour	S u eaux	1	131.76					3	255.75	2	155	3	232.50	
B1.1b.S1	Plantations	€				1 7	2 40					3	3 960	2 0	2 400	3 0	3 600	
B1.1c. S1	Déboisement débroussaillage	€	1 372.04		ıes	1 7	255					3	495	2 0	300	3	450	
B1.1d S1	Plantations	€	3 658.78		ımmı	1 7	629					3	1 221	2 0	740	3	1 110	
B1.1a S2	Pose géotextile	€	38 112.25	90	соп	1 7	6 460					3	12 540	2 0	7 600	3	11 400	
B1.1a S3	Plantations	€	9 878.70	2001 - 2006	é de	1 7	1 683					3	3 267	2 0	1 980	3	2 970	
B1.1b S3	Coupe de grands arbres	€	1 143.37	200	Communauté de communes	1 7	195.50					3	379.50	2 0	230	3	345	
31.1c S3	Plantations Bouturages	€	2 286.74		nwu	1 7	391					3	759	2 0	460	3	690	
31.1a S4	Déboisement débroussaillage	€	754.62		Cor	1 7	130.90					3	254.10	2 0	154	3	231	
B1.1b S4	Déboisement débroussaillage	€	1 509.25	1		1 7	261.80					3	508.2	2 0	308	3 0	462	
B1.1c S4	Déboisement débroussaillage	€	914.69			1 7	170					3	330	2 0	200	3 0	300	

											FI	NA	NCEMEN	ITS	5				
Actions	Opération		Montant	Phasage	Maître		E.R.M		C.A		Général		ГАТ		om.Com		.E.E		utres
					Ouvrage	%		%		%		%		%		%		%	
B1.1a.S5	Plantations	€	7 490			1 7	1 273.30					3	2 471.7	2 0	498	3 0	2 247		
B1.1b.S5	Déboisement débroussaillage	€	2 400			1 7	408					3	792	2 0	480	3 0	720		
B1.1c.S5	Déboisement débroussaillage	€	980		nune	1 7	166					3	324	2	196	3	294		
B1.1a.S6	Déboisement sélectif	€	1 550		commune	1 7	263.50					3	511.50	2 0	310	3	465		
B1.1b.S6	Traitement de la végétation	€	620	2001.2006	o ap	1 7	105.4					3	204.60	2 0	124	3	186		
B1.1c.S6	Traitement de la végétation	€	620	001.	auté	1 7	105.4					3	204.60	2 0	124	3	186		
B1.1d.S6		€	2 745	2	Communauté de	1 7	466					3	905	2 0	549	3	825		
B1.1e.S6	Coupe sélective des ligneux	€	2 135		Com	1 7	362.90					3	704.50	2 0	427	3	640.60		
B1.2a.S2	Technique végétale	€	19 520)	1 7	3 318.40					3	6 441.60	2	3 904	3	5 856		
B1.2a.S3	Plantations	€	500			1 7	85					3	165	2	100	3	150		
B1.3.S2	Frayère Faucon	€	7 600			1 0	760	2 0	1 520			2	1 520			3	2 280	2	1 520
B1.3.S3	Frayère Naux	€	7 600			1 0	760	2 0	1 520			2	1 520			3	2 280	2 0	1 520
B1.3.S4	Frayère Navaux	€	16 000			1	1 600	2 0	3 200			2	3 200			3	4 800	2	3 200
B1.4.S4	Accès pêche	€	15 246		Com/Com	1 0	1 524.60	1 0	1 524.60			1	1 524.60	1 0	1 524.60	5 0	7 623	1 0	1 524.60
B1.4.SJ1	Etang linchamps	€	Non estimé		DDAF Com/com														
B1.4.SJ2	Circulation du poissons	€	Régie		ONF														
B1.4.BE	Circulation du poissons	€	1 525		com	1 7	259.25	1 0	152.50					1 3	198.25	5 0	762.50	1 0	152.5
B1.4.CH	Circulation du poissons	€	2 058			1 7	349.86	1 0	205.80					1 3	267.54	5 0	1 029	1 0	205.8
B1.4.RI	Circulation du poissons	€	1 100			1 7	187	1 0	110					1 3	143	5 0	550	1 0	110

											FI	NA	NCEMEN	ITS	5				
Actions	Opération		Montant	Phasage	Maître		.E.R.M		C.A		Général		ГАТ		om.Com		.E.E		itres
D1 4 D1	Circulation du	£	9 399		Ouvrage	%	939.30	%		%		%		%	939.30	% 5	4699.50	% 3	2 819.70
B1.4.BJ	poisson	C	9 399		e	0	939.30							0	939.30	0	4099.30	0	2 819.70
B1.4.HO	Circulation du poisson	€	3 175		uté d	1 7	539.75	1 0	317.50					1 3	412.75	5 0	1587.50	1 0	317.50
B1.4.NA	Circulation du poisson		3 937		Communauté de	7 1 7 1 7	669.29	1 0	393.70					1 3	511.81	5 0	1 968.5	1 0	393.30
B1.4.LY	Circulation du poisson		9 910		omn'	1 7	1 684.70	1 0	991					1 3	1 288.30	5 0	4 955	1 0	991
B1.6a.BV	Donner présence A l'eau		3 000			1 0	3000	2 0	6000			1 0	300	2 0	600	4 0	1 200		
B1.6b.BV	Parapet pont Clair voie		Régie		DDE DRI														
B1.6c.BV	Aménagements Lavoirs, fontaine		83 853					2 0	16 770.60	1 0	8 385.30			2 0	16 770.60	4 0	33 541.20		
B1.6d.BV	Maîtrise du foncier	€		9						3 0	50 325	6	100 650	1 0	16 775				
B1.6.S1	Gestion de la Plaine	€	46 000	-200		1 0	4 600	2 0	9 200			1 0	4 600	2 0	9 200	4 0	18 400		
B1.6a.S2	Gestion de la Plaine	€	2 300	2001-2006	nnes	1 0	230	2 0	460			1 0	230	2 0	460	4 0	920		
B1.6b.S2	Gestion de la Plaine		46 000		mm	1 0	4 600	2 0	9 200			1 0	4 600	2 0	9 200	4 0	18 400		
B1.6a.S3	Gestion de la Plaine	€	6 900		Communauté de communes	1 0	690	2 0	1 380			1 0	920	2 0	1 380	4 0	2 760		
B1.6b.S3	Gestion de la Plaine	€	46 000		uté (1 0	4 600	2 0	9 200			1 0	4 600	2 0	9 200	4 0	18 400		
B1.6.SJ1	Gestion de la Plaine	€			nuna	1 0	1 308	2 0	2 760			1 0	1 380	2 0	2 760	4 0	5 520		
B1.6.SJ2	Gestion de la Plaine		23 000		omc	1 0	2 300	2 0	4 600			1 0	2 300	2 0	4 600	4 0	9 200		
B1.6.RI	Gestion de la Plaine		4 600			1 0	460	2 0	920			1 0	460	2 0	920	4 0	1 840		
B1.7a.BV	Point de vue	€	2 158					1 5	323.7			1 5	323.7	2 0	431.60	5 0	1 079		
B1.7b.BV	Point de vue	€	30 339					1 5	4 550.85			1 5	4 550.85	2 0	6 067.80	5 0	15 169.50		
B2.2.BV	Communication	€	763			1	76.30	1 0	76.30			1 0	76.30	2	152.50	5 0	381.50		
B2.3a.BV	Capacité Stockage	€	Non estmé																

							FINANCEMENTS													
Actions	Opération		Montant Non estimée	Phasage	Maître		A.E.R.M		R.C.A		C.Général %		ETAT %		Com.Com		C.E.E		Autres	
B2.3b.BV	Actions	€			Ouvrage	%	<u>%</u>		%			1%		%		%		%		
	Hydrauliques																			
B2.3.S2	Traversée de Nohan		Non estimée																	
B2.3.SJ1	Piège à Sédiments	€	Non estimée																	
B2.4.BV	Protections localiseés	€	Non estimée																	
B2.5.S6	Barrage de Phades	€	Propriété privée																	
C1.BV	Technicien de rivière	€	209 625			1 3	27 251.25	8	16 770	1	2 096.25	6 5	136 256.25	1 3	27 251.25					
C2.BV	Loisir pêche	€	Non Estimé																	
C3a.BV	Signalétique canoë	€	13 721		commune			1 5	2 058.15			1	1 372.10	2 0	2 744.20	4 0	5 488.40	1 5	2 058.15	
C3b.BV	Embarcadère	€	60 980		omn			1 0	6 098	1	6 098	1 5	9 147	2 0	12 196	4 5	27 441			
C4a.BV	Entrées de villes	€	102 444	2000	de c					2 0	20 488.80	1 0	10 244.40	2 0	20 488.80	5 0	51 222			
C4b.BV	Randonnée	€	42 078	2001-2006	auté			1 5	6 311.70	5	2 103.90	1 5	6 311.70	2 0	8 415.60	4 5	18 935.10			
C4.S2	Gué Nohan	€	915		mum	1 7	155.55					3	301.50	2 0	183	3	274.50			
C4.S3	Gué de Naux	€	3 964		Communauté de	1 7	673.88					3	1 308.12	2 0	792.80	3	1 189.20			
C4.S4	Gué de navaux	€	915			1 7	155.55					3	301.50	2 0	183	3	274.50			
C5a.BV	Hébergement	€	1 144					3	343.20			1 0	114.40	2 0	228.80	4 0	457.60			
C5b.BV	Restauration	€	1 144	_				3	343.20			1 0	114.40	2 0	228.80	4 0	457.60			
C6.BV	Observatoire du paysage	€	13 331					2 0	2 666.20			2 0	2 666.20	2 0	2 666.20	4 0	3 332.40			
C7.BV	Etude pédagogique	€	3 820			1 0	382	1 0	382			1 0	382	2 0	764	5 0	1 910			
C8a.BV	Animateur	€	228 675			9. 7	22 181	2 0	45 735					2 0	45 735	4 3	98 331	7. 3	16 693	
C8b.BV	Cellule technique	€	24 400			1 0	2 440	1 5	3 600			1 5	3 660	2 0	4 880	4 0	9 760			

						FINANCEMENTS												
Actions	Opération		Montant	Phasage	Maître	A.E.R.M		R.C.A		C.Général		TAT	Com.Com		C.E.E		Autres	
					Ouvrage	%	%		1	%	, %		%		%		%	
C9.BV	Maison de la Semoy	€	1 219 593)1-)m	5	60 979.3	1 5	182 938.95		1 0	121 959.3	2 0	243 918.6	4 5	548 816.85		
C10.BV	Communication	€	21 343	200	ပို နို			0	4 268.60				3	6 402.90	5	10 671.50		